

# Quartiers écologiques en lien avec un réseau nature

Thème de réflexion 2012-2013

## Rencontre professions cadre de vie



## Prix national



## Concours international





# **Quartiers écologiques en lien avec un réseau nature**

Thème de réflexion 2012-2013

**Rencontre avec les professions du cadre de vie**

**Prix national**

**Concours international**

*Association pour l'Art Urbain*

*Sous la direction de Robert-Max Antoni*

#### ART URBAIN

"Ensemble des démarches pluridisciplinaires pour améliorer le cadre de vie avec un souci d'évaluation de la **qualité architecturale**, de la **qualité de la vie sociale** et du **respect de l'environnement**."



# Association pour la promotion de l'Art urbain dite Séminaire Robert Auzelle

Association reconnue d'Utilité Publique (J.O. du 09/05/2004)  
Président-Fondateur : Robert-Max ANTONI

## Objet :

Promouvoir un « aménagement conscient de l'espace », pour un cadre de vie digne et respectueux de la personne et de son environnement naturel, interroger la qualité du cadre de vie liée à des projets ou des opérations d'aménagement en termes d'évaluation de la **qualité architecturale**, de la **qualité de la vie sociale** et du **respect de l'environnement**, développer la synergie entre maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'oeuvre, offrir un lieu de réflexion et de débats entre le milieu universitaire et le milieu professionnel sur l'éthique du cadre de vie.

## Inspirateur

Robert Auzelle (1913-1983) a inspiré la création et la démarche du Séminaire lors de sa fondation en 1984. Architecte et urbaniste, il a marqué l'époque de la Reconstruction notamment par son approche basée sur la pluridisciplinarité, la concertation avec les habitants. Sa réflexion sur les finalités de l'urbanisme et de l'écologie, présente dans son oeuvre écrite est plus que jamais d'actualité.

## Quatre manifestations annuelles

Chaque année, le Séminaire interpelle les élus, les professionnels et les universitaires sur une thématique relative à l'amélioration du cadre de vie en relation avec la politique publique du développement durable.

### 1/ L'assemblée générale et le thème de réflexion annuel

Le Président présente le bilan des activités de l'année précédente et le thème de réflexion annuel retenu. Le Concours international, la rencontre avec les organisations professionnelles et le Prix national porteront sur ce thème.

### 2/ Le Concours international arturbain.fr

est ouvert aux équipes pluridisciplinaires d'enseignants et d'étudiants des écoles et universités d'architecture et d'urbanisme, d'ingénierie, de paysage, de design d'espace... Ces équipes proposent un projet ancré sur les enjeux d'un site existant. Moment de création et de confrontation d'idées, ce concours fait émerger une pluralité de points de vue d'horizons différents, source d'inspiration à la disposition des professionnels. Des bourses sont attribuées aux lauréats.

### 3/ La Rencontre avec les organisations professionnelles

permet de connaître les actions engagées par chaque profession au regard du thème de réflexion annuel. Les actes de cette rencontre font l'objet d'une publication dans la Revue Urbanisme.

### 4/ Le Prix national arturbain.fr

s'adresse aux maîtres d'ouvrage publics et privés. Le Séminaire sélectionne et présente lors d'une manifestation publique des opérations d'aménagement remarquables par leur méthode d'élaboration et la qualité des réponses. Sensible aux relations entre maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'oeuvre et usagers, il valorise les équipes et les élus qui ont su mener à bien de tels projets. Ceux-ci sont exposés sur [www.arturbain.fr](http://www.arturbain.fr). Le Séminaire réalise un travail de pédagogie par l'exemple.

La soirée de la remise du Prix est aussi l'occasion de décerner des **Bourses de l'art urbain** à de jeunes professionnels titulaires des meilleurs projets de fin d'étude du Cycle de Master.

## L'enseignement à distance sur [www.arturbain.fr](http://www.arturbain.fr) et les publications

permettent de sensibiliser les étudiants et d'informer le public sur Robert Auzelle, les artistes de l'Art urbain, le Vocabulaire français de l'art urbain dont les termes sont utiles pour parler de l'urbanisme, de l'architecture et de l'environnement, la « sensibilisation » regroupant des vidéos pédagogiques, les publications et articles sur l'Art urbain.

## Fonctionnement de l'association : l'Etat, le mécénat et le bénévolat

Le Séminaire présente un caractère de service public ; ses objectifs s'inscrivent dans la mise en oeuvre de la politique publique de développement durable. **L'Etat** (METL) apporte son soutien au Séminaire dont les ressources proviennent du **mécénat** (Adpi, Metalcogroup, Crédit Mutuel), des cotisations et du bénévolat de ses membres. La cotisation annuelle de soutien individuelle est de 20€ et celle des sociétés de 500€ à 1000€. Pour les associations et les collectivités, le montant est laissé à leur appréciation. Un fonds d'épargne est dédié aux bourses destinées aux étudiants et aux jeunes professionnels.



# Sommaire

<b>Avant-propos</b>	<b>7</b>
<b>Introduction</b>	<b>9</b>
<b>Chapitre I :</b> <b>Rencontre-débat avec les professions du cadre de vie</b>	<b>11</b>
<b>Chapitre II :</b> <b>Prix national arturbain.fr 2012</b> et Bourses de l'Art urbain	<b>27</b>
<b>Chapitre III :</b> <b>Concours international arturbain.fr 2012- 2013</b>	<b>43</b>
<b>Conclusion</b>	<b>67</b>
<b>Annexes</b>	<b>73</b>



## Avant propos



Lettre de Madame Cécile DUFLOT Ministre de l' Egalité des Territoires et du Logement  
à Monsieur le Président du Séminaire Robert Auzelle

A l'occasion de la manifestation du Prix National arturbain.fr du 27 novembre 2012

A défaut d'être présente aujourd'hui à vos côtés pour saluer d'une part le travail des six équipes, élus, urbanistes, architectes, autour de projets d'aménagement entre qualité urbaine et place de la nature, et d'autre part celui de six étudiants, futurs professionnels et défenseurs d'une approche à la fois plus qualitative et performante du geste urbain, pour ne pas dire de l'art urbain, je tenais à vous exprimer mon soutien personnel et tout l'intérêt que je porte en tant que Ministre de l'Egalité des Territoires et du Logement à votre engagement.

En effet, les enseignements du Séminaire Robert Auzelle, fidèles à ceux de cet urbaniste visionnaire, résonnent dans les orientations que le gouvernement et mon ministère se donnent pour les années à venir.

A travers le projet de loi que je porterai en 2013, nous mettrons un accent plus fort sur le péri-urbain, rejoignant l'un des messages de Robert Auzelle: mettre de la qualité dans ces « territoires trop souvent négligés ».

Mais, pour accompagner les territoires vers un aménagement équilibré et durable, au-delà des outils, il faut de la méthode. Et c'est là que le Séminaire Robert Auzelle apporte une contribution d'une modernité étonnante.

Les mots de Robert Auzelle parlent de connaissance du territoire, du nécessaire retour d'une vision globale, de la nécessité de s'appuyer sur des diagnostics partagés, sur une reconnaissance des territoires.

La « méthode Robert Auzelle », si je peux m'exprimer ainsi, nous conduit à mettre en place une gouvernance ouverte, une délibération associant toutes les parties prenantes pour partager une vision globale sur l'avenir, une planification stratégique renouvelée et participative, une mise en cohérence des efforts de chacun. Je pense bien sûr aux régions, aux départements, aux collectivités, au rôle renouvelé de l'Etat comme animateur de la dynamique de contractualisation entre les parties prenantes et comme garant de l'effectivité des engagements pris. Je n'oublie pas la participation de tous les habitants, mais le Séminaire Robert Auzelle me rappelle aussi qu'il faut impliquer les acteurs du geste urbain, les professionnels en activité et en devenir.

Je salue avec enthousiasme cette initiative en direction des étudiants.

Les défis qui s'ouvrent à nous sont multiples et tous s'imposent au projet : produire du logement, en respectant la nature, en développant des énergies nouvelles, en pensant l'Habitat comme un vecteur de développement des services et de l'emploi, en réactivant la vitalité des territoires, en gérant les impacts sur la qualité du cadre de vie et du paysage.

Pour les atteindre, il faut multiplier les initiatives pour impliquer toutes les strates de la société. Le prix de l'Art Urbain et les bourses étudiantes sont l'occasion de mettre en exergue des cas concrets et de mettre en avant des réflexions pour demain.

Je salue ainsi les 6 projets retenus car ils pensent le territoire en valorisant son potentiel de dynamique économique et mettent le projet au centre des préoccupations. Il faut agir à l'échelle du bassin de vie et organiser la mobilité pour favoriser les transports publics, les modes doux ou actifs, comme le vélo ou la marche.

La transversalité « urbanisme-habitat-transports-services-emplois » est au cœur des réflexions sur les territoires de demain et doit aider à dépasser l'opposition entre planification et projet : les processus sont itératifs, la planification doit être au service des projets de qualité pour nos citoyens pour nos territoires, adaptés à chaque spécificité, aux atouts et aux richesses de nos territoires.

Bravo aux concepteurs de ces six projets, qui ont su dépasser l'opposition entre projet et nature, grâce à une gouvernance assumée. Je reste attentive à vos travaux, à ceux des étudiants que vous avez sélectionnés et je compte sur vous, d'une part pour contribuer aux chantiers nationaux via le prochain prix de l'art urbain, et d'autre part pour me rappeler combien l'art urbain apporte aux projets, combien le partage des réflexions facilite le passage à l'acte, avec toute l'empathie que Robert Auzelle vous a laissée, nous a laissée, comme héritage.

Cécile DUFLOT  
Ministre de l'Égalité des Territoires et du Logement.



## Introduction

Depuis sa fondation en 1984, les actions pédagogiques engagées par le Séminaire Robert Auzelle (SRA) participent à la promotion de l'Art urbain. Elles s'inscrivent pour l'année 2012/2013 dans le cadre de la convention d'objectifs passée avec la DGALN sur un thème de réflexion venant en soutien du Grenelle de l'environnement :

« **Quartiers écologiques en lien avec un réseau nature** »

Le thème a été choisi à la suite d'une consultation du milieu professionnel et universitaire du cadre de vie. Il concerne l'espace, notre bien commun. Il s'intéresse plus particulièrement à des territoires à échelle humaine telles « les petites villes et les communautés de communes » ainsi qu'aux questions posées par l'éthique professionnelle du cadre de vie. Il interpelle les élus, les professionnels et les universitaires à l'occasion de 3 manifestations publiques se tenant à l'Arche de La Défense réunissant les membres et les invités du SRA.

Sont réunis dans ce dossier 3 chapitres présentant :

La **Rencontre avec les professions du cadre de vie** du 26 septembre 2012 :

Les contributions des organisations professionnelles publiées dans la revue *Urbanisme* de novembre/décembre 2012 permettent de connaître les actions menées par leurs membres sur le thème au regard de leurs responsabilités professionnelles.

Le **Prix national arturbain.fr** du 27 novembre 2012 :

Les 6 opérations présentées par les maires et les maîtrises d'ouvrages illustrent le thème ; sélectionnées pour leur valeur exemplaire, chaque opération est présentée en faisant ressortir les qualités architecturales, sociales et environnementales.

Les **Bourses de l'Art urbain** sont à cette occasion décernées aux jeunes professionnels ayant passé leur projet de fin d'études dans l'année.

Le **Concours international arturbain.fr** du 23 mai 2013 :

En langue française, les esquisses des équipes pluridisciplinaires pilotées chacune par un professeur accompagné d'étudiants, sont présentées selon la méthode avant/après pour apprécier les améliorations apportées au cadre de vie.

Les esquisses font également valoir, comme pour les opérations, les qualités pré-supposées de leurs propositions.

Les annexes indiquent le thème et les règlements du Prix et du Concours pour 2013/2014 ; elles donnent divers renseignements sur l'enseignement par Internet du Séminaire Robert Auzelle (bibliographie, films, agenda, Audimat etc.). Des petits films sur [www.arturbain.fr](http://www.arturbain.fr) complètent cette information.

En conclusion, il conviendra de se référer aux synthèses figurant dans les communiqués de presse en tête des 3 chapitres. Le lecteur pourra ainsi tirer son enseignement. Les acteurs, élus, professionnels et universitaires apprécieront l'utilité de ces travaux pour leur usage dans l'exercice de leurs responsabilités.

Enfin, nos remerciements iront aussi à nos mécènes, aux sociétés membres, ainsi qu'aux bénévoles du Séminaire Robert Auzelle qui ont rendu possible l'organisation des 3 manifestations et l'octroi de *Bourses de l'Art urbain* aux jeunes professionnels.

Robert-Max ANTONI  
Président

## Thème 2012/2013

### Quartiers écologiques en lien avec un réseau nature

Après avoir apporté des contributions sur les thèmes : « Valoriser les espaces vides oubliés » en 2010 et « Face à l'étalement urbain, quel cadre de vie pour demain? » en 2011, le Séminaire Robert Auzelle propose le thème 2012 :

#### « Quartiers écologiques en lien avec un réseau Nature »

Les esquisses du Concours international et les opérations exemplaires du Prix National 2012 s'inscriront ainsi dans - ce que l'on appelle en France - *le Grenelle de l'Environnement*. Ecoquartiers, Ecocités, Trames vertes et bleues font partie des actions emblématiques du Grenelle.

« ...l'écologie est par excellence une science pluridisciplinaire; comme l'urbanisme; et, bien entendu, les champs de ces deux sciences interfèrent. Il serait vain de codifier leurs relations : affaire de pratique, pour l'écologie comme pour l'urbanisme, la hiérarchie qui s'impose entre les diverses disciplines qui les constituent ou les enrichissent dépend des circonstances et des problèmes à résoudre qui, toujours, s'inscrivent en un lieu particulier... » .

Dans « Clefs pour l'urbanisme », p. 51, ce propos de Robert Auzelle ouvre la voie à une conception nouvelle d'agglomération où « la nature ordinaire » est prise en compte dans un « réseau de corridors écologiques » reliant les espaces libres et naturels privilégiant, sans solution de continuité, la biodiversité. Par bien des points l'ensemble urbain de la *Cité de la Plaine et du Cimetière de Clamart*, réalisé par l'équipe de Robert Auzelle, illustre pour l'époque un rapport intelligent avec la Nature. En précurseur il est, 60 ans après, rejoint en 2007 par Nicolas Hulot, notamment dans la préface de « Référentiel pour la qualité du cadre de vie » du Séminaire Robert Auzelle.

Dans cet état d'esprit, en tirant parti des contributions apportées par les élus, professionnels et universitaires, sur les thèmes de 2010 et de 2011, le thème de 2012 **Quartiers écologiques en lien avec un réseau Nature** s'inscrit dans la pratique de l'espace adapté à un mode de vie voulu par l'habitant et respectueux du monde vivant. Il pourra se décliner dans un quartier ancien comme dans la création d'un quartier nouveau, en tenant compte de :

- la recherche d'économie d'espace
- le recours aux énergies renouvelables
- le recyclage des déchets, l'usage de matériaux locaux durables
- la limitation des véhicules individuels et de leur stationnement en surface
- l'introduction d'une mixité de fonctions, rapprochant habitat /travail/ services
- l'orientation des bâtiments selon le climat, la géographie du lieu...

La relation entre les territoires à diverses échelles est essentielle.

Les opérations exemplaires du Prix National et les esquisses du Concours international devront prendre en compte ces objectifs et évaluer le cadre de vie au regard des trois critères : **qualité architecturale**, **qualité de la vie sociale** et **respect de l'environnement**.

Pour plus d'information, consultez [www.arturbain.fr](http://www.arturbain.fr).

#### Bibliographie indicative :

- Ministère de l'écologie, du développement, durable, des transports et du logement <http://www.developpement-durable.gouv.fr>
- AUZELLE, Robert, *Clefs pour l'Urbanisme*, éd. Seghers, 1971
- Séminaire Robert Auzelle, sous la direction de Robert-Max ANTONI, *Référentiel pour la qualité du cadre de vie*, éd. Certu, 2007.
- HULOT, Nicolas, *Pour un pacte écologique*, 2006.
- Ian-L. MAC HARG, *Design with Nature*, The Natural History Press, 1969

Chapitre I

# **Rencontre avec les professions du cadre de vie**

26 septembre 2012

# Rencontre avec les professions du cadre de vie

## Communiqué de presse

Mercredi 26 septembre, à l'Arche de La Défense, le Séminaire Robert Auzelle (SRA) organisateur de la rencontre en partenariat avec la revue Urbanisme, a donné la parole aux représentants des organisations professionnelles du cadre de vie.

Cette manifestation, placée sous le patronage du Ministère de l'égalité des territoires et du logement, vient en soutien au Grenelle de l'environnement, et porte cette année sur :

### "Quartiers écologiques en lien avec un réseau nature"

Son objet : Faire connaître les actions engagées par chaque profession, Participer à l'enseignement du Séminaire Robert Auzelle.

**Antoine Loubière, Rédacteur en chef de la revue Urbanisme, a animé la rencontre**, ont apporté leur contribution:

**Pour la maîtrise d'ouvrage:** Dominique Duperré (UMF), Dominique de Sauza (UCI), Isabelle Baer absente excusée, (SNAL), Bertrand Ousset (Club ville et aménagement),

**Pour la maîtrise d'œuvre:**

Martine Elissalt-Pattou (CNOA), Jacques Vialettes (SFU), Pierre-Marie Tricaud (FFP), Xavier Prigent (CNOGE), Christian Deuré (Syntec Ingénierie)

**Pour le Conseil de l'Etat:**

Alain Lecomte (CGEDD), Emmanuel Raoul (Plan Urbanisme Construction et Architecture), Philippe Madec (Architectes-conseils de l'Etat).

En introduction, Alain Lecomte, Président de section au Conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD) a rappelé l'enseignement tiré de la réflexion du SRA sur le thème 2011 " Face à l'étalement urbain, quel cadre de vie pour demain".

Les membres du SRA ont reçu un dossier rendant compte des manifestations organisées en 2011 sur ce thème.

### **Des actions et attitudes communes aux professions relatives au thème 2012 sont à noter:**

- La notion de ville évolue; elle conduit à considérer les agglomérations de communes rurales autour d'une petite ville, enjeu fort du développement de demain pour la moitié de la population française des communes de moins de 10000 habitants;
- La nature évolue aussi, pour être considérée comme le lieu continu de la biodiversité en milieu rural et urbain.
- La maison individuelle se compose désormais comme maison urbaine, coexistant avec les immeubles d'habitations, dans des densités et de taille à mesure humaine.
- Les nombreux colloques, brochures, expériences, guides, concours.. attestent des efforts de la profession pour la formation permanente des professionnels.
- L'attitude prudente des professionnels face à l'application des normes et labels, certes utiles, au profit de procédures mieux adaptées au cas d'espèces, plus ouvertes à l'imagination et à la gouvernance avec la participation des habitants et des services publics.
- Le rappel auprès des élus pour que des moyens d'études nécessaires soient engagés, et assurer une concertation démocratique en amont de toute opération.
- Tous les participants ont souligné la nécessité de sortir de l'opération isolée dans un périmètre en intégrant, le souci des diverses échelles "transcalaires" des territoires concernés.

En conclusion, Emmanuel Raoul Secrétaire général du PUCA a présenté les études de chercheurs et les réflexions du PUCA sur ce thème.

De son côté, Robert-Max Antoni, s'est exprimé sur ces territoires émergents de communautés de communes, nouveaux cadres de vie, préparant les habitants à pratiquer la "rurbanité". Ce néologisme qualifie l'attitude de ceux qui ont un souci du respect de soi, des autres et de la nature. Il a aussi interrogé les professionnels sur le faire valoir de leurs responsabilités et de leur indépendance en considérant l'utilité d'une déontologie interprofessionnelle et le partage d'une éthique commune.

Nous retrouverons les actes de cette rencontre dans la revue Urbanisme de novembre /décembre 2012, sur [www.arturbain.fr](http://www.arturbain.fr) et sur arturbain de Facebook



Rencontre avec les Professions du Cadre de vie  
du 26 septembre 2012 sur le thème :  
"Quartiers écologiques en lien  
avec un réseau nature"



**Antoine Loubière**, Rédacteur en chef de la revue Urbanisme.



**Robert-Max Antoni**,  
Président-fondateur du Séminaire  
Robert Auzelle.



**Dominique de Souza**, Union des Constructeurs Immobiliers, Fédération Française du Bâtiment,  
**Dominique Duperret**, Union des Maisons Françaises.



**Philippe Madec**, Architectes-conseil de l'Etat,  
**Emmanuel Raoul**, Plan Urbanisme Construction et Architecture.



**Bertrand Ousset**, Club Ville et Aménagement,  
**Jacques Vialettes**, Société Française des Urbanistes  
**Christian Deuré**, Syntec Ingénierie.



**Pierre-Marie Tricaud**, Fédération Française du Paysage,  
**Martine Elissalt-Pattou**, Conseil National de l'Ordre des Architectes,  
**Xavier Prigent**, Conseil Supérieur de l'Ordre des Géomètres-experts.

## Actes de la rencontre

Publiés dans la *Revue Urbanisme* n°387, novembre-décembre 2012

### RENCONTRE-DÉBAT DU SÉMINAIRE ROBERT AUZELLE

## “Quartiers écologiques en lien avec un réseau nature”

Le Séminaire Robert Auzelle a organisé, le 26 septembre 2012, la deuxième rencontre avec les professions du cadre de vie, placée sous le patronage du ministère de l'Égalité des territoires et du Logement. Après l'introduction de **Robert-Max Antoni**, président du Séminaire, **Alain Lecomte** a rappelé les échanges de la première rencontre du 28 septembre 2011 autour de la question “Face à l'étalement urbain, quel cadre de vie pour demain ?” (cf. *Urbanisme* n° 381, nov.-déc. 2011). Ensuite, un débat animé par **Antoine Loubière**, a permis l'expression des différents partenaires et professions. Les échanges ont été conclus par **Emmanuel Raoul**, secrétaire permanent du PUCA.

## Le respect de soi, des autres et de la nature

par **ROBERT-MAX ANTONI**

En 2012, “Quartiers écologiques en lien avec un réseau nature” est le thème choisi par le Séminaire Robert Auzelle (SRA) pour sa réflexion annuelle inscrite en soutien à la politique du Grenelle dans le cadre de son partenariat avec la DGALN <sup>1</sup>. Ce titre propose d'aller au-delà d'une conception normative des notions d'écoquartier et de trame verte et bleue, considérant, d'une part, la vocation de tout quartier et de toute agglomération à prendre en compte l'écologie dans son projet de développement durable et, d'autre part, le souci d'appartenance de tout territoire à un réseau continu d'espaces naturels aux diverses échelles géographiques. Il s'agit bien de la mise en marche d'une nouvelle conception d'un mode de vie liée à la promotion d'un cadre de vie où l'écologie s'installe au cœur de l'art urbain.

Des contributions et des communications exprimées le 26 septembre, il ressort des actions et des attitudes communes :

**la notion de ville** évolue et conduit à considérer les agglomérations de communes rurales autour d'une petite ville comme un enjeu fort du développement de demain pour la moitié de la population française ;

**la notion de nature** évolue aussi, pour être considérée comme le lieu continu de la biodiversité en milieu rural et urbain ;

**la maison individuelle** sera désormais appréhendée comme une maison urbaine coexistant avec des immeubles d'habitation dans des ensembles à densité et taille humaines ;

**les nombreux colloques**, brochures, expériences, guides, concours... attestent des efforts de formation permanente au sein des professions en matière de développement durable ;

**l'attitude réservée des professionnels** face à la seule application de normes et de labels révèle leur volonté d'engager des procédures mieux adaptées à chaque cas d'espèce, plus ouvertes à l'imagination et à une gouvernance associant habitants et services publics ;

**la demande de la maîtrise d'œuvre** est de nouveau exprimée auprès des élus maîtres d'ouvrage, pour consacrer des moyens d'études revalorisés permettant d'assurer une concertation démocratique en amont de tout projet de développement. D'une manière générale, tous les intervenants ont souligné la nécessité de sortir de l'opération isolée dans son périmètre de définition pour intégrer le souci écologique aux diverses échelles des territoires concernés.

En conclusion, pour le SRA, le thème choisi nous révèle les territoires émergents des communautés de communes, nouveaux cadres de vie tout à la fois ruraux et urbains, où les habitants pratiqueraient le respect de soi, des autres et de la nature que nous vous proposons, à juste titre, d'appeler “rurbanité”. Cette deuxième rencontre devrait aussi encourager les professionnels à faire valoir leurs propres responsabilités et leur indépendance pour partager une éthique commune dans le cadre d'une déontologie interprofessionnelle. Mais tout reste à inventer.

**Robert-Max Antoni**



<sup>1</sup> / Direction générale de l'aménagement, de la nature et du logement.

➔ Pour en savoir plus  
[www.arturbain.fr](http://www.arturbain.fr)

# Retour sur l'étalement urbain

par ALAIN LECOMTE\*

\* Président de la 3<sup>e</sup> section du Conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD).

Les professionnels qui s'inquiètent le plus des conséquences de l'étalement urbain, même s'ils n'en donnent pas une définition générale, se sont retrouvés le 28 septembre 2011 pour proposer des actions relevant de leurs responsabilités.

Cette forme d'urbanisation se fait de plus en plus loin des centres des agglomérations, ce qui augmente la longueur des déplacements vers les bassins d'emploi, et donc la consommation d'énergie et l'émission de gaz à effet de serre ; elle se fait souvent au détriment des zones naturelles et agricoles, en raison d'une consommation excessive d'espace utilisé pour la construction de maisons individuelles isolées sur de grandes parcelles et d'équipements générateurs d'espaces délaissés ; elle se traduit par

apportent leur concours. Elles contribuent par leur savoir-faire au changement de nos modes de vie et de nos habitudes. Avec les élus, les professionnels montrent, par l'exemple, que l'on peut créer des ensembles à densité humaine mesurée garantissant une qualité de vie, à condition de veiller dans les projets urbains à l'insertion de la nature et à une bonne desserte des logements par des transports collectifs.

## Débat sur la densité

Dans le renouvellement urbain, elles recherchent le moyen d'obtenir une plus grande densité, et cette recherche concerne aussi le périurbain, dont le tissu résulte précisément de l'étalement urbain. Le sujet

de la densité même peut faire débat lorsque l'excès de densité conduit à des coûts de construction et d'aménagement qui ne sont plus compatibles avec les moyens financiers des futurs habitants.

Pour d'autres professionnels, les méfaits de l'étalement urbain n'ont pas la même évidence, surtout si on les impute à la maison individuelle. En effet, la maison individuelle contribue à plus de la moitié de la construction annuelle en France de logements et assure l'accession à la propriété de nombreuses familles.

Tous les professionnels se retrouvent sur le rôle essentiel des collectivités territoriales pour assurer la maîtrise du foncier et fabriquer, en concertation avec les habitants, des projets urbains qui améliorent leur cadre de vie.



une lacune en termes de qualités architecturale et urbaine (monotonie du bâti, voire surdimensionnée, absence de services de proximité...), elle contribue à la ségrégation sociale et au repli sur soi des habitants.

Ces constats sanctionnent dans l'étalement urbain un déficit, écologique, social, esthétique et finalement économique, contraire au développement durable.

Les professions du cadre de vie représentées à cette rencontre-débat ont indiqué les actions qu'elles avaient engagées /1. Ainsi, elles participent à la fois à l'information du public, à la formation permanente des professionnels qualifiés et à la sensibilisation des élus auxquels les professionnels

En conclusion, il ressort de cette première rencontre du 28 septembre 2011, entre les professions du cadre de vie, une volonté partagée de tenir compte de la diversité des territoires, de travailler sur la densité d'une façon concrète et de garder à l'esprit que les logements doivent rester à des prix abordables pour la plus grande majorité de la population. La qualité des contributions et des débats qui s'est instaurée sur ce thème de société entre les professions du cadre de vie a conduit le Séminaire Robert Auzelle à organiser en septembre 2012 une deuxième rencontre sur le thème "Quartiers écologiques en lien avec un réseau nature", sous le patronage du ministère de l'Égalité des territoires et du Logement. | **Alain Lecomte**

1/  
Cf. *Urbanisme*, n° 381,  
nov.-déc. 2011.

## CLUB VILLE AMÉNAGEMENT

# Moins de normes et plus d'inventivité

La 6<sup>e</sup> édition des Entretiens de l'aménagement, organisée à Bordeaux en mars 2010 par le Club Ville Aménagement, avait notamment permis d'émettre un certain nombre de propositions concrètes en matière de stratégie et de gouvernance des opérations d'aménagement urbain, d'accessibilité au logement pour tous – socle de l'équité sociale – comme en matière de développement durable. Les prochains Entretiens, qui se dérouleront les 20 et 21 mars 2013 à Rennes et qui auront pour titre-manifeste "Le printemps des villes : villes en mouvement, villes pour tous", seront l'occasion de réaffirmer l'enjeu décisif que constitue la ville, à toutes ses échelles, et particulièrement dans sa dimension "intégratrice" et citoyenne, ainsi que de faire émerger de nouvelles propositions d'action pour produire la ville de demain.

## L'ambition de la qualité environnementale

La notion de qualité environnementale, bien intégrée dans les normes de construction, a été étendue à certaines opérations d'aménagement exemplaires (écoquartiers). Une série récente de mesures nouvelles, prises en application de la loi Grenelle 2, a ajouté des dispositions d'ordre général en termes de précautions et de préconisations qui vont également dans ce sens.

Nous devons maintenant éviter un double écueil :

- Les écoquartiers, même s'ils se multiplient, restent des exceptions dans un dispositif de production global qui, très majoritairement, change peu. Le risque est donc de les voir devenir une sorte de "bonne conscience" des collectivités, masquant une réalité qui n'évoluerait que de façon beaucoup plus limitée.
- Les normes de type Grenelle 2 ajoutent aux opérations publiques un ensemble de contraintes qui, même si elles sont individuellement justifiables, conduisent, par leur accumulation, à une charge très lourde sur ces opérations, en termes à la fois de délais et de coûts, qui peuvent devenir rédhitoires (exemple : la disproportion, telle qu'elle est affichée à ce jour dans les textes, des mesures compensatoires à trouver pour les espèces protégées)... À côté de ce dispositif massif, les petites opérations privées (lotissements) échappent à ces contraintes. Le risque est ici, au nom d'intentions vertueuses, de dériver vers une pénalisation des opérations

publiques, sans traiter véritablement la question de l'impact de l'urbanisation sur l'environnement.

Face à ces écueils, il faut en premier lieu réaffirmer que la recherche de la qualité environnementale doit être intégrée à l'ensemble du processus du développement urbain. Le mérite des écoquartiers a été d'ouvrir la voie et de mettre en avant les progrès possibles ; il convient désormais non de multiplier les écoquartiers à travers une labellisation forcément réductrice, mais au contraire de généraliser, voire de banaliser cette démarche en montrant qu'elle doit être présente à toutes les étapes et à toutes les échelles de l'urbanisation. Le rôle des aménageurs publics peut être très important en ce sens.

Si cette préoccupation doit être au cœur de tous les projets, elle doit également pouvoir prendre des formes diverses selon les cas. Il importe, dans ce domaine où il reste beaucoup à inventer, de laisser la porte ouverte aux innovations et aux démarches adaptées à chaque contexte. Il faut s'appuyer sur la créativité et la culture des acteurs de l'aménagement (dont beaucoup sont déjà porteurs d'une dynamique de changement) pour bâtir des projets adaptés et innovants, sans s'enfermer dans des normes rigides qui tendent à certifier un produit, alors que nous souhaitons valoriser un process. |



Depuis sa création en 1993, le **Club Ville**

**Aménagement** – association de maîtres d'ouvrage urbains regroupant une quarantaine des principaux organismes d'aménagement en France – s'attache à saisir le sens de l'action d'aménagement au regard des évolutions qui modèlent en permanence la ville contemporaine. Au travers de ses groupes de travail réunissant praticiens, experts et chercheurs, en développant ses analyses *via* des colloques et des publications, en organisant des voyages d'étude ou encore en participant à des rencontres nationales et internationales, le Club est un acteur prospectif et critique animé par la passion d'enrichir les réflexions des professionnels autour de l'action urbaine.

Il est présidé par Alain Garès, directeur général de la SPLA du Grand Toulouse. Sa secrétaire générale est Marie-Claude Dalibard.

[www.club-ville-amenagement.org](http://www.club-ville-amenagement.org)



## SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES URBANISTES

## Réfléchir à la bonne échelle

1/ Jusqu'à penser à plusieurs reprises la dissolution de la ville (Bruno Taut ou Frank Lloyd Wright).

2/ Nous ne citerons aucun nom, et vous en trouverez facilement d'autres.

3/ La question de la ville durable est trop systématiquement posée à l'occasion de la production de zones d'aménagement nouvelles. Or la ville durable, c'est également une capacité à valoriser, recycler, retraiter les quartiers existants.

4/ La dimension économique est trop souvent absente des quartiers écologiques, alors que l'essor des nouvelles activités, et donc l'emploi, sera de plus en plus lié aux économies vertes, circulaires, sociales et solidaires.

5/ Les transports en commun, écologiquement vertueux, financent parfois cet étalement.

6/ D'autant plus que les pauvres ont des voitures polluantes.

7/ Entre 2006 et 2009, les espaces agricoles et naturels ont perdu 236 ha par jour.

8/ Débats engagés lors de l'université d'été du CFDU.

9/ Cf. la proposition d'amendement au projet de loi pour l'habitat, rédigée avec l'appui de la SFU et de l'OPQU.

10/ Débat approfondi par le Comité 21, avec la participation de la SFU.

Le travail des urbanistes est caractérisé par une approche globale et transversale du territoire, nécessairement environnementale. L'écologie est présente au cœur de l'urbanisme, les écoquartiers ne pouvant pas être des expériences isolées. En liant le projet de quartier écologique à un "réseau nature", le Séminaire Robert Auzelle exprime une préoccupation semblable. Dans son "art urbain", conception sociale et spatiale, il nous dit la nécessité de l'inscription du projet de quartier écologique dans une dimension territoriale.

L'affirmation territoriale de l'urbanisme s'avère encore nécessaire. L'urbanisme de 1911 l'esquissait déjà, qui, dans les textes fondateurs de la Société française des urbanistes, citait l'espace urbain, et aussi rural, comme son objet. Au fil de son histoire, l'urbanisme, qui était né, en quelque sorte, avec l'hygiénisme, en réaction à la ville existante, a affiché une conception paradoxale des relations entre la ville et l'environnement naturel /1. Le quartier écologique, est-ce cette opposition qui resurgit ? À présent, la question est mieux formulée, mais l'intégration de principes environnementaux dans les études urbaines de grande échelle se heurte encore à des compétences territoriales mal distribuées, ou à des choix inadaptés, donnant la primauté à l'économie immédiate. Comment construire réellement un territoire durable global ? Est-ce une question de gouvernance, de technique, de stratégie ?

Nombre d'études montrent que des écoquartiers ou des villes durables manquent leurs objectifs faute d'avoir posé les questions à la bonne échelle. Les urbanistes sont souvent appelés à travailler à des projets de quartier durable ou d'écoquartier que le maître d'ouvrage a isolé dans un périmètre et dans des thématiques trop délimités. En voici quatre exemples, le trait est à peine forcé /2.

● On nous dit que la nappe phréatique est proche, préserver son eau pure est un objectif écologique essentiel de ce grand projet durable, des techniques très novatrices sont mises en œuvre. En prenant un peu de recul, on s'aperçoit qu'il n'y avait aucune fatalité à construire à cet endroit-là, et que cette extension urbaine nuira au renouvellement des quartiers existants voisins /3 ;

● Le cahier des charges nous décrit une extension de bourg écologique, la création de circulations douces, la proximité du centre... Un zoom arrière sur la carte révèle vite que l'extension projetée dans cette campagne obéit principalement à la périurbanisation d'une agglomération proche ;

● Le quartier, comme beaucoup, est traversé par un parc en longueur, il sera à la fois un bio-corridor, une aire de loisirs, une circulation douce, un tampon de crue... l'image est belle, mais la fabrication d'un nouveau paysage urbain durable aurait nécessité l'évaluation des dimensions nécessaires pour ces usages simultanés ;

● Le plan de déplacement si courageux contribue à l'éviction hors du centre-ville de la population active /4, il éloigne l'habitat du travail /5, avec pour corollaire une aggravation du bilan carbone /6 ! Ces exemples contre-productifs conduisent parfois des urbanistes à dire que "l'écoquartier est un mot politiquement correct pour dire étalement urbain". De fait, depuis que le développement durable est un objectif politique affiché, la consommation de foncier agricole par l'urbanisation est accélérée /7. Pour ne pas nous arrêter à ce constat désabusé, nous devons poser les questions à la bonne échelle, depuis les usages de chacun jusqu'au grand territoire, nous devons travailler ensemble, en convoquant toutes les compétences nécessaires, en les inscrivant dans une démocratie locale effective. Ces principes de responsabilité et de moyens étaient déjà dans les statuts de la SFU et, depuis 2012, chaque membre les signe dans la charte déontologique.

Élargir le regard, conduire des approches pluridisciplinaires, inventer les méthodes du projet urbain territorial, ces exigences sont difficiles à tenir quand les moyens financiers nécessaires à une étude attentive sont parfois divisés par quatre !

Mais l'urbanisme, ce n'est pas seulement la réponse aux études localisées, c'est aussi une responsabilité collective, un projet humaniste. À ce titre, dans le débat politique actuel, tous les urbanistes plaident pour une approche transversale et globale, ils avancent cette position pour discuter de la ville pour tous, du territoire et de la décentralisation /8, ils en rappellent la nécessité pour la mise en œuvre qualitative de la politique du logement /9 et, pour approfondir les avancées de la conférence environnementale, ils rappellent que l'écologie et l'urbanisme /10 se rejoignent dans la même exigence. | Jacques Vialettes



Pionnière en 1911 des organisations d'urbanistes dans le monde, la SFU, présidée par Jacques Vialettes, accueille statutairement les urbanistes qualifiés par l'Office professionnel de qualification des urbanistes (OPQU). Elle est membre fondateur de l'OPQU, du CFDU et du Conseil européen des urbanistes. [www.urbanistes.com](http://www.urbanistes.com)

RENCONTRE-DÉBAT SÉMINAIRE ROBERT AUZELLE

SYNTEC-INGÉNIERIE

## Pour un usage multi-fonctionnel des techniques



Jacques Vialettes (SFU) et Christian Deuré (Syntec-Ingénierie).

L'ingénierie, qui raisonne en projets et en objectifs, se pose d'abord la question du pourquoi. Si la conception de quartiers écologiques, durables, éco-quartiers – au fait, est-ce bien la même chose ? – et leur insertion dans le territoire en lien avec la nature paraissent à l'évidence répondre aux aspirations d'un grand nombre de citoyens, et peuvent de plus aider à freiner la disparition de certaines espèces végétales et animales ou le réchauffement climatique, on voit bien que cela ne répond pas entièrement aux questions de l'utilité du projet et du rôle de l'ingénieur.

En premier lieu, ce que l'ingénieur peut se dire, c'est que le travail sur ce type de quartier va l'obliger à être innovant, à sortir de ses routines et à repenser ses process. Travailler en équipe pluridisciplinaire, penser l'espace plus globalement, inventer des ouvrages (comme des "écoducs" pour les transits et les traversées de toutes sortes d'espèces animales), voilà des challenges excitants.

Et puis, concrètement, l'ingénieur constatera rapidement que le développement de tels liens entre quartiers (les fameuses trames vertes et bleues) et leur mise en œuvre effective risquent de se révéler très complexes. Car, au-delà de la belle idée, c'est bien un nouvel outil d'aménagement du territoire qu'il va falloir déployer et justifier. Se posent alors les éternelles questions du financement, de l'acceptation réelle (on crée des parcelles qui ne valent pas grand-chose... en dehors de leur valeur écologique), et aussi et surtout celles de leur usage, de leurs fonctions possibles.

L'ingénieur, qui se doit d'être "ingénieux", peut se demander si, au-delà de leur caractère de corridors écologiques, ces trames ne pourraient pas aussi servir d'autres usages. La promenade, bien sûr, les modes doux, les loisirs, mais ne peut-on imaginer que des objets "techniques" puissent profiter de ces espaces libres, si difficiles à trouver en dehors de nos pures campagnes ? Donc, ne pas se contenter d'une fonctionnalité spatiale et paysagère évidente. Pourquoi pas des bassins d'extension de crues, parkings occasionnels, galeries pour canalisations enterrées de transport de toutes sortes de produits, y compris dangereux (où elles seront bien plus en sécurité que dans les voiries et aux abords des espaces bâtis), et des transports en commun interurbains ou inter-quartiers ? Il ne s'agit pas d'y insérer des LGV ou des systèmes lourds et polluants, mais, puisqu'on commence à savoir penser

et fabriquer des TCSP plus légers, avec des réserves d'énergie et dont les plates-formes pourraient être mieux intégrées dans le site, de se délivrer de leur caractéristique de barrière infranchissable, incompatible avec le principe de la trame et avec les autres types de circulation. La gestion et la sécurité de tels systèmes devront être globales, ce qui implique leur prise en compte le plus tôt possible dans les études et les choix, et surtout celle de l'échelle administrative territoriale qui en sera responsable et de sa capacité à s'imposer à l'ensemble des autres acteurs.

### Donner de la mixité

Tout cela pourrait concourir à éviter que ces espaces protégés ne deviennent aussi des "îlots de résistance" en perpétuelle lutte avec les autres sites, des zones "taboues", des "réserves d'Indiens". Il faut briser les solutions de continuité et donner de la mixité.

Dans le même esprit, l'ingénieur devra s'attacher à ce que ses projets urbains traditionnels permettent à la nature de s'implanter au-delà des lieux qui lui sont dédiés. Le découpage habituel des espaces urbains et des voiries en "bandes" ou en juxtaposition de zones ne laisse que peu d'interstices et de vides....

Au fond, dans ce nouveau contexte de multi-fonctionnalité, l'ingénieur devra apprendre à raisonner non pas en comparant avantages et inconvénients sur deux colonnes, mais plutôt en privilégiant ce que certains appellent des systèmes "sans regret", c'est-à-dire qui favorisent les avantages jugés prioritaires – que d'autres problèmes surviennent ou non. |



**Syntec-Ingénierie** rassemble les sociétés exerçant une activité d'assistance ou d'études techniques, d'ingénierie, de conseil en technologie, de contrôle ou d'inspection. Il s'agit de la plus importante fédération des professionnels de l'ingénierie, qui emploie en France plus de 350 000 personnes, dont près de 50 % de cadres ou ingénieurs. À travers leur comité "Environnement et biodiversité", ces ingénieristes sont très mobilisés sur des sujets comme la promotion de l'innovation, la transition énergétique, le développement de filières industrielles alternatives et la rationalisation des réglementations environnementales. Le président de Syntec-Ingénierie est Stéphane Aubarbier.

[www.syntec-ingenierie.fr](http://www.syntec-ingenierie.fr)

FÉDÉRATION FRANÇAISE DU PAYSAGE

## Biodiversité et liaisons douces

Le débat lancé en France entre 2007 et 2010 sous le nom de "Grenelle de l'environnement" et les deux lois qui l'ont suivi ont promu un "nouveau" concept, qui a connu un certain succès : celui de "trames vertes et bleues", visant à rétablir les continuités d'espaces naturels – terrestres et aquatiques – fragmentés par l'urbanisation et les infrastructures. En fait, si l'intitulé est nouveau, le concept ne l'est pas tant, et on peut même considérer qu'une partie de la richesse qu'il a connue dans le passé a même été oubliée.

Qu'est-ce en effet que la "trame verte et bleue", sinon un avatar des réseaux verts (*green networks*) ou structures vertes (*green structures*) proposés depuis plus d'un siècle par des urbanistes et des paysagistes dans plusieurs pays d'Europe et d'Amérique ? On peut remonter au concept de "ceinture verte", conçu pour Londres entre les deux guerres, ou encore à Frederick Law Olmsted, qui crée à Boston, en 1878, le "collier d'émeraude", une chaîne de parcs le long d'une petite rivière. Par la suite, ses deux fils développeront le concept, en proposant des plans verts pour la plupart des grandes villes américaines, avec un réseau continu et maillé de parcs, jardins et promenades, appuyés notamment sur les vallons aux pentes encore épargnées par l'urbanisation.

### Prendre en compte la biodiversité

L'objectif était d'offrir aux citoyens un accès à la nature, mais une nature considérée comme un cadre de vie pour leur bien-être et leur santé, pas encore comme un réservoir de biodiversité. Au cours du XX<sup>e</sup> siècle, la préoccupation écologique croissante a conduit à prendre en compte cette biodiversité, en protégeant non seulement les espaces naturels, mais aussi, pour leur bon fonctionnement, les liaisons assurant leur continuité, les déplacements des animaux à la recherche de milieux variés, et le brassage génétique des espèces végétales et animales : les corridors biologiques, qui sont l'objectif de la trame verte et bleue.

Ce qui a été perdu dans cette approche purement écologique, c'est la structuration de l'espace, la vision d'ensemble de l'espace bâti et de l'espace ouvert et celle de leur interface. En effet, la continuité de l'espace ouvert, avec les avantages qu'on lui connaît – corridors écologiques et "liaisons douces" –, a pour corollaire la discontinuité de l'espace bâti, avec d'autres avantages, notamment l'individualisation de cellules urbaines – villes, villages, quartiers – ayant chacune son identité. Dans le prin-

cipe, les avantages se cumulent pour l'ouvert et pour le bâti, mais une planification "verte" qui ne tiendrait compte ni de la forme ni du caractère des entités urbaines qu'elle découpe, ni de la nature ni du traitement des interfaces, risque d'être aussi dommageable qu'une planification "grise" qui fragmente l'espace ouvert. Il faut considérer l'ensemble du territoire, et ses deux grandes composantes. C'est ainsi que l'on pourra avoir un "réseau nature" ou une "trame verte et bleue" qui sera plus qu'une continuité biologique et qui structurera l'ensemble de l'espace. C'est par exemple ce que met en place la Région Île-de-France, avec le Système régional des espaces ouverts, qui généralise le projet de ceinture verte instauré dans les années 1970.

Quant aux quartiers "écologiques", ou "durables", ou de "haute qualité environnementale", ils ne peuvent l'être que s'ils s'inscrivent en relation avec un réseau préalablement défini d'espaces ouverts, soignant l'interface avec celui-ci quand ils le touchent, et s'ils n'utilisent pas des labels tels que HQE comme un alibi pour réduire, fragmenter ou altérer ces espaces.

C'est de cette volonté de faire du projet et de penser l'espace, sans négliger bien sûr la qualité écologique, que procède le travail des architectes paysagistes. C'est la voix que veut faire entendre la Fédération française du paysage, de concert avec les autres professions de l'aménagement de l'espace (architectes, urbanistes...), mais aussi en lien avec les autres défenseurs d'un espace ouvert au service de l'homme – et notamment le collectif "Paysage(s)", dont elle fait partie.

Pierre-Marie Tricaud



**La Fédération française du paysage (FFP)** est la seule organisation représentative de la profession de paysagiste concepteur. Elle regroupe plus de 500 membres, soit près d'un professionnel sur trois. Ses préoccupations concernent autant les débats sur le paysage que la valorisation de la profession.

C'est une structure d'accueil capable de prendre en compte toutes les évolutions en matière de qualification, de formation, d'éthique et de déontologie, ainsi que de développement. Elle se structure comme une organisation professionnelle regroupant les personnes physiques et morales. Son président est Jean-Marc Bouillon.  
[www.f-f-p.org](http://www.f-f-p.org)

## CONSEIL NATIONAL DE L'ORDRE DES ARCHITECTES

# Architecture, environnement et vie sociale

Les citoyens, à travers tous les médias, sont largement sensibilisés à l'environnement, mais ils continuent pourtant, dit-on, à plébisciter la maison individuelle au milieu de sa parcelle. Les nouvelles formes de valorisation de la nature peuvent redistribuer les cartes de la valeur foncière, de la ségrégation spatiale, de la qualité de vie. La nature en ville étant devenue un atout économique, les quartiers écologiques en lien avec un réseau nature peuvent aider à ce renversement des tendances et permettent aux villes de mieux répondre aux attentes des citoyens.

La nature en ville favorise l'adaptation au changement climatique, la maîtrise du ruissellement, la réduction des pollutions, l'amélioration énergétique, la création de lien social, le maintien de la biodiversité... Cette envie de nature n'a pas de frontières, elle traverse toutes les catégories sociales, tous les acteurs économiques, et désormais tous les espaces de la ville sans exception. Cependant, la mise en place des quartiers écologiques nécessite l'élaboration d'objectifs et de questionnements et non pas de normes et de solutions, qui laissent trop de place aux lobbies ou aux intérêts sectoriels.

## Vers une nouvelle gouvernance

Cela doit être aussi l'occasion d'établir une nouvelle gouvernance de la prospective urbaine *town planner*, qui intègre les pluridisciplinarités et les moyens financiers nécessaires aux études – actuellement notoirement insuffisants –, définit les enjeux et les responsabilités, organise les formations, tient compte des souhaits de tous les habitants, afin de formaliser un projet urbain, un *urban design* capable d'évoluer et de s'adapter dans le temps. C'est par le biais de la ville que le développement durable est en train de s'installer dans notre quotidien. La nature est devenue un instrument à part entière pour les professionnels de la ville. Dans ces équipes, les architectes, formés à la perception de l'espace, doivent apporter toutes leurs compétences en termes de formalisation du projet urbain et d'innovation architecturale. Dans les projets d'écoquartier en cours soutenus par le ministère, les architectes sont toujours présents, mandataires de l'équipe de maîtrise d'œuvre en charge du projet urbain, avec les paysagistes.

En 2010, le CNOA a publié l'ouvrage *Maires et Architectes. 18 propositions pour un urbanisme durable et une architecture responsable*. Dans le

cadre de la formation continue, il a aidé à mettre en place des pôles de formation dans chaque région. Des formations diplômantes au développement durable, de 21 jours sur une année, et d'autres plus courtes, souvent dispensées en partenariat avec l'Ademe, ont été suivies par de nombreux architectes. L'Ordre va rendre cette formation obligatoire à partir de 2013.

D'autre part, un groupe de travail sur le thème "rénovation et développement durable" a été mis en place. Un partenariat avec les écoles permet une évolution des habilitations à l'exercice de la maîtrise d'œuvre en son nom propre (HMONP) dans ce domaine. Les 19 et 20 octobre 2012, à Strasbourg, le réseau des Maisons de l'architecture, soutenu par le CNOA, a organisé un festival d'architecture contemporaine où le développement durable a eu toute sa place. L'Ordre vient également de finaliser, avec les revues *A vivre* et *Ecologik*, une publication montrant comment le vivre ensemble, la qualité des espaces, la lumière, la nature trouvent leur place dans des habitats urbains individuels denses ou collectifs, neufs ou rénovés, et sont une alternative à la maison individuelle traditionnelle.

D'autres actions sont menées dans chaque région. Dans le Nord - Pas-de-Calais, à l'initiative du CROA, une assistance urbaine et architecturale auprès des petites communes et des particuliers a démarré en octobre, en partenariat avec les CAUE, qui assureront les formations, les DRAC, les STAP et les paysagistes.

L'utilisation du végétal est comme un fil rouge dans les réalisations de nombreux architectes actuels. Le succès des premières opérations intégrant le concept de nature et de trames vertes et bleues, aux différentes échelles, du logement au quartier, à la ville... laisse espérer une utilisation plus responsable de nos territoires, pour laquelle le CNOA et les architectes, pleinement légitimes, se sont largement engagés. | **Martine Pattou\***

\* Conseillère au CNOA.

➔ **L'Ordre des architectes**, institué par la loi du 3 janvier 1977 sur l'architecture, est placé sous la tutelle du ministre de la Culture et compte 30 000 architectes agréés. L'inscription à l'Ordre confère le droit d'exercer la profession et de porter le titre d'architecte. L'Ordre se compose de 26 conseils régionaux et d'un Conseil national, lui-même constitué de 24 conseillers. Lionel Carli est le président de ce Conseil.

[www.architectes.org](http://www.architectes.org)

ORDRE DES GÉOMÈTRES EXPERTS

## Pour des quartiers et corridors écologiques



Pierre-Marie Tricaud (FFP), Martine Pattou (CNOA) et Xavier Prigent (OGE).

Les géomètres experts se sont saisis de la problématique de l'aménagement durable des territoires avant la promulgation de la loi Grenelle 2. Ainsi l'Ordre a-t-il publié en 2010, avec l'Association des maires de France (AMF), aux éditions Publi-Topex, un ouvrage intitulé *Éco + quartier = quartier durable ? Sensibilisation et approche méthodologique*. Cette publication propose aux élus et professionnels de l'urbanisme une démarche qualitative d'aménagement de l'espace, qui tient compte du projet dans son environnement, de la continuité des trames bleues et vertes, de la préservation des écosystèmes, et surtout de la réduction de la consommation d'espaces agricoles et naturels. Dans son Livre blanc publié pour l'élection présidentielle de 2012, l'Ordre a émis un certain nombre de propositions, consistant notamment à promouvoir les quartiers écologiques et à mieux préserver les corridors écologiques. En milieu rural, il a suggéré de consacrer la dimension environnementale de la procédure d'aménagement foncier agricole et forestier (AFAF) dans une démarche de préservation des paysages et de mise en valeur des trames vertes et bleues. François Hollande, alors candidat, avait réagi positivement à cette proposition, en indiquant que la prise en compte de l'environnement dans cette procédure était "fortement souhaitable". En milieu urbain, il a proposé d'une part de libéraliser le droit de l'urbanisme par la voie du contrat, afin de favoriser l'émergence des éco-quartiers, et d'autre part d'imaginer des documents d'urbanisme en quatre dimensions, avec une dimension verticale pour favoriser une densification permettant de limiter l'étalement urbain, et une

dimension temporelle pour répondre à l'indispensable gestion évolutive de la ressource foncière, permettant par exemple d'anticiper la réaffectation des sites industriels et commerciaux situés à proximité de cours d'eau ou d'espaces sensibles et qui pourraient être amenés à disparaître dans la ville de demain.

Enfin, en juin 2010, la profession s'est dotée d'un Agenda 21, dont un des objectifs consiste à faire des géomètres experts des acteurs de la préservation de la biodiversité. Deux actions sont en cours : adapter les outils et procédures d'aménagement et d'urbanisme à la prise en compte des trames vertes et bleues, à la fois dans les opérations d'aménagement et dans les documents de planification. Les géomètres experts sont d'ailleurs à ce jour la seule profession à avoir adopté un agenda 21.

➤ **L'Ordre des géomètres experts** représente la profession auprès des pouvoirs publics et assure la mise en œuvre des directives, lois, décrets et arrêtés qui la régissent. Il veille à la discipline, au perfectionnement professionnel, au respect de la déontologie et des règles de l'art. L'Ordre définit également le cadre de la politique professionnelle pour assurer une qualité croissante des prestations et une amélioration des performances au regard des objectifs de développement durable. Il est administré par un conseil supérieur et 18 conseils régionaux dotés de la personnalité civile. Le président du conseil supérieur est Jean-François Mazuyer. [www2.geometre-expert.fr](http://www2.geometre-expert.fr)

## SYNDICAT NATIONAL DES AMÉNAGEURS LOTISSEURS

## Une force de proposition au service du durable

Aménager un territoire, sous forme de lotissement ou de zone d'aménagement concerté, n'est pas un acte banal. Il marque durablement l'environnement. En matière de quartiers écologiques en lien avec un réseau naturel, les travaux du SNAL se sont principalement attachés à maîtriser les impacts environnementaux des opérations d'aménagement et à accroître leur qualité globale. En ce sens, les actions marquantes ont été :

- en 2001, l'appel à projets SNAL - Plan urbanisme construction architecture (PUCA) "Quand le lotissement retrouve le chemin de la ville" auprès d'aménageurs privés et publics. Les réponses ont permis de montrer comment concilier consommation économe de l'espace, densité, habitat individuel et qualité du cadre de vie ;
- depuis 2001, l'organisation de voyages d'étude à l'étranger sur le thème de l'aménagement et du développement durable ;
- en 2003, l'adoption de la Charte éthique du SNAL, qui repose sur trois valeurs fondamentales : le professionnalisme, la reconnaissance et le dialogue-concertation. Les adhérents du SNAL s'engagent à développer leurs compétences par la formation continue et à élever leurs responsabilités professionnelles au niveau des exigences du développement durable ;
- en 2008, l'édition du *Guide de l'éco-aménagement*, outil pratique de conduite opérationnelle d'une opération d'aménagement à caractère environnemental et de développement durable (formes urbaines, économies d'espace, cohésion sociale, biodiversité, intégration au paysage, accessibilité et déplacements, gestion maîtrisée de l'énergie, etc.) ;
- les Trophées de l'aménagement, qui récompensent tous les deux ans des opérations d'adhérents du SNAL exemplaires, innovantes et conformes aux principes du développement durable, sélectionnées par un jury indépendant composé de personnalités aux compétences reconnues dans le domaine concerné ;
- de 2002 à 2011, la participation à l'élaboration de la démarche HQE Aménagement, dont la certification par Certivéa (filiale du CSTB) a été lancée le 2 novembre 2011. Le SNAL est par ailleurs membre du bureau de l'association HQE et administrateur de France Green Building Council (GBC), association qui a pour objet d'animer au plan national une dynamique fédérant le public et le privé au service de la construction et de l'aménagement durables ;

- en régions, la signature de chartes entre des chambres régionales du SNAL et des collectivités locales sur l'aménagement et la construction durables (par exemple, entre la chambre SNAL Alsace et la communauté urbaine de Strasbourg en 2012) ;
- depuis 2009, la participation aux travaux du ministère sur les écoquartiers (groupe d'experts, commission d'analyse et d'appui, comité de préfiguration d'un label écoquartier) et sur la définition d'un label éco-quartier ;
- l'édition d'un ouvrage sur les écoquartiers, présentant neuf réalisations en France, dont quatre par des aménageurs SNAL, dans des contextes différents : friches industrielles et militaires, extensions de centre-bourg, petites communes et aires métropolitaines ;
- la mise en place de sessions de formation sur différentes thématiques. En sessions internes : densité et habitat individuel ; le rôle de l'aménagement dans la performance énergétique des bâtiments ; l'intégration de la gestion des eaux pluviales dans les aménagements. En partenariat avec l'École des ingénieurs de la Ville de Paris : l'utilisation de la 3D dans les projets d'aménagement et la concertation ; la programmation et la gestion du monde végétal ; la mise en ambiance nocturne "Partager la nuit" ;
- la mise en place avec des partenaires industriels d'accords pour intégrer dans l'aménagement les principes du développement durable : Cimbéton, GrDF, ErDF, Orange, etc ;
- la mise en œuvre d'une convention avec le Certu pour développer les savoir-faire et diffuser les bonnes pratiques pour des projets d'aménagement portés par des collectivités locales et des acteurs privés de l'aménagement en matière de qualité urbaine et d'insertion environnementale.



Créé en 1980, le **Syndicat national des aménageurs lotisseurs (SNAL)** est l'unique organisation professionnelle représentant les entreprises privées d'aménagement et de lotissement. Il regroupe 300 sociétés, soit 80 % de la profession, qui contribuent chaque année à la production de plus de 25 000 logements. Il représente plus de 3 000 emplois directs et environ 50 000 emplois indirects. Le SNAL est tout à la fois un réseau de dimension nationale – 14 chambres régionales –, un label de référence et de qualité, un laboratoire de réflexion et une force de proposition. Il est présidé par Roger Béliet.  
[www.snal.fr](http://www.snal.fr)

## UNION DES MAISONS FRANÇAISES

## Des solutions pour une densité raisonnable

Le rôle de la maison et de ses acteurs, les constructeurs, peut à première vue apparaître comme étant hors sujet en matière de construction de la ville et des quartiers. Pourtant, un minimum d'observation objective et statistique nous rappelle que les zones urbaines sont constituées pour moitié de logements individuels. Et que cette dynamique se maintient, malgré tous les discours sur la densité qui semblent déboucher exclusivement sur la construction d'immeubles collectifs.

Ce phénomène s'explique par les décisions prises par les collectivités, suivies d'actions concrètes : démolition d'ensembles collectifs obsolètes pour les remplacer par un mélange d'habitat individuel et de petits collectifs ; volonté d'apporter des réponses adaptées au besoin d'espace des familles ; prise en compte des attentes des habitants pour des densités acceptées. C'est dans ce contexte que la maison peut prendre sa place en tant que réponse à la demande urbaine.

Toutes les orientations politiques actuelles intègrent une volonté de densifier, à la fois pour éviter le gaspillage d'espace et pour assurer une meilleure rentabilité des réseaux publics d'infrastructures et de services. Dans ce cadre, la maison peut être un instrument de densité raisonnable, avec des opérations groupées permettant de bâtir 60 logements à l'hectare. Un document produit par le Certu en 2009 (*Pour un habitat dense individualisé*) le démontre, exemples à l'appui.

### Quels sont les atouts de la maison ?

D'abord, il s'agit d'un produit destiné aux familles : toutes les communes ont des objectifs de diversité de population, en termes de revenus comme de générations, et la maison permet de les atteindre. La taille moyenne des ménages est de 2 à peine dans les grandes villes, alors qu'elle est de 2,5 en secteur périurbain et rural. C'est pour conserver des ménages avec enfants que les élus réclament des logements de 4 ou 5 pièces, qu'ils ont le plus grand mal à obtenir en logement collectif.

Ensuite, une maison se construit rapidement : entre le permis de construire et la livraison, le délai n'est que de quelques mois, tandis qu'une opération de petite taille peut être livrée en une année.

Toutefois, la réussite de la "réponse maison" dans la construction de l'urbain requiert des documents de politique urbaine dénués de préjugés. L'expérience montre que ces documents (PADD,

PLH, SCOT et PLU) sont le plus souvent rédigés par des urbanistes connaissant mal les potentialités de la maison en site urbain, ou parfois même les niant dans une approche trop idéologique. Trop souvent, les dispositions écrites rendent difficile, parfois sans le vouloir, l'option maison, à choix et densité fixes. Dans certains PLH ou SCOT, les évaluations des besoins en logement ne tiennent pas compte des différentes tailles de ménages attendus.

Autre condition requise : faire appel aux constructeurs pour répondre aux programmes d'aménagement. Bien souvent, le programme mis en consultation, préparé par les services techniques des communes, précise – ce qui est normal – la densité escomptée, en déduisant directement de celle-ci la réponse en termes de produits immobiliers. Or, l'identification classique associant maison et basse densité conduit à minorer *a priori* les réponses en faveur de la maison. Il faut donc veiller à la neutralité dans l'écriture des programmes.

Dans le cadre de sa commission nationale "Prospective", l'Union des maisons françaises s'est attelée à développer le savoir-faire des constructeurs en tant qu'acteurs urbains et à les faire reconnaître comme tels par les élus et leurs services. C'est un travail de longue haleine, avec des rapports de confiance qui se tissent au fur et à mesure des opérations réussies. De son côté, la commission nationale "économique et sociale" de l'Union a travaillé à la mise en place d'un outil interactif de simulation financière et juridique destiné au montage de petites opérations groupées de maisons. Enfin, depuis dix ans, le Challenge des maisons innovantes, initié par l'Union, a permis de faire émerger les meilleures réponses apportées par les constructeurs autour de la problématique "maison de ville". La dernière édition de décembre 2011 a ainsi vu la maison apporter des solutions en termes de mixité et de renouvellement urbains dans des villes comme Annecy, Bastia, Besançon, Châteaurenard, Saint-Dié-des-Vosges, Heillecourt, Clisson ou Roanne.



**L'Union des maisons françaises** (ex-UNCMI) est la première organisation professionnelle en France représentant le secteur de la maison, et regroupe près de 600 marques adhérentes admises au syndicat après examen de dossier, réparties sur l'ensemble du territoire – soit plus de 55 % du marché français de maisons individuelles en diffus ou en village. Christian Louis-Victor en est le président.  
[www.uniondesmaisonsfrancaises.org](http://www.uniondesmaisonsfrancaises.org)

## UNION DES MAISONS FRANÇAISES

## Des solutions pour une densité raisonnable

Le rôle de la maison et de ses acteurs, les constructeurs, peut à première vue apparaître comme étant hors sujet en matière de construction de la ville et des quartiers. Pourtant, un minimum d'observation objective et statistique nous rappelle que les zones urbaines sont constituées pour moitié de logements individuels. Et que cette dynamique se maintient, malgré tous les discours sur la densité qui semblent déboucher exclusivement sur la construction d'immeubles collectifs.

Ce phénomène s'explique par les décisions prises par les collectivités, suivies d'actions concrètes : démolition d'ensembles collectifs obsolètes pour les remplacer par un mélange d'habitat individuel et de petits collectifs ; volonté d'apporter des réponses adaptées au besoin d'espace des familles ; prise en compte des attentes des habitants pour des densités acceptées. C'est dans ce contexte que la maison peut prendre sa place en tant que réponse à la demande urbaine.

Toutes les orientations politiques actuelles intègrent une volonté de densifier, à la fois pour éviter le gaspillage d'espace et pour assurer une meilleure rentabilité des réseaux publics d'infrastructures et de services. Dans ce cadre, la maison peut être un instrument de densité raisonnable, avec des opérations groupées permettant de bâtir 60 logements à l'hectare. Un document produit par le Certu en 2009 (*Pour un habitat dense individualisé*) le démontre, exemples à l'appui.

### Quels sont les atouts de la maison ?

D'abord, il s'agit d'un produit destiné aux familles : toutes les communes ont des objectifs de diversité de population, en termes de revenus comme de générations, et la maison permet de les atteindre. La taille moyenne des ménages est de 2 à peine dans les grandes villes, alors qu'elle est de 2,5 en secteur périurbain et rural. C'est pour conserver des ménages avec enfants que les élus réclament des logements de 4 ou 5 pièces, qu'ils ont le plus grand mal à obtenir en logement collectif.

Ensuite, une maison se construit rapidement : entre le permis de construire et la livraison, le délai n'est que de quelques mois, tandis qu'une opération de petite taille peut être livrée en une année.

Toutefois, la réussite de la "réponse maison" dans la construction de l'urbain requiert des documents de politique urbaine dénués de préjugés. L'expérience montre que ces documents (PADD,

PLH, SCOT et PLU) sont le plus souvent rédigés par des urbanistes connaissant mal les potentialités de la maison en site urbain, ou parfois même les niant dans une approche trop idéologique. Trop souvent, les dispositions écrites rendent difficile, parfois sans le vouloir, l'option maison, à choix et densité fixes. Dans certains PLH ou SCOT, les évaluations des besoins en logement ne tiennent pas compte des différentes tailles de ménages attendus.

Autre condition requise : faire appel aux constructeurs pour répondre aux programmes d'aménagement. Bien souvent, le programme mis en consultation, préparé par les services techniques des communes, précise – ce qui est normal – la densité escomptée, en déduisant directement de celle-ci la réponse en termes de produits immobiliers. Or, l'identification classique associant maison et basse densité conduit à minorer *a priori* les réponses en faveur de la maison. Il faut donc veiller à la neutralité dans l'écriture des programmes.

Dans le cadre de sa commission nationale "Prospective", l'Union des maisons françaises s'est attelée à développer le savoir-faire des constructeurs en tant qu'acteurs urbains et à les faire reconnaître comme tels par les élus et leurs services. C'est un travail de longue haleine, avec des rapports de confiance qui se tissent au fur et à mesure des opérations réussies. De son côté, la commission nationale "économique et sociale" de l'Union a travaillé à la mise en place d'un outil interactif de simulation financière et juridique destiné au montage de petites opérations groupées de maisons. Enfin, depuis dix ans, le Challenge des maisons innovantes, initié par l'Union, a permis de faire émerger les meilleures réponses apportées par les constructeurs autour de la problématique "maison de ville". La dernière édition de décembre 2011 a ainsi vu la maison apporter des solutions en termes de mixité et de renouvellement urbains dans des villes comme Annecy, Bastia, Besançon, Châteaurenard, Saint-Dié-des-Vosges, Heillecourt, Clisson ou Roanne.



**L'Union des maisons françaises** (ex-UNCMI) est la première organisation professionnelle en France représentant le secteur de la maison, et regroupe près de 600 marques adhérentes admises au syndicat après examen de dossier, réparties sur l'ensemble du territoire – soit plus de 55 % du marché français de maisons individuelles en diffus ou en village. Christian Louis-Victor en est le président.  
[www.uniondesmaisonsfrancaises.org](http://www.uniondesmaisonsfrancaises.org)



## CORPS DES ARCHITECTES-CONSEILS DE L'ÉTAT

# Un aménagement qui valorise, préserve, entretient

En 1950, le Corps des architectes-conseils de l'État naît de la seconde reconstruction européenne, après la Seconde Guerre mondiale. Soixante ans plus tard, le monde dans lequel il pratique a changé avec une profondeur sans égale depuis la révolution industrielle. L'environnement et l'économie entraînent le social dans leurs crises, les lois en rendent compte (Grenelle 1 et 2), les structures se transforment (réformes des collectivités territoriales). Nous avons quitté le modernisme. Une nouvelle reconstruction est à l'œuvre et nous anime.

Historiquement attachés à la qualité architecturale et à la qualité sociale, les conseils sont engagés dans le respect de l'environnement. Nourrie des lois Grenelle 1 et 2, la nouvelle circulaire concernant leurs actions pour les ministères de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, et de l'Égalité des territoires et du Logement, ouvre à des dimensions qui excèdent le seul local, municipal et départemental, et les inscrivent dans la perspective territoriale.

## L'imbrication des échelles

L'ancienne conception de la montée dans les échelles de l'aménagement du territoire – le bâtiment, la parcelle, le quartier, la commune, la communauté de communes, etc. – ne vaut plus que très partiellement. Cet emboîtement est emporté par toutes les dimensions transcalaires que le développement durable demande de prendre en compte. L'imbrication des échelles appelle à réfléchir au niveau des territoires, et à apporter des réponses pertinentes aux réalités transversales touchant à l'écologie, la biodiversité, l'énergie, à la mobilité et aux déplacements, c'est-à-dire s'assortissant des continuités naturelles. Les PLU et SCOT intercommunaux instrumentent cette logique de continuité et d'échange, de partage et de solidarité, que les inter-SCOT et SCOT régionaux porteront au mieux. Il s'agit de concevoir un aménagement du territoire qui valorise, préserve, entretienne ce qui reste de nature, c'est-à-dire toutes les expressions du vivant auquel l'homme appartient, même s'il en est l'expression la plus à même de se dénaturer, tous les échanges.

C'est dans ce contexte que les architectes-conseils de l'État élargissent leurs missions au niveau régional tout en restant au plus proche des territoires. Ils expliquent et défendent les grands chantiers natio-

naux auprès d'élus souvent démunis face à la forte nécessité d'évolution de l'aménagement des territoires que les lois signifient et instrumentent.

La maîtrise indispensable de l'étalement urbain, la recherche d'une économie de l'espace donc, conditionne la réussite des autres aspects de l'aménagement : qualité de vie sociale, équité territoriale, continuité biologique des trames vertes et bleues, protection des espèces et qualité des milieux habités, usage rationnel et économe de l'énergie, recours aux énergies renouvelables, développement des modes de déplacement doux, protection du domaine agricole, en règle générale protection de la ressource non renouvelable et développement des approches alternatives... | Philippe Madec



Philippe Madec et Emmanuel Raoul (PUCA).



Les architectes-conseils apparaissent en 1950, nommés par Eugène Claudius-Petit, ministre de la Reconstruction et de l'Urbanisme. Ils sont alors recrutés parmi les plus éminents architectes de l'époque. Très vite, ils se réunissent sous la forme d'une association loi 1901, nommée **Corps des architectes-conseils**, qui se consacre à promouvoir la qualité architecturale et urbaine, tout en constituant un lieu d'échange de pratiques professionnelles et de formation. Capteurs d'informations répartis sur tout le territoire, ce sont 149 architectes qui composent actuellement ce réseau original et unique, capable de rendre compte en temps réel de la situation de l'architecture et de l'urbanisme en France. Philippe Madec en est le président. [www.architectes-conseils.fr](http://www.architectes-conseils.fr)

## PLAN URBANISME CONSTRUCTION ARCHITECTURE (PUCA)

# L'hybridation nature-urbanité, ou penser autrement

La prise en compte des enjeux environnementaux incite à remettre en question les pratiques de l'urbanisme élaborées au cours des dernières décennies. Penser la ville durable impose de se doter de nouvelles méthodes et de nouveaux cadres de pensée. Première nécessité : penser autrement la relation ville-nature. Dès lors que l'on raisonne à l'échelle des territoires urbains durables, la nature apparaît comme une composante essentielle tout à la fois de la ville elle-même et des écosystèmes plus vastes auxquels elle participe /1.

Aujourd'hui, l'hybridation nature-urbanité fait partie des "clefs d'accès à la ville durable" /2. Ce nouveau regard englobant porté sur deux objets historiquement dissociés s'est progressivement imposé. D'un côté, la ville contemporaine s'est inscrite dans une rupture historique /3. Contrairement à la ville ancienne ou moderne, elle n'est en effet ni urbaine ni rurale, mais les deux à la fois. De l'autre, la prise en compte de l'environnement dans le cadre de l'impératif écologique s'est ouverte au-delà de la notion de paysage, pour progressivement intégrer l'idée de nature, et enfin englober le monde vivant /4. La nature dont il est question dans la ville-nature ne se réduit ni aux parcs de l'ornementation classique, ni aux espaces verts de l'hygiénisme moderne. Dans la ville-nature, le vert cesse d'être un simple "décorum" pour devenir une ressource capable de fournir des services écosystémiques ou d'induire des dynamiques économiques autant que d'agréments la qualité de vie /5.

## Des difficultés à surmonter

Cette nouvelle donne n'est pas sans soulever des questions pratiques aux collectivités locales dans l'élaboration de leurs stratégies urbaines. L'objectif, d'apparence consensuelle, provoque chez certaines collectivités une "schizophrénie du vert" /6 dans laquelle l'objectif de constitution de "réseaux nature" se heurte aux impératifs d'une urbanisation érigée en moteur de la redynamisation territoriale. Pour d'autres, principalement les petites et moyennes villes, l'élaboration de la trame verte et bleue, outil d'aménagement récemment introduit dans le Code de l'urbanisme et le Code de l'environnement, cristallise plusieurs difficultés : mobiliser les moyens techniques nécessaires à la connaissance fine et objectivée des composantes du territoire ; trancher entre une démocratie tech-

nique et une participation citoyenne ; concrétiser à l'échelle locale une volonté qui mobilise trois niveaux territoriaux emboîtés : État, régions, intercommunalités ou communes /7.

L'identification de ces difficultés ne bride cependant pas le regard des professionnels et des élus, au contraire. La recherche d'une nouvelle hybridation ville-nature stimule les pratiques et impose de nouvelles pluridisciplinarités. À ce titre, les dix démarches retenues lors de la consultation du Grand Pari(s) (2008) actent un virage significatif dans les préoccupations et les méthodes. Dans leurs réflexions sur l'avenir de la métropole parisienne, elles ont toutes invoqué les interdépendances entre les strates naturelles et artificielles, et ont toutes cherché à articuler les parties de ville et les zones naturelles /8. Les expérimentations "Villa urbaine durable 2" illustrent, elles aussi, comment l'intégration des réseaux nature interroge les pratiques de programmation et de conception afin d'aboutir à des quartiers environnementaux. L'exemple de la ville de Chalon-sur-Saône est notable : le devenir de sa dernière réserve foncière, îlot urbain de jardins familiaux, clef de voûte de l'arc vert irriguant la ville, oblige les élus, les urbanistes et les architectes à tout re-questionner – formes urbaines, densité, modes de vie...

Cette dynamique, tout juste amorcée, aura des conséquences marquantes sur la forme des villes. C'est tout l'enjeu des recherches et des expérimentations menées par le PUCA que d'explicitier et d'accompagner ces mutations qui se dessinent.

➔ **Le PUCA développe des programmes de recherche incitative et des actions d'expérimentation en apportant son soutien aux innovations et aux démarches scientifiques et techniques dans les domaines de l'aménagement des territoires, de l'habitat, de la construction et de la conception architecturale et urbaine. Organisme de référence pour les élus, le monde des professionnels et des universitaires, il favorise des travaux qui éclairent l'action publique en permettant un regard réflexif. Emmanuel Raoul est le secrétaire permanent du PUCA.**  
<http://rp.urbanisme.equipement.gouv.fr/puca/>

1/ Anne Querrien (dir.), "Natures en villes", *Les Annales de la recherche urbaine*, n° 74, 1997.

2/ Pierre Lefèvre, "Voyages dans l'Europe des villes durables", PUCA-CERTU, n° 188, 2008.

3/ Yves Chalias, "La ville-nature contemporaine", présentation résumée de l'intervention du 29 juin 2009.

4/ Chris Younès, Stéphane Bonzani, "Innovations urbano-architecturales durables dans les projets Européen", conférence de Graz, 4 et 5 novembre 2009.

5/ Emmanuel Boutefeu, "La demande sociale de nature en ville. Enquête auprès de habitants de l'agglomération lyonnaise", PUCA-CERTU, n° 154, 2005.

6/ Carole Barthélémy, "Atlas analytique de la trame verte de Marseille", 2011, recherche en cours.

7/ François Benchedikh, "La ville petite et moyenne terrain de formalisation de la biodiversité, constitution d'un réseau d'acteurs et recherche exploratoire par le biais de la biodiversité, trame verte et bleue", recherche en cours.

8/ Ann Carol Werquin, "Des villes vertes et bleues, de nouvelles infrastructures à planifier", PUCA-CERTU, n° 186, 2007.

Chapitre II

# **Prix National arturbain.fr 2012**

**et Bourses de l'Art urbain**

27 novembre 2012

## Communiqué de presse de la manifestation du 27/11/2012

### Prix National arturbain.fr 2012

*A l'occasion de cette manifestation, Madame Cécile Duflot ministre de l'égalité des territoires et du Logement a adressé une lettre au Président du Séminaire Robert Auzelle. Celle-ci a été portée à la connaissance de l'assistance des membres et amis du SRA*

Le Prix National arturbain.fr est organisé chaque année depuis 1996 par l'association pour l'art urbain, dite Séminaire Robert Auzelle (SRA). Il est placé sous le haut patronage de la ministre de l'égalité des territoires et du logement ; il s'adresse aux professionnels du cadre de vie et aux élus soucieux de présenter une réalisation dont ils sont fiers répondant au thème de l'année. Pour 2012 il s'agit de :

#### « Quartiers écologiques en lien avec un réseau nature »

Le règlement du prix a fait l'objet d'un appel à candidatures paru dans la presse et sur notre site internet [www.arturbain.fr](http://www.arturbain.fr) ainsi qu'auprès des différents réseaux du SRA.

4 petites villes et 2 villes moyennes ont été retenues par l'association. Des visites sur place avec les maires et les maîtres d'ouvrages ont permis de mettre en valeur les qualités des opérations retenues.

Les 6 maires ont voté pour attribuer les distinctions à savoir :

<b>Prix national arturbain.fr</b>	<b>VIRY (74)</b>
<b>Mention qualité architecturale</b>	<b>BALAINVILLIERS (91)</b>
<b>Mention vie sociale</b>	<b>DREUX (28)</b>
<b>Mention respect de l'environnement</b>	<b>ST LEGER DES BOIS (49)</b>
<b>Mention</b>	<b>HEBECREVEON (50)</b>
<b>Mention</b>	<b>MELUN (77)</b>
La meilleure communication (vote de la salle)	BALAINVILLIERS
Le vote par internet	BALAINVILLIERS

Les distinctions (le cadre du « Panthéon de Robert Auzelle ») ont été remises en présence des mécènes **Métalco Mobil Concept et Aéroport de Paris ingénieurs et architectes.**

### Bourses de l'Art urbain

Les **Bourses de l'Art Urbain** ont été décernées, au cours de la manifestation, aux jeunes professionnels ayant rendu les meilleurs Projets de Fin d'Etudes (PFE) du cycle de Master (mention bien ou très bien). Les **fiches de présentation** des projets respectent les principes pédagogiques du SRA en matière de thématique, de représentation de l'espace et de communication.

- problématique du projet accompagnée d'un titre évocateur.
- illustration du site choisi avant/après.
- exposé des qualités architecturales, sociales et environnementales du projet.

56 candidatures émanant de 20 établissements d'enseignement supérieur du cadre de vie ont été examinées. Le jury du SRA a décidé d'accorder **6 bourses de 500 euros**. Celles-ci ont été remises par les représentants du **Crédit Mutuel**, mécène du SRA, en présence du représentant de **l'Association des Membres de l'Ordre des Palmes académiques**, à :

Éléonore **BERNICCHIA**, Delphine **BUGAUD**/Alice **GRAS**, Victoria **CAMPION**, Elise **GEHIN**, Louise **LEFEBVRE**, Adélaïde **PIVETEAU** et à attribuer 4 mentions spéciales à :

Aude **BATTESTI**, Camille **COLIN**/Gwénaëlle **HUMBERT**, Thomas **MARTIN**, Lou **PASTEL**.

*Les fiches de présentation des 6 opérations et des 6 PFE ainsi que la lettre de la ministre de l'égalité des territoires et du logement (figurent au verso) sont téléchargeables sur [www.arturbain.fr](http://www.arturbain.fr)*

Les photos de la manifestation sont disponibles auprès de Aude Vaspart, Tél: 06 20 41 77 19, mail : [vaspart.aude@numericable.fr](mailto:vaspart.aude@numericable.fr).

Pour tous renseignements s'adresser à

**Christiane Levasseur, Vice Présidente du SRA chargée de la communication.**

**Tel : 01 43 25 42 75, mail: [ch-levasseur@orange.fr](mailto:ch-levasseur@orange.fr)**



**Robert-Max ANTONI**  
Président-fondateur  
du Séminaire Robert Auzelle



Photo de groupe de tous les participants : au centre Jean-Pierre BUET - Maire de Viry et Hélène SCHMIT, Chef de projet à la SED 74 ont remporté le Prix national 2012



Remise des Bourses de l'Art Urbain aux jeunes diplômées du cadre de vie par les représentant du mécène Crédit Mutuel



Lecture par Francis Le DORE, vice-Président du Séminaire, de la lettre de Cécile DUFLLOT, Ministre de l'Égalité des Territoires et du Logement



## Introduction par Robert-Max Antoni

Madame et messieurs les maires, membres et amis du Séminaire Robert Auzelle bienvenue à notre manifestation de ce soir.

### *Première partie*

Le thème du Prix National 2012 s'inscrit dans cadre du partenariat entre le Séminaire et les services du Ministère de l'égalité des territoires et du logement . Cette manifestation fait suite sur ce thème, aux contributions des organisations professionnelles du cadre de vie réunies le 26 septembre dernier, dont les actes seront publiés dans la revue *Urbanisme* de décembre.

*Le programme de la soirée prévoit, la présentation des 6 opérations, le vote du public , la remise des Bourses de l'Art urbain et enfin, la remise des distinctions.*

*En ouverture, est présentée, hors Prix National, la démarche exemplaire, en bonne voie d'aboutissement, de la petite ville de Saint-Leu-d'Esserent entre une municipalité et une société privée Les petites villes françaises sont ainsi invitées à engager une démarche d'aménagement écologique.*

**Pour le Prix National** les 6 opérations d'aménagement exemplaires choisies par le Séminaire illustrent les politiques publiques des écoquartiers et de la trame verte et bleue. Les opérations sont situées dans 4 petites villes et 2 villes moyennes. Nous considérons la nécessité de distinguer ces types de territoires à mesure humaine , habités par plus de la moitié de la population française. Ces territoires peuvent accueillir des emplois, une population nouvelle dans un cadre de vie agréable, où la nature a droit de cité.

**Les opérations des 4 petites villes : de Balainvilliers 3500 habitants, de Hébécrevon 1100 habitants, de Saint-Léger-des-Bois 1400 habitants et de Viry 3500 habitants,** font valoir chacune un éventail de qualités architecturale, sociale et environnementale communes :

#### **Qualité architecturale :**

- Les prescriptions architecturales sont présentes dans les documents d'urbanisme avec l'intervention des architectes.
- Les formes urbaines marient maisons groupées et petits immeubles avec la fixation d'un plafond des hauteurs R+2/ R+4.
- Les espaces publics privilégient l'accessibilité de toute personne, sont à noter, les plantations et jardins partagés, avec une réduction de la circulation et du stationnement des véhicules.

#### **Qualité de la vie sociale**

- Les transports en commun et les circulations douces sont prévues vers le centre et les équipements collectifs
- La concertation permanente est de règle avec les habitants anciens et nouveaux.
- La mixité des programmes de logements marient maison/immeuble , location/accession, social/privé.

#### **Respect de l'environnement**

- La trame verte et bleue se décline avec la gestion des eaux pluviales.
- Les économies d'énergie sont prévues par les modes de chauffage et le choix des matériaux pour des bâtiments basse consommation.
- Le traitement des déchets et l'usage de matériaux récupérables font partie du programme d'aménagement.

**Les villes moyennes de Dreux 32000 habitants et Melun 40000 habitants développent des problématiques spécifiques à ces territoires. Celles-ci se sont engagées dans cette démarche depuis de nombreuses années**

**Dreux** : réalise un « écocentre-ville » avec comme élément déclencheur la réalisation d'un ouvrage d'art, parachevant la piétonisation du centre-ville et valorisant le patrimoine historique et naturel.

**Melun** : conforte une trame verte et bleue accessible à l'ensemble de la population des divers quartiers Elle relie la vallée de l'Almont à des bois ,parcs et réserves naturelles, et prévoit, à courte échéance, le raccordement d'un écoquartier à cette trame.

*le Séminaire a pu constater après avoir visité les opérations, la forte implication des élus dans la continuité de la durée de plusieurs mandat .*

*La volonté politique de ces collectivités, soutenue par les professionnels du cadre de vie, concertée avec les aspirations des habitants et celles milieu associatif local, explique la qualité des opérations présentées.*

# Règlement du Prix national 2012

## **Art 1 : L'organisateur**

L'association pour la promotion de l'Art urbain, dite Séminaire Robert Auzelle (SRA), organise le « Prix National arturbain.fr » marque déposée. Elle procède à une consultation publique, déclare recevable les candidatures, arrête le choix et le nombre d'opérations sélectionnées, veille à la bonne présentation de celles-ci et au bon déroulement de la manifestation. Elle arbitre sans appel tout différend.

## **Art 2 : L'objet:**

Le Prix National arturbain.fr, placé sous le haut patronage de la ministre de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement a pour but de faire connaître au public des opérations exemplaires déjà réalisées, relevant du thème de l'année, améliorant le cadre de vie et illustrant la définition de l'Art urbain. Sont en priorité concernées les opérations situées dans les territoires des petites villes, des communautés de communes ou syndicats intercommunaux.

## **Art 3 : Les participants et les modalités de candidature :**

La candidature est ouverte aux collectivités territoriales et organismes privés ou publics d'aménagement, d'environnement et d'urbanisme. Les candidats proposent une opération par courrier (adressé au Président du SRA), en indiquant le nom du correspondant.

Les candidats retenus adhèrent à l'association. Le montant de leur participation est fixé à 500 €.

Pour les collectivités de moins de 1000 habitants et les associations, le montant de la participation est arrêté en accord avec le Séminaire Robert Auzelle.

Cette participation permet d'alléger la charge de l'organisation du Prix. Elle permet également aux élus et aux personnels des collectivités, organismes et associations de participer gratuitement aux actions de formation et de sensibilisation à l'Art urbain organisées par le Séminaire.

## **Art 4 : Le calendrier et la préparation de la manifestation:**

**Mars/octobre :** Consultation publique et réception des candidatures avant le 14 juillet 2012.

Visites des opérations pressenties par un comité d'experts choisis par le SRA, puis sélection des opérations.

Préparation des fiches et des diaporamas de présentation des opérations sélectionnées en liaison avec l'association.

**Mardi 27 novembre :** Présentation publique des opérations à l'Arche de la Défense et remise des distinctions.

## **Art 5 : Les modalités de vote du jury et du vote du public:**

5.1 Le jury est composé des élus des collectivités et représentants d'organismes privés ou publics participants. Chaque élu et représentant d'organisme attribuent une note aux opérations sélectionnées autres que la sienne concernant les trois critères de la définition de l'Art urbain.

5.2- Les distinctions, « Prix National et Mentions », sont décernées en fonction du classement.

5.3-« La Meilleure communication » est décernée par le public.

## **Art. 6 : La propriété et l'exploitation des opérations présentées au « Prix National arturbain.fr ».**

En application des divers textes réglementant la propriété intellectuelle, artistique et industrielle les participants restent propriétaires des images des opérations et de leurs droits d'exploitation.

L'organisateur se réserve le droit d'utiliser et de reproduire les opérations sélectionnées, dans le but d'organiser des expositions, de réaliser des actions de relations publiques et d'information laissées à son appréciation.

**Renseignements:** site : [www.arturbain.fr](http://www.arturbain.fr), tél : 01 40 81 71 35, Fax : 01 40 81 73 90

Mail : [vaspart.aude@numericable.fr](mailto:vaspart.aude@numericable.fr)

Adresse postale : Monsieur le Président du Séminaire Robert Auzelle - Prix National arturbain.fr, Arche de la Défense 93 055 LA DEFENSE cedex

## PRIX NATIONAL 2012

### Prix National arturbain.fr 2012 - "Quartiers écologiques en lien avec un réseau nature"

<b>Maîtrise d'ouvrage :</b>	TERACTEM (ex. SED 74) - 105 avenue de Genève CS 40528 74014 ANNECY Cedex - Tél. : 04 50 08 31 00
<b>Responsables :</b>	Jean-Pierre Buet, Maire de Viry - Philippe Gouyou-Beauchamps, directeur de TERACTEM - Hélène Schmit, chargée d'opération
<b>Présentateur :</b>	Hélène Schmit
<b>Organisme décisionnaire et propriétaire du site :</b>	Commune de Viry
<b>Description de l'opération :</b>	Viry est une commune périurbaine de 3 500 habitants, située à 10 kilomètres de Genève, au croisement de deux départementales, ce qui lui confère un rôle stratégique. C'est une commune constituée de 12 hameaux très épars. Pour éviter l'étalement urbain, les dispositions du PLU ont prévu le développement de la ville sur le centre bourg, avec pour objectif d'affirmer la centralité. Le projet "Ecovela" est un projet visionnaire, car né il y a près de 20 ans, et a été rendu possible par une grande volonté et stabilité politique. L'opération s'étend sur 16,3ha, et permettra la réalisation sur 12 ans de 800 logements (61 000 m <sup>2</sup> SHON) et 4000 m <sup>2</sup> de commerces et services, dans un environnement de nature. Le projet suit une démarche progressive en deux tranches. La 1 <sup>ère</sup> tranche, périphérique, est relativement aérée pour faire un lien progressif avec le bâti existant, et la 2 <sup>e</sup> tranche plus centrale, représente une évolution des formes urbaines : compacité liée à la centralité, maîtrisée par le biais d'un management de la qualité environnementale : travail sur le plan masse pour une bonne solarisation et éviter les vis-à-vis (1). Le projet bénéficie d'un réseau de chaleur bois consommant de la plaquette forestière locale. Ce réseau est 100% de droit privé, une première en France à cette échelle. Il permet de relayer la volonté municipale d'avoir un réseau de chaleur vertueux, sans pour autant mobiliser de fonds publics.
<b>Equipe pluridisciplinaire :</b>	Commune de Viry : Jean-Pierre Buet, Maire, accompagné de son équipe et de ses services Aménageur : TERACTEM : Philippe Gouyou-Beauchamps, directeur, André Barbon, Directeur adjoint, Hélène Schmit, chargée d'opérations Architecte-Urbaniste : tranche 1 : Edmond Deturche - tranche 2 : Cabinet Brière & Brière. Paysagiste et Maître d'Oeuvre VRD : Cabinet Uguet

#### Ecovela, un "éco-bourg", Viry (74)



#### Qualité architecturale :

- Le projet participant au **développement du secteur** dit du "genevois français".
- Création d'une **centralité forte dans le chef lieu**, identifiée par le biais d'une **place centrale** de 4000 m<sup>2</sup> (7).
- Organisation des bâtiments dans un **écran de verdure** (5), parc paysager dans lequel la **voiture est proscrite**.
- **Prise en compte du bâti remarquable environnant** (deux châteaux) et du **grand paysage** dans l'élaboration du plan masse.
- Construction de nouveaux équipements : **espace culturel** (4), **groupe scolaire**, centraux et architecturalement intégrés.
- **Travail sur la pente** du terrain et **limitation des hauteurs des bâtiments à R+4 / R+5** pour une meilleure **intégration paysagère** et **repère visuel** sur le clocher de l'église (3, 4 et 7).

#### Qualité de vie sociale :

- Raisonement à **l'échelle d'un « éco-bourg »**, mêlant l'esprit campagne et le contexte péri-urbain de Genève.
- **Centre bourg piétonnier** et **déplacements doux** grâce à la déviation de la route départementale.
- **Mixité sociale** forte : 25% de locatif social et 10% d'accession sociale.
- **Diversité de type de logements** au-delà du social : **logement participatif** et **locatif intermédiaire** (loyer inférieur au loyer libre).
- **Mixité fonctionnelle** : réalisation 4000 m<sup>2</sup> de commerces (7), activités et services dont 1250 m<sup>2</sup> de relocalisation.
- **Liaison verte, vecteur de convivialité**, menant aux commerces, parsemée de jeux et espaces de détente.
- Espace culturel central (4) offrant un **lieu de rassemblement** associatif et culturel, connecté à la liaison verte.
- **Mixité intergénérationnelle** : EHPAD, école maternelle, et école primaire sont attenantes au projet.

#### Respect de l'environnement (trame verte et bleue)

- **Réseau de chaleur bois** consommant de la **plaquette forestière locale**, répondant aux besoins en chauffage et eau chaude de tout l'écoquartier et des équipements publics environnants.
- **Liaison verte** s'inscrivant dans la **pente naturelle du terrain** permettant de **rendre au milieu naturel un maximum d'eau pluviale non polluée**.
- **Biodiversité respectée** par le biais de plantations indigènes et nécessitant un entretien limité.
- **Emprise réduite des sols perméables** (COS de 0.5 sur la tranche 1 du projet).
- **Traitement des déblais en remblais sur site** évitant de nombreux trajets de camions : 180 000 km de trajets en carrière évités !
- Constructions **labellisées BBC dès 2009**.



## MENTION QUALITE ARCHITECTURALE

### Prix National arturbain.fr 2012 - "Quartiers écologiques en lien avec un réseau nature"

<b>Maitrise d'ouvrage :</b>	Groupe Natekko – Domaine du Bois Fresnais - 5 rue Blondel, 92400 Courbevoie – 01 47 17 31 60 – www.natekko.com
<b>Responsables :</b>	Marc Celaries, président du groupe Natekko - Patrick Dutartre, directeur du programme
<b>Présentateurs :</b>	<b>Brigitte PUECH, maire - Patrick Dutartre, Natekko</b>
<b>Organisme décisionnaire et propriétaire du site :</b>	Mairie de Ballainvilliers – 91100 Ballainvilliers, PUP (Projet Urbain Partenarial)
<b>Description de l'opération :</b>	A 17 km de Paris, à 5 minutes du centre-ville de la commune de Ballainvilliers (3500 habitants + 1000 à l'horizon 2015), à 2 minutes d'un grand centre commercial, l'éco-domaine du Bois Fresnais (8 hectares) a pour objectif principal d'harmoniser l'Humain avec la Nature. Desservi par la RN 20, il est à la fois ouvert sur la ville et sur la campagne. Ce quartier répond à des critères de performance environnementale rigoureux (éco-constructions, circulations, recyclage des déchets, végétalisation d'essences locales, ...) et assure la mixité sociale et fonctionnelle (logements, équipements publics). L'aménagement de la butte des Hauts Fresnais s'est effectué en concertation entre la ville, le promoteur et l'énergéticien (GRDF). Elle permet la réalisation de cet éco-domaine en bois de 313 logements, d'un ensemble scolaire de huit classes, d'un restaurant scolaire, et d'une salle polyvalente. L'ensemble a été conçu, organisé et géré dans une démarche de développement durable. Elle tend vers 2 objectifs majeurs : le mieux vivre et la réduction de l'empreinte écologique.
<b>Equipe pluridisciplinaire :</b>	Architectes-urbanistes: Cabinet Jean-Jacques ORY, architectes : Jean Ribeyreau-Gayon et Pedro-Baptista Paysagistes : « Architecture et Jardins s » et « Allavoine », BETVoirie et réseau : CFI

### Un Eco domaine en Bois, pour harmoniser l'Humain avec la Nature, Ballainvilliers (91)



Reproduction publique sous réserve d'accord www.arturbain.fr

- Qualité architecturale :**
- **Eco domaine** de 313 logements construits en **ossature bois traditionnel**.
  - **4 hectares d'espaces verts** et de liaisons douces.
  - Mise en place d'un réseau dense de **venelles et de cheminements doux** (2 km) pour faciliter les déplacements et notamment l'accès à l'ensemble scolaire (Allée des Coccinelles).
  - **Poumon vert**, prenant son assise dans les zones naturelles qui bordent ce domaine et un **jardin central** (5), conçu comme le **coeur du projet**.
  - Bâti **limité à une hauteur de R+2+C** (4), en référence à la hauteur d'un arbre.
  - L'architecture **créé la diversité** pour que chaque maison ait son identité et son style (3).
  - **Espaces ouverts** et accessibles à tous pour favoriser la mixité dans un **cadre ville-jardin**.

- Qualité de vie sociale :**
- Poumon vert du domaine relié à un parc pour favoriser les **espaces de convivialité et de promenades**.
  - **Mixité** : le domaine mêle habitat individuel, collectif, social (30%) et d'accession à la propriété.
  - **Equilibre** : 50% des logements en maisons et 50% des logements au sein de petits immeubles R+2+C
  - **Equipements** : intégration dans le domaine d'un **ensemble scolaire** de 8 classes, d'un restaurant scolaire.
  - **Sports** : Intégration d'une **salle polyvalente** adossée au groupe scolaire
  - Implantation d'arbres fruitiers pour **privilégier les échanges** et développer un **état d'esprit village**.
  - Desserte de l'opération par **deux lignes de bus**.
  - **îlots sans voiture**, allées en impasses, stationnement souterrain pour les collectifs, garage en bois en surface

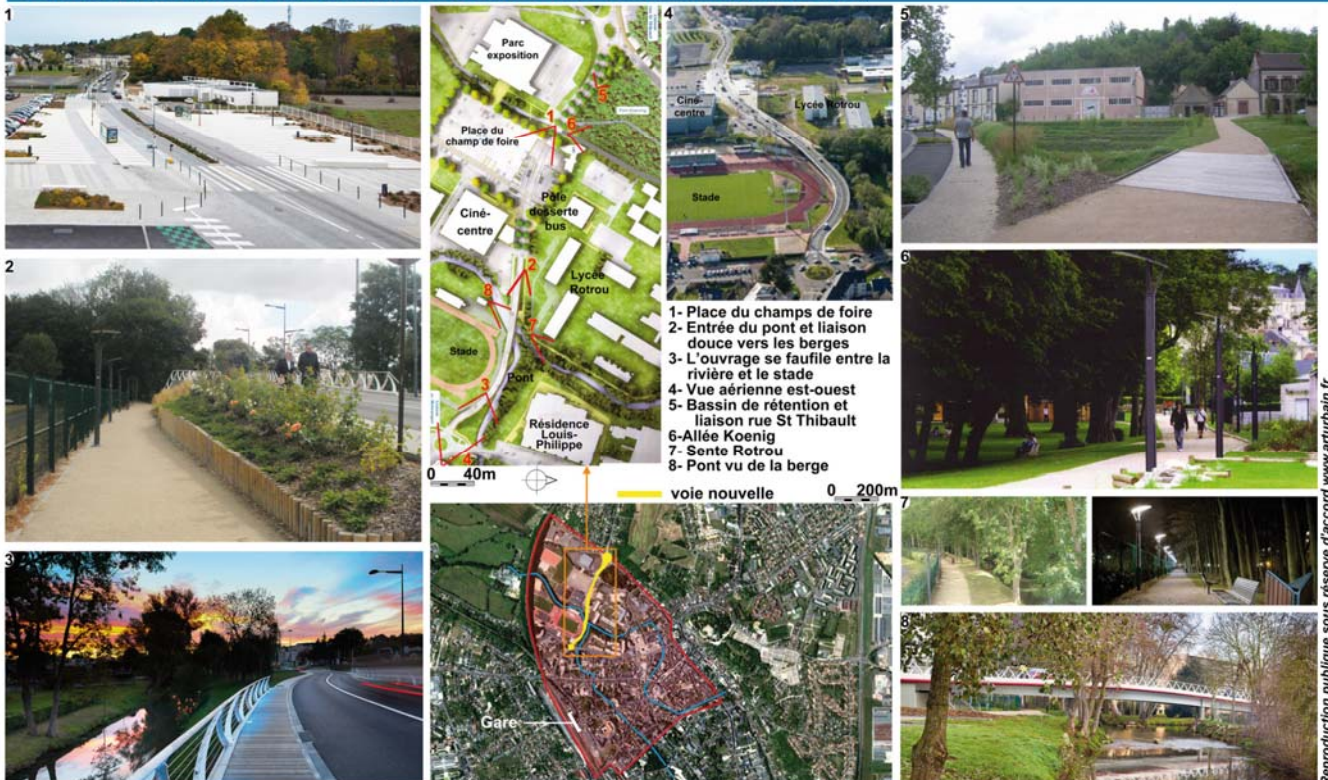
- Respect de l'environnement (trame verte et bleue)**
- Démarche **Habitat et Environnement (H&E)**
  - **Collecte des eaux de ruissellement** par un réseau de noues superficielles au coeur du poumon vert.
  - **Bassin de rétention paysager** participant à la diversité écologique et paysagère et au **traitement naturel de l'eau** collectée par des plantes fixatrices.
  - Végétation du jardin central, choisie pour **accueillir une petite faune** (grenouilles, oiseaux).
  - **Préservation de la végétation existante** (saules, frênes, bouleaux)
  - Création de **corridors écologiques** : favorisation de la circulation des espèces animales (création d'écoducs)
  - **Végétalisation des toits des garages** de toutes les maisons et récupération d'eau de pluie
  - Présence du **végétal sur toutes les voies publiques**.
  - Logements **BBC et Haute performance énergétique**, en partenariat avec GRDF.

## MENTION QUALITE DE LA VIE SOCIALE

### Prix National arturbain.fr 2012 - "Quartiers écologiques en lien avec un réseau nature"

- Maîtrise d'ouvrage :** Ville de Dreux - 2, rue de Châteaudun - BP 80129 - 28103 DREUX cedex - Tél. : 02 37 38 84 85 - www.dreux.com - mail : g.hamel@ville-dreux.fr
- Responsables :** Gérard Hamel, Maire de Dreux et Président de l'ANRU - Dominique Maisons, Adjoint au Maire - Eddy Iacona, Directeur Général adjoint des Services Techniques - Laurent Pezin, Architecte-urbaniste
- Présentateurs :** Laurent Pezin
- Organisme décisionnaire et propriétaire du site :** Ville de Dreux
- Description de l'opération :** Située à moins d'une heure de l'Ouest de Paris, Dreux compte environ 32 000 habitants. Elle est au cœur d'une agglomération de près de 60 000 habitants. Depuis les années 2000, la municipalité a engagé un programme ambitieux autour de la place Mésidard, d'abord avec la construction d'une médiathèque d'agglomération, puis avec la construction à proximité d'un parking souterrain paysager de 400 places agrémenté d'un mur végétal. Dans le milieu des années 2000, ont été entrepris les aménagements paysagers de la place Mésidard et ses alentours sur une surface totale de 2 hectares en plein cœur de ville. Afin de rendre le bassin de vie encore plus attractif, plusieurs opérations de logements de standing ont été réalisées. L'aspect environnemental a été le fil conducteur de l'ensemble du programme. Les aménagements des bords de Blaise avec la sente Rotrou (7), les jardins de la médiathèque, la découverte de la Blaise ou encore la création du quai Adèle Foucher ont favorisé des promenades piétonnes en centre-ville. L'intégration dans un site préservé d'une voie nouvelle (4) et l'extension du parc Koenig (6) à proximité ont renforcé l'attractivité environnementale de la commune. Le volet artistique vient compléter ce développement avec des œuvres intégrées dans les espaces publics et l'ouverture d'un musée d'art.
- Equipe pluridisciplinaire :** Laurent Pezin, Architecte-urbaniste mandataire, Agence ARC.AME - Fabrice Busson, Bet VRD, Verdi Ingénierie Centre Ouest - Olivier Renaud, BET Environnement et Paysagiste, SOREPA.

#### Découverte de l'éco centre ville par la création d'une voie nouvelle, Dreux (28)



#### Qualité architecturale :

- La **voie nouvelle** relie directement la rue Saint-Thibault à la gare, en passant par l'avenue Mesulgen (4).
- **Désengorgement du centre-ville** et intégration du pôle d'équipement du champs de foire jusqu'alors enclavé.
- Le nouveau giratoire créé une véritable **entrée dans l'éco centre-ville**.
- **Continuité des circulations douces** (6 et 7) vers le parvis et l'éco centre-ville.
- Volonté de **rompre avec l'image d'un ouvrage routier** traversant la ville sans la voir : soin apporté aux détails de réalisation, garde-corps, revêtements, éclairage, mobilier (3).
- Nouvelle voie et ouvrage d'art pensés comme un **boulevard urbain continu** contribuant au rayonnement de l'éco centre-ville.
- Pont de forme élancée et dynamique, **symbole du lien** créé entre le sud et le nord de la ville.

#### Qualité de vie sociale :

- **Désenclavement de la place** du champs de foire (1) et **insertion dans la vie sociale** de l'éco centre-ville.
- Le parvis devient le **pôle d'entrée du lycée** et permet de mettre en **relation les dessertes de bus** et tous les équipements attenants.
- Le champs de foire et ses équipements sont dorénavant **reliés au centre-ville**.
- Population associée dès le début du projet, **nombreuses concertations** qui ont permis l'adhésion totale des habitants.
- **Protection des habitants face aux nuisances sonores** : l'ouvrage passe à côté de la rivière, vers le complexe sportif du Vieux Pré afin de l'éloigner largement des résidences.
- **Invitation des riverains** aux moments clefs du chantier notamment le lancement de la structure métallique du pont.
- Nouveaux lieux de rencontre (bords de Blaise, jardins...) permettant **l'organisation de manifestations** estivales "les guinguettes de la Blaise" au bord de la rivière.
- **L'extension et la réhabilitation du parc** (1,5 hectares) en centre-ville sur l'ancienne allée Koenig (6) créé un **espace intergénérationnel** de promenade et de détente, skate parc agrandi et jeux pour enfants.
- Le pont a été **approprié par la population** qui profite de la promenade belvédère.

#### Respect de l'environnement (trame verte et bleue)

- **Préservation des espaces naturels remarquables** à proximité du pont.
- Modelage de l'espace paysager d'entrée de ville pour **mettre en valeur l'eau** et son écoulement naturel vers le ruisseau en aval.
- **Etude d'impact** approfondie en amont du projet.
- Le pont se faufile entre les berges et les plantations, entre le stade et le ruisseau (3), **limitant l'impact** de l'ouvrage sur l'environnement et offrant un espace en belvédère.
- **Faunes et flores** des espaces terrestres et aquatiques traversés par l'ouvrage ont été **étudiées et préservées**.
- Intégration de la **végétation dans la ville** avec les espaces minéraux (Place Mésidard, cour de l'Hôtel-Dieu, voie nouvelle).

## MENTION RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

### Prix National arturbain.fr 2012 - "Quartiers écologiques en lien avec un réseau nature"

<b>Maitrise d'ouvrage :</b>	NEXITY ENSEMBLIER URBAIN – 14, rue de la Petite Sensive– 44323 NANTES - 02 28 01 14 24 – 02 28 01 14 25 – www.nexity .fr.
<b>Responsables :</b>	Yoan Belaud, Directeur d'Agence - Philippe Giron, Directeur Technique
<b>Présentateur :</b>	<b>Yoan Belaud</b>
<b>Organisme décisionnaire et propriétaire du site :</b>	Directeur d'Agence
<b>Description de l'opération :</b>	Saint Léger des Bois se situe à l'Ouest d'Angers et bénéficie de la desserte autoroutière A 11 (Angers en 10 mn et Nantes en 45 mn). Elle compte 1 430 habitants, un tiers a moins de 20 ans et près des deux tiers a moins de 40 ans. Le parc de résidences principales est d'environ 500. Le programme est une ZAC de 10 hectares à usage principal d'habitat (30 000 m <sup>2</sup> de Surface de Plancher), à proximité immédiate du Centre-Bourg. A terme, l'éco-lotissement proposera 265 logements (50 % de sociaux locatifs et accession), dont 105 lots individuels (superficie moyenne 375 m <sup>2</sup> ), 55 maisons groupées et/ou logements intermédiaires, 105 logements en petits collectifs mais aussi 500m <sup>2</sup> de commerces, services et équipements publics. Coût des travaux: 6 060 K€ L'opération permet le développement de la commune et son inscription dans la démarche sur les polarités d'agglomération et, l'accueil d'une population nouvelle permettant une croissance démographique maîtrisée de la commune et répond aux objectifs du PLH (50 % de logements sociaux, diversification du parc immobilier ....).
<b>Equipe pluridisciplinaire :</b>	Collectivité locale : Dominique Servant, Maire de St Léger des Bois, Vice-Président de l'Agglomération d'Angers. Maitrise d'Ouvrage : NEXITY ENSEMBLIER URBAIN, Yoan Belaud et Philippe Giron Maitrise d'œuvre : IN SITU, Pierrick Beilleveire et Jérôme Collier. Paysagiste : Architecture du paysage, Guillaume Sevin. BET VRD et géomètre : SCP CHAUVEAU, Sébastien Roussel. SCE : François Gerain.

### Eco-quartiers « Légéry », ZAC du Grand Moulin – Saint-Léger-des-Bois (49)



- 1- Esplanade
- 2- Île aux Chênes
- 3- Stationnement automobile groupé en entrée d'îlot
- 4- Variété architecturale
- 5- Jardins potagers
- 6- Gestion de l'eau en système ouvert

#### Qualité architecturale :

- Intégration des nouveaux arrivants dans une **forme urbaine novatrice inscrite dans les histoires locales**.
- Surface importante dédiée à l'**espace public** : esplanade (1), liaisons douces, placettes, jardins familiaux, île aux Chênes (2), parcours sportif...
- L'**esplanade (1) en continuité du centre bourg** accueillera des commerces et services au rez-de-chaussée des petits collectifs.
- **Lien vers le centre-ville** et les autres quartiers.
- **Cahier de prescriptions** urbaines et environnementales, **visa d'architecte** pour obtention du permis de construire.
- **Variété de la typologie** et de l'architecture de l'habitat (4).
- Formes urbaines permettant une certaine **densité** tout en assurant les qualités de voisinage (adossement, vis à vis filtrés...), **laissant à chacun la plénitude** de ses lieux.
- Haies sur espaces publics et privés pour le **respect de l'intimité** de chacun.

#### Qualité de vie sociale :

- Jardins familiaux (5), vergers, arbres à baies le long des espaces publics... favorisent la **création de liens sociaux**.
- **Chemins dédiés aux piétons et aux cycles** facilitant les liens vers le cœur de bourg, l'école, les commerces, la salle polyvalente et entre les différents quartiers de la commune.
- Stationnement géré de façon différentielle et distancée de chacun des logements (3), les espaces d'accès en résultant offrent autant d'occasion de **rencontres et d'échanges de voisinage**.
- Gestion de l'eau en systèmes ouverts (6) générant un **élément pédagogique sur le cycle de l'eau**.
- **Accompagnement du développement** de la ville : opération réalisée en cinq ou six tranches opérationnelles dont la 1ère tranche (77 logements dont 37 lots individuels) est en cours de construction.

#### Respect de l'environnement (trame verte et bleue)

- **Gestion maîtrisée de la place de l'automobile** dans les espaces résidentiels (3).
- **Gestion des eaux pluviales** (utilisation de noues plantées pour favoriser l'infiltration dans le sous sol, accroître la biodiversité et intégrer la nature en ville (6).
- **Gestion des déchets** en apport volontaire pour diminuer les impacts sur la dimension des voiries, donc sur l'étanchéité des surfaces.
- **Adaptation du projet aux conditions climatiques locales** (exposition solaire, vent...)
- Recherche de **maîtrise des énergies** (BBC obligatoire dans l'opération).
- Trame végétale structurante filtrant les espaces domestiques en prolongement des parcs jalonnant le bourg.

## MENTION

### Prix National arturbain.fr 2012 - "Quartiers écologiques en lien avec un réseau nature"

**Maîtrise d'ouvrage :** Mairie d'Hébécrevon - 13 rue saint martin - 50 180 Hébécrevon - Tél. : 02 33 05 05 59 - Fax : 02 33 05 32 42 - www.hebecrevon.fr - mail : mairie@hebecrevon.fr

**Responsable :** Gilles Quinquenel, Maire d'Hébécrevon

**Présentateurs :** Gilles Quinquenel, Maire d'Hébécrevon) et Eric GERMAIN, Société Folius Ecopaysage

**Organisme décisionnaire et propriétaire du site :** Mairie d'Hébécrevon

**Description de l'opération :** Hébécrevon est une petite commune rurale de la Manche (1 100 habitants). Très attractive de par l'existence de nombreux services : école, commerces, médecins, nouvel espace culturel, 70% de la population active travaille dans la ville voisine de Saint Lô. L'Eco Hameau « Les chemins verts » se situe sur une ancienne prairie de 3.5 ha à moins de cinq minutes à pied du centre bourg d'Hébécrevon. Procédure de lotissement, il se composera à terme de 35 maisons individuelles en accession à la propriété, l'enveloppe prévisionnelle s'élevant approximativement à 1 million d'euros HT. Les parcelles sont implantées en respect de la trame bocagère existante. L'accessibilité de l'opération est raisonnée de manière à allouer un maximum d'espace aux circulations douces et à respecter l'image d'un paysage rural. La liaison douce vers le centre ville permet de relier ce lotissement aux services qui y sont proposés. Cette opération constitue la première phase d'un projet plus important. La seconde phase à l'Est sera livrée en 2013 et la dernière phase adossera l'opération au centre-ville en 2015.

**Equipe pluridisciplinaire :** Eric Germain, Architecte-urbaniste, Cabinet Folius Ecopaysage (76)  
Philippe Rihouey, BET VRD Prytech (50)

#### Eco hameau "les Chemins verts", Hébécrevon (50)



#### Qualité architecturale :

- Respect de la **trame foncière existante** 3 et 5).
- Préservation du **patrimoine naturel et paysager**.
- Aménagement de **liaisons douces** et ouverture au public d'une zone humide.
- **Variété des formes architecturales** (1 et 2), chaque propriétaire étudie sa maison avec l'architecte de son choix.
- Réglementation urbaine : orientation au Sud imposée, volumes bâtis de petite taille (R+1+combles) avec une hauteur de faîtiage limitée à 9 m, PVC blanc interdit, sens du faîtiage et limites constructibles imposées.
- **Matériaux, revêtements de sols et mobiliers** écologiques, économes en énergie et respectant les normes handicapées.

#### Qualité de vie sociale :

- Le centre bourg est accessible à pied par la **liaison douce** (7) en cinq minutes (nombreux services de proximité : commerces, école, pharmacie, 2 médecins, 1 kiné, 4 infirmiers, dentiste).
- L'ouverture de la zone humide entre l'éco hameau et le centre ville crée un **lieu de convivialité et de rencontre** pour les habitants.
- Création d'un nouveau **stade** à proximité.
- Système de **navette à la demande** (assuré par les taxis locaux mais facturé 2,20€ aux usagers) et **aire de co-voiturage**.
- **Liaison cyclable** vers Saint-Lô (7km)
- **Mixité sociale** : trois parcelles destinées à l'aide à l'accession (bailleur social), et création d'une **résidence pour personnes âgées**.
- Mise en place d'un **partenariat associant les élus, le CAUE, le maître d'œuvre et les habitants**. De nombreuses réunions sur le sujet de l'éco-hameau sont organisées par la commune.

#### Respect de l'environnement (trame verte et bleue)

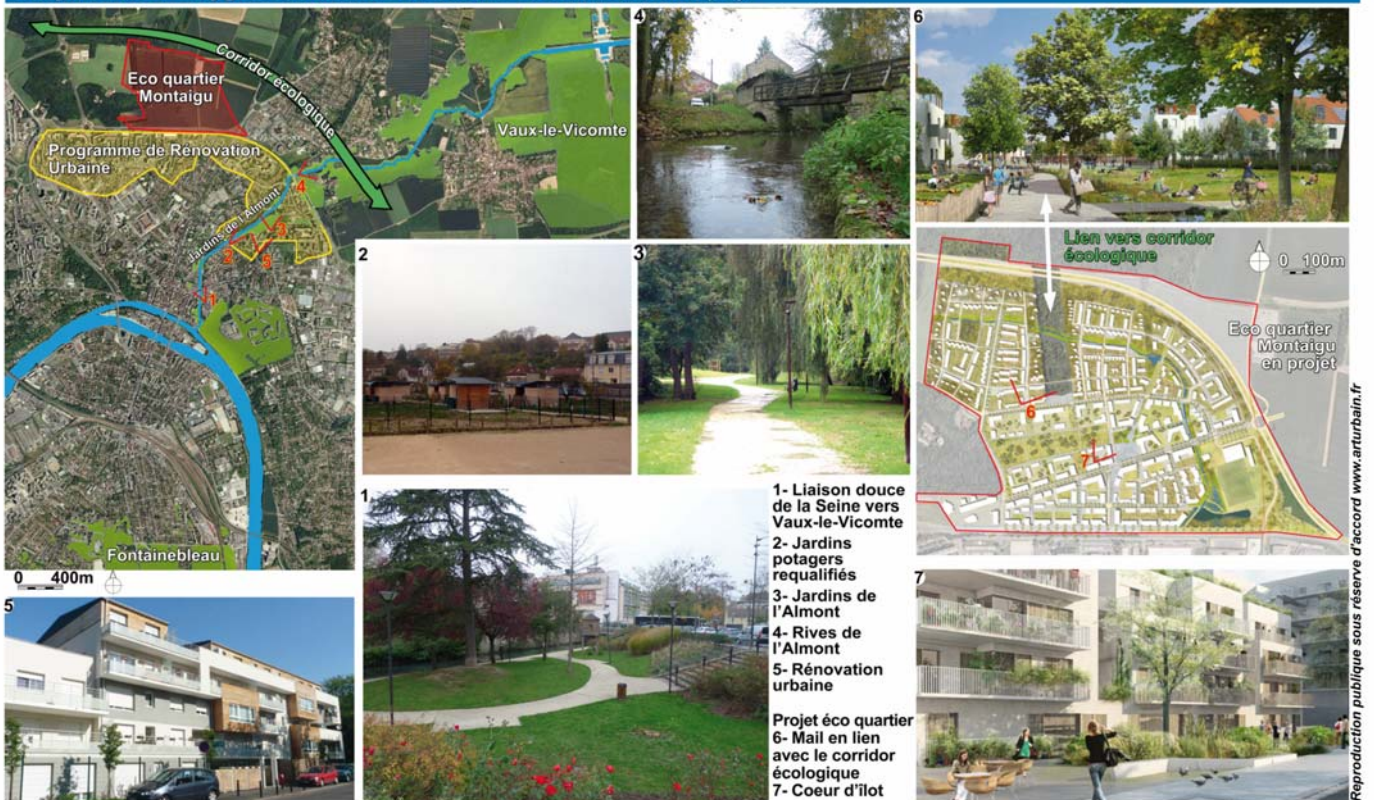
- La **conservation du maillage bocager** existant participe au **déroulement des processus écologiques** (régulation des eaux de pluies et refuge pour la faune et la flore)
- **Tri sélectif** et ramassage collectif en deux points du lotissement.
- Création de **2 bassins d'orage** (6) pour prévenir d'éventuelles inondations.
- Usage de produits phytosanitaires prohibé.
- La préservation des haies et de la zone humide permet de **conserver la biodiversité** et de l'intégrer au village.
- **Voies de différents calibrages** : deux voiries principales seulement sont imperméabilisées, les autres voies sont traitées comme des chemins avec bandes de roulement et partie centrale en herbe.
- **Stationnement engazonné** extérieur aux parcelles.
- Préverdissement, gestion expansive du paysage et introduction de pâturages.
- Evacuation des eaux de pluie par **noues et infiltration**, chaque parcelle gère ses eaux de pluies (infiltration ou récupérateur).
- **Constructions passives** et incitation à la pose de chauffe-eau solaire.

## MENTION

### Prix National arturbain.fr 2012 - "Quartiers écologiques en lien avec un réseau nature"

<b>Maîtrise d'ouvrage :</b>	Ville de Melun - 16 rue Paul Doumer 77000 MELUN – tél. : 01 60 56 03 40 - mail : oxygene@ville-melun.fr
<b>Responsables :</b>	Gérard Millet, Maire de Melun - Stéphanie Bascou, Directrice Générale Adjointe des Services
<b>Présentateurs :</b>	<b>Gérard Millet, Maire - Paul-Emile Lezean, Chef de Projet Rénovation Urbaine</b>
<b>Organisme décisionnaire et propriétaire du site :</b>	Ville de Melun (traité de concession avec l'aménageur et transfert de propriété)
<b>Description de l'opération :</b>	Melun (40 000 habitants) se positionne en tant qu'éco territoire et ambitionne la réalisation d'une trame verte et bleue sur l'ensemble de son territoire. Cette trame repose sur des ensembles et des corridors de biodiversité cohérents tels que : le Parc Faucigny Lucinge, l'Eco Quartier de la Plaine Montaigu, la coulée verte de l'Almont (1). Elle a été confortée dans cette démarche par l'apport scientifique du Museum National d'Histoire Naturel et complète la connaissance de son patrimoine faunistique et floristique par des études supplémentaires. L'objectif étant de concilier intelligemment le développement territorial de la ville tout en préservant et en valorisant son patrimoine environnemental, trouver l'équilibre entre l'urbain et le rural. L'éco Quartier, au nord du territoire urbanisé, répond à une demande croissante de logements avec la volonté de préserver le cadre de vie et la ceinture verte existante tout en limitant l'étalement urbain (6 et 7). Ce nouveau quartier sur 65ha libres accueillera 2500 logements, 10 000m <sup>2</sup> d'activités, des commerces de proximité, 2 groupes scolaires, une crèche et un gymnase. Liaisons douces le long d'une coulée verte, transport en commun en site propre reliant le quartier vers Corbeil-Essonne et la Gare de Melun. Ce nouveau quartier est pensé pour assurer une continuité entre une zone de grands ensemble qui fait l'objet d'un projet de renouvellement urbain et la zones naturelles non urbanisées au nord de la ville.
<b>Equipe pluridisciplinaire :</b>	Ville de Melun - Aménageur : Loticis - Crédit Agricole Immobilier, Atelier LD - Groupement de maîtrise d'œuvre Thébaud Urbanisme et Paysage / Cabinet Merlin - Museum National d'Histoire Naturelle - Urbaneco - Alexandre Chemetoff, architecte urbaniste, les melunais au travers d'outils de concertation innovants comme le "Forum Ouvert Open Space Technology – OST" Partenaires financeurs: Etat, Conseil Régional d'Ile-de-France, Conseil Général de Seine-et-Marne, Communauté d'Agglomération Melun Val-de-Seine. ANRU, ADEME, ACSE, CDC, AEV

#### Projet Urbain 'Oxygène', vers l'Eco-territoire melunais, Melun (77)



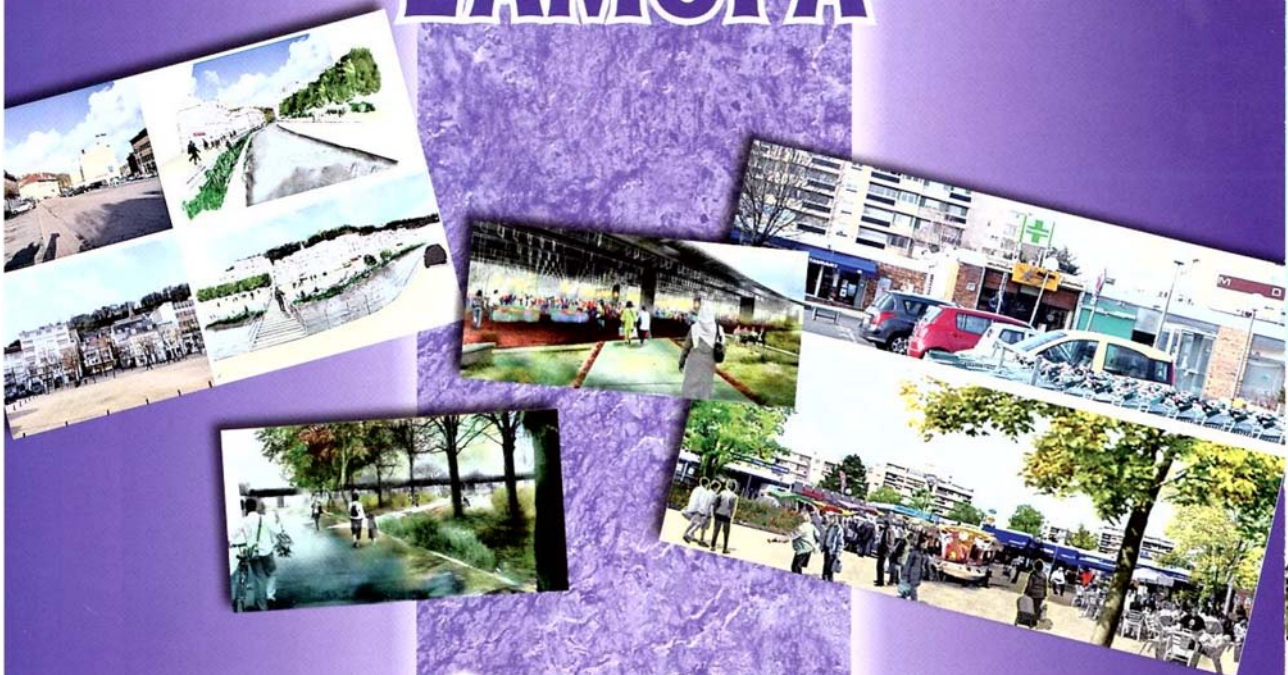
<b>Qualité architecturale :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Limitation de l'étalement urbain et création d'un éco-quartier (6 et 7) comme « tampon » entre l'urbain et le rural.</li> <li>- Espace vert central le long de la vallée de l'Almont (3) connecté à un réseau de liaisons douces menant à chaque quartier.</li> <li>- Cahier de prescriptions architecturales sur l'éco quartier, permis de construire soumis à l'avis de l'Architecte-Urbaniste Conseil.</li> <li>- Conservation de la mémoire des lieux : voiries appuyées sur la topographie, boisements existants conservés et valorisés.</li> <li>- Préservation et valorisation du patrimoine environnemental local tout en affirmant une identité conciliant le rural et l'urbain.</li> <li>- Réflexion à toutes les échelles du projet (habitat, grands équipements, intervention ciblée sur les espaces publics).</li> </ul>
<b>Qualité de vie sociale :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les « jardins de l'Almont » (3) valorisent et préservent le cours d'eau, support d'une ballade touristique reliant la Seine au Château de Vaux-le-Vicomte (5km). Ils constituent un lieu de rencontre et de convivialité traversant le centre-ville, trois autres quartiers de Melun et desservant les équipements implantés tout au long (jardins familiaux, parcs, gymnase)</li> <li>- Intégration du Programme de Rénovation Urbaine dans la construction de l'Eco-quartier Plaine Montaigu (5).</li> <li>- Requalification des jardins familiaux (2).</li> <li>- Liaison douce (1) reliant la Seine en centre ville et le château de Vaux-le-Vicomte.</li> <li>- Desserte de l'éco quartier Montaigu par une ligne de bus en site propre et liaisons douces vers les équipements et le centre-ville.</li> <li>- Intégration de la maîtrise d'usage (forum ouvert OST, habitat participatif, chantier d'insertion...).</li> <li>- Des modes de vie solidaires et responsables : voies accessibles à tous, jardins familiaux, mixité sociale et fonctionnelle.</li> </ul>
<b>Respect de l'environnement (trame verte et bleue)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en relation les éléments de la trame verte existante composée des parcs historiques, les jardins de l'Almont, les forêts de Bréviande et de Fontainebleau, le bois du Jard et le château de Vaux-le-Vicomte.</li> <li>- Labellisation Haute Qualité Environnementale, équipements publics avec objectif Effinergie+, promotion privée et logement sociaux BBC et passifs.</li> <li>- Identification des réseaux et connexions écologiques, consolidation du corridor écologique existant.</li> <li>- Stratégie de gestion environnementale pour intégrer les espaces naturels à la ville sans les sanctuariser.</li> </ul>



# LA JEUNESSE

## L'ART URBAIN

### L'AMOPA



Sous le haut patronage du ministère  
de l'Égalité des Territoires et du Logement

# Bourses de l'Art urbain

du Séminaire Robert Auzelle



## Patrice Henriot,

Directeur administratif de l'AMOPA

L'AMOPA était représentée, le 27 novembre dernier, lors de la remise des bourses de l'Art urbain 2012 à l'Arche de la Défense, nous reproduisons le discours de Patrice Henriot, directeur administratif de l'AMOPA et exposons les 6 projets retenus.

**L**E 3 avril 2012, le Séminaire Robert Auzelle et l'AMOPA sont convenus d'un partenariat destiné à faire connaître leurs activités respectives en faveur de la jeunesse et de la francophonie. Ce qui nous destinait à un tel partenariat, c'est l'idée de construire dans l'harmonie, au service du public. L'architecture, prolongée par l'urbanisme, est explicitement vouée à l'utilité publique. La loi N° 62.2 du 3 janvier 1977 la caractérise par : « l'insertion harmonieuse dans le milieu environnant, le respect des paysages naturels et urbains ainsi que du patrimoine ». L'AMOPA approfondit en cette année 2012, qui est celle de son cinquantième anniversaire, sa réflexion sur l'utilité publique.

L'architecture en appelle à l'idée. Le mot *monument* désigne tout ce qui peut solliciter la mémoire et en français, lorsque l'on dit monument, on pense tout de suite à un édifice public. Un autre fait de langue peut attirer notre attention sur l'architecture : des mots comme *école, lycée, théâtre*, désignent à la fois un édifice et une institution. L'institution exige sa demeure, son édifice. Ainsi le mot *école* indique un projet d'instruction, une institution, un édifice. Des *édifices*, nous pouvons dire que « nous y vivons, que nous nous y déplaçons et que nous y sommes ». Être dans l'œuvre architecturale, c'est se trouver disposé. Quant à l'urbanisme, il est solidaire, pour l'architecture contemporaine, d'un « aménagement du territoire ». La question se pose de savoir à quel projet s'ordonne cet aménagement : qu'est-ce qu'une ville ? Une place ? Une rue ? Les circulations intérieures et extérieures correspondent au projet d'assurer des passages. Cependant, l'œuvre architecturale nous met en présence d'autres possibilités : se rencontrer, se parler, se promener. N'importe quelle disposition architecturale ne se prête pas à n'importe quelle pratique humaine.

L'AMOPA s'est donné pour tâche de construire. Elle organise des concours de *Défense et Illustration de la Langue française* (prix d'Expression écrite de la langue française, prix de la Jeune Poésie, prix de la Jeune Nouvelle), des tournois d'éloquence ; elle soutient des projets innovants dans le domaine de l'enseignement technique (prix de la meilleure conception et réalisation), elle achemine, en partenariat avec la Marine nationale, des livres dans des villes de la francophonie.

Elle entend ainsi contribuer à plus d'harmonie dans un monde qui en manque souvent. On peut dire qu'elle aussi apporte sa pierre à l'édifice. Le séminaire Robert Auzelle et l'AMOPA savent que le véritable édifice est fait de pierres vives.

## LES 6 PROJETS RETENUS

**Par-dessous, le marché : qualification du quartier de la porte Pouchet (Paris 17<sup>e</sup>)**

*Éléonore Bernicchia - École supérieure d'Arts appliqués Boule*

Pour se rendre à pied du 17<sup>e</sup> arrdt à Clichy, il faut franchir la porte Pouchet, l'une des 50 portes de Paris vers la banlieue, il faut donc passer sous le viaduc du boulevard périphérique, la dernière enceinte physique de la capitale. Ce quartier est situé au carrefour entre trois communes, Clichy, Saint-Ouen et Paris (XVII<sup>e</sup>), et sa requalification s'inscrit dans un questionnement global quant au devenir des portes de Paris, qui sont des lieux souvent déqualifiés et souffrent de la présence du boulevard périphérique. Le périphérique passe en viaduc au-dessus du boulevard du Bois-le-Prêtre et le quartier est enclavé entre des barres d'immeubles et les friches de l'autoroute A15. Le projet prend en compte la dimension paysagère du site afin de mettre en place un paysage de raccordement, par la création d'un parc, qui fasse de l'espace sous le viaduc un lieu connecteur entre les trois communes. Un nouveau paysage se met en place, qui installe perspectives, cheminements, limites douces. Le vide abrité par le viaduc apparaît alors comme espace d'activité potentiel. Marché, brocante, manifestations festives s'y installent.



### Habiter les quais Ambert (63)

Delphine Bugaud et Alice Gras - École Nationale Supérieure d'Architecture de Grenoble

La ville d'Ambert souhaite accroître son rayonnement par le développement de nouvelles filières, et d'une offre de logements attractive et diverse, ancrée dans les cultures constructives locales. En s'appuyant sur une stratégie de remaillage et de requalification des espaces publics rendus accessibles, le projet vise à proposer un habitat à taille humaine desservi par des venelles piétonnes et intégré dans une trame verte et bleue. Les logements répondent aux critères BBC (Bâtiment Basse Consommation) et favorisent les matériaux disponibles dans la région : bois, terre, etc. Ils sont conçus dans le respect des cultures constructives locales. Le projet propose, en outre, de réutiliser l'infrastructure ferroviaire désaffectée face au site pour la mise en place d'un habitat mobile, support de nouvelles formes de tourisme. La voie ferrée apporte ainsi une dynamique à la ville et au territoire et permet de relier les villages isolés qu'elle parcourt.

### Champs Libres : Gare maraîchère (Paris 19<sup>e</sup>)

Victoria Campion - École Nationale Supérieure d'Architecture de Paris-Belleville

Le site appréhendé s'inscrit dans le projet d'aménagement des emprises de l'ex-autoroute VDO (Voie Départementale Orientale). Aujourd'hui, la VDO est en friche. Ce délaissé foncier qu'offre la VDO permet, de créer un double programme, celui d'une gare maraîchère : un lieu de production, distribution, consommation sur le principe du circuit court où les serres permettront de cultiver des plants de légumes au sein même de la gare. Les maraîchers locaux pourront ainsi vendre leurs produits par le biais d'un marché et par la distribution de paniers pour les usagers. Chaque espace de la gare entretiendra un lien privilégié avec une étape de la production. Parallèlement, ce projet répond à la problématique de l'étalement urbain et permet de résister à la pression foncière en préservant ces zones de friches pour le futur, en leur donnant un rôle économique et environnemental.

### La rivière à flanc de coteaux : modeler Longwy-bas par son paysage - Longwy (54)

Élise Gehin - École Nationale Supérieure d'Architecture et de Paysage de Lille

Longwy est composée d'une ville haute valorisée par la présence de la citadelle Vauban classée à l'UNESCO, et d'une ville basse marquée par un lourd passé sidérurgique. C'est au plus fort de cette activité que la rivière qui coulait dans le centre de Longwy-bas, devenue exutoire des industries, avait été recouverte d'une dalle béton. La ville souhaite aujourd'hui revaloriser Longwy-bas, encore stigmatisé par cette période, en mettant à jour la rivière assainie dans le centre réaménagé. Le projet s'empare de cette intention et propose de découvrir la rivière sur 600 m, per-

mettant ainsi d'aménager de manière cohérente et continue les espaces publics principaux, à savoir le parc public et la place centrale. À travers ce périmètre, il s'agit de mettre en valeur le paysage de la ville, composé de coteaux boisés abrupts et de la rivière. Il s'agit également de créer un nouveau cadre de vie urbain où la nature trouve une place majeure.

### Culture(s) industrielle(s) à Charleroi en Belgique

Louise Lefebvre - École Nationale Supérieure du Paysage de Versailles

Charleroi, en Belgique, s'établit dans une géographie sociale et culturelle liée à l'industrie et aux mines de charbon. Sa ceinture industrielle et ses énormes infrastructures empêchent la lecture et l'appréhension du territoire plus élargi. À l'heure de la « désindustrialisation », ces territoires sont reconnus comme des richesses à sauvegarder mais surtout comme des lieux de mémoire ou des figures d'identités culturelles et l'expérience des reconversions postindustrielles permet maintenant d'imaginer de nouvelles mutations et valorisations. Mon projet, à très long terme, s'accroche à la Sambre, rivière au cœur de l'agglomération, pour lui donner une nouvelle épaisseur et l'asseoir comme centralité linéaire et promenade urbaine, autour de laquelle s'articulent des entités paysagères et des lieux dignes d'intérêt. Le but du projet est de restructurer l'urbain autour d'un grand espace ouvert continu, d'épaisseur variable, le long de l'eau. Autour de ce vaste espace public, la construction de nouveaux quartiers pour densifier la ville sera possible dans quatre communes de l'agglomération.

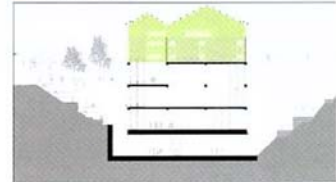
### Un supermarché d'un nouveau genre, Angers (49)

Adélaïde Piveteau - École nationale supérieure d'architecture de Nantes (ENSAN)

État des lieux : le centre commercial l'Esplanade, situé dans le quartier de la Roseraie au sud d'Angers est un site ambigu. Il présente de nombreux points attractifs (emplacement stratégique : charnière entre la ZUP de la Roseraie et le centre-ville d'Angers, population élevée et cosmopolite, carrefour de moyens de transport...). Mais, il pâtit d'une image peu qualitative, vieillissante et d'une mauvaise orientation (il tourne le dos à la nouvelle ligne de tram). L'hybridation : restructuration du centre commercial et ajout d'habitat pour demandeurs d'asile se justifie alors pour plusieurs raisons. Elle répond aux enjeux de l'opération de renouvellement urbain (ORU) du quartier de la Roseraie, consistant notamment à conforter les commerces existants et diversifier l'offre en matière d'habitat. Par ailleurs, personne n'ignore qu'un espace commercial se caractérise par la diversité et l'hétérogénéité de ses usagers ce qui permet de garantir l'anonymat à tout un chacun. Le demandeur d'asile se sentira alors à l'aise, l'hospitalité relevant davantage du droit à l'indifférence que du droit à la différence. ■



▲ Éléonore Bernicchia



▲ Victoria Campion



▲ Delphine Bugaud et Alice Gras



▲ Élise Gehin



▲ Louise Lefebvre



Chapitre III

# **Concours international 2012-2013**

23 mai 2013

Le Concours international arturbain.fr convie des équipes d'étudiants et d'enseignants, appartenant à diverses écoles de diverses disciplines, pour procéder à des analyses urbaines intégrant les problématiques des municipalités.

Chaque équipe compare l'état existant et l'état projeté. Cette comparaison se traduit sous la forme d'une esquisse illustrant un programme d'intentions destiné à améliorer le cadre et les conditions de vie des habitants.

Cette méthode permet d'évaluer la qualité des propositions, suscitant le débat sur la définition de l'art urbain.

Les thèmes annuels variés posent des questions d'actualité et d'éthique du cadre de vie. Des conférences sont organisées par les écoles concernées, avec des consultants du SRA invités pour animer un débat sur le thème, et favoriser l'échange entre les étudiants et les enseignants. Cet exercice rapproche les enseignants de l'art urbain, qui participent au réseau des écoles associées à cette démarche.



Les esquisses des équipes lauréates sont archivées chaque année et consultables sur [www.arturbain.fr](http://www.arturbain.fr) à la rubrique «Concours international».

2012  
2013

**CONCOURS INTERNATIONAL** en langue française **4000€**

arturbain.fr

CONCOURS

**QUARTIERS ÉCOLOGIQUES**  
**EN LIEN AVEC UN « RÉSEAU NATURE »**

**Règlement sur [www.arturbain.fr](http://www.arturbain.fr)**

**Inscription 01/09/2012 au 07/02/2013**

**Rendu de l'esquisse avant le 03/03/2013**

**Remise des prix jeudi 23 mai 2013**

Séminaire  
ROBERT AUZELLE

**SEMINAIRE ROBERT AUZELLE (SRA) Tél: +33 (0)1 40 81 71 35/63 00**  
**Arche de la Défense 92055 LA DEFENSE cedex**

arturbain.fr

## Concours international arturbain.fr 2013

### “ QUARTIERS ECOLOGIQUES EN LIEN AVEC UN RÉSEAU NATURE ”

Le Président Robert-Max ANTONI et les membres du Conseil d'Administration du Séminaire Robert Auzelle vous invitent à assister à l'exposition et à la remise des prix

**Jeudi 23 mai 2013 à 17h30**

Arche de la Défense paroi Sud / salle 2

Métro 1 ou RER A : La Défense - Grande Arche

en présence des représentants des pays des équipes lauréates



Cette invitation sera demandée avec une pièce d'identité à l'accueil de l'Arche de la Défense

### RESULTATS DU CONCOURS INTERNATIONAL arturbain.fr 2012-2013

Sur 106 esquisses reçues (46 enseignants et 273 étudiants), 13 ont été retenues par le Comité de sélection. Les 29 enseignants participant au jury Internet, ont évalué les 13 esquisses à l'exception de la leur. L'ensemble des évaluations détermine le palmarès ci-dessous.

Tous les participants sont cordialement invités à la présentation des projets et à la remise des prix le 23 mai 2013 à 17h.

Classement général	Pays	Prix	Titre du projet	Enseignant	Etudiants
1	Pologne	PREMIER PRIX	<i>L'usine de péniches FSO</i>	ACHRAMOWICZ Radoslaw	WENCLEWSKI Lukasz POLAK Michal
2	Italie	Mention Qualité architecturale	<i>Pays_agir à Ponte Mammolo</i>	ANDREUCCI Maria-Beatrice	GINESTRA Panfilo GIULIANO Tiziana PANTANO Antonio
3	France	Mention Respect de l'Environnement	<i>De la friche industrielle à la ville verte</i>	ALBISSER Eric	ZIMMERMANN Loïc RIVIERE Cécile
4	Canada	Mention spéciale	<i>A qui la rue ? A nous la rue !</i>	VACHON Geneviève et RIVARD Érick	BOUCHARD Anthony LIZOTTE Eric
5	Chine	Mention spéciale et Vote Internet du public	<i>La restauration écologique du système de la rivière et du lac</i>	LI Jun	HUANG Xingyi LV Qinghai YANG Huali
6	France	Mention Qualité de la vie sociale	<i>Habiter l'immensité. Dori au carrefour des transhumances transfrontalières</i>	SOWA Charline	TESSIEUX Marine MALIGOT Iris
7	Pologne		<i>Vers le vert</i>	BURDA Izabela	KUREK Michal NADOLSKA Oliwia
8	Canada		<i>Au fil des pan(EAUX)ramas</i>	VACHON Geneviève	BOULIANNE Alexandre ROY Anthony
9	Togo		<i>La forêt sacrée urbaine</i>	GAKE Komlan Dela	SISSO Koffi TCHOUMTA Alain GBEDENOU Eric
10	Maroc		<i>Eco-quartier sur les abords de l'oued</i>	BENKIRANE Iman Meriem	OUSALAH Hicham EL HAJJI Ilyas
11	Algérie		<i>Renaissance de l'Oasis</i>	FERHAT Sarah	HASSANI Fatiha LOUCHANI Mabrouk
12	France		<i>Trame verte et bleue au cœur de l'agglomération</i>	VAXELAIRE André	KWIATKOWSKI Laura LAMELLIERE Camille PETITJEAN Céline
13	Bolivie		<i>Récupération du paysage Sequerrancho</i>	MACCHIAVELLI TORRICOS Edgar Marcelo	ALURRALDE VIVEROS Maria Fernanda URIBE RODRIGUEZ Walter Jairo CHOQUE SOTO Jorge

Communiqué de presse  
**Concours international arturbain.fr 2013 en langue française**  
 « Quartiers écologiques en lien avec un réseau nature »

**Le jeudi 23 mai, à l'Arche de la Défense**, la présentation des esquisses des équipes lauréates du Concours international et la remise des bourses aux étudiants ont lieu. Cette manifestation organisée par le Séminaire Robert Auzelle (SRA) s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre, pour la France, du « Grenelle de l'Environnement » sur un thème concernant la transition écologique de notre planète.

La contribution des 106 équipes pluridisciplinaires constituées par 46 enseignants et 273 étudiants originaires de 14 pays apporte un éclairage particulier sur la perception internationale et sur la manière d'imaginer de nouveaux cadres de vie économes en usage d'espace construit en harmonie avec la nature.

Le jury Internet des professeurs, 30 votes exprimés sur 46, a donné lieu à une évaluation des 13 esquisses préalablement sélectionnées par le comité de sélection d'experts du SRA sur les critères de qualité architecturale, de qualité de la vie sociale et du respect de l'environnement.

**Le SRA, avec le soutien du Ministère de l'Égalité des Territoires et du Logement et de ses mécènes : Aéroport de Paris ingénierie (ADPi), Metalco mobil concepts et Crédit Mutuel, attribue aux étudiants des 6 équipes lauréates des bourses et des indemnités d'hébergement pour les lauréats des pays invités d'un montant total de 4800€.**

L'analyse des 6 esquisses lauréates fait ressortir :

1/ des réhabilitations :

- de **sites de friches industrielles** faisant l'objet d'une dépollution, pour définir un quartier doté d'équipements de proximité et de transports en commun.
- de **sites naturels dégradés** à proximité d'agglomérations revalorisant la nature pour un usage de détente et de loisirs.
- de **sites urbains dégradés** où sont réhabilités les réseaux nature.

2/ Des cadres de vie originaux, tels l'**habitat lacustre** ou l'**habitat temporaire pour nomades**.

3/ Des propositions d'aménagement où la nature est présente à l'échelle du quartier et en continuité avec l'échelle régionale.

4/ Un souci d'utiliser l'espace de manière économe en conservant les témoignages historiques architecturaux et naturels des sites tout en apportant des modifications pour des usages contemporains.

**Les 6 esquisses lauréates sont à consulter sur <http://www.arturbain.fr/arturbain/concours/2013/>**

**Présentation dans l'ordre du classement général du Jury Internet des enseignants :**

**1/ Prix International arturbain.fr 2013 (Bourse Metalco mobil concepts)**

« *L'usine de péniches FSO* » - Varsovie - Pologne

Professeur **Radoslaw ACHRAMOWICZ** - étudiants : Lukasz WENCLEWSKI et Michal POLAK

Warsaw University of Technology, Faculty of Architecture

**2/ Mention Qualité architecturale**

« *Pays agir à Ponte Mammolo* » - Rome - Italie

Professeure **Maria-Beatrice ANDREUCCI** - étudiants : Panfilo GINESTRA, Tiziana GIULIANO et Antonio PANTANO

Sapienza Università di Roma, Facoltà di Architettura

**3/ Mention Respect de l'Environnement**

« *De la friche industrielle à la ville verte* » - Strasbourg - France

Professeur **Éric ALBISSER** - étudiants : Loïc ZIMMERMANN et Cécile RIVIERE

École Nationale Supérieure d'Architecture de Strasbourg

**4/ Mention Spéciale**

« *A qui la rue ? A nous la rue !* » - Québec - Canada

Professeure **Geneviève VACHON** - étudiants : Anthony BOUCHARD et Eric LIZOTTE

Faculté d'aménagement, d'architecture et des arts visuels de l'Université Laval

**5/ Mention spéciale et Prix Internet du Public (Bourse Aéroport de Paris ingénierie)**

« *La restauration écologique du système de la rivière et du lac* » - Wuhan - Chine

Professeure Jun LI - étudiants : Xingyi HUANG, Qinghai LV et Huali YANG

School of Urban Design Wuhan University

**6/ Mention Qualité de la vie sociale**

« *Habiter l'immensité. Dori au carrefour des transhumances transfrontalières* » - Grenoble - France

Professeure **Charline SOWA** - étudiantes : Marine TESSIEUX et Iris MALIGOT

École Nationale Supérieure d'Architecture de Grenoble

**Le vendredi 24 mai**, les professeurs seront réunis au SRA pour tirer les enseignements de cette confrontation et pour mettre au point les recommandations pédagogiques pour le concours suivant portant sur le thème  
 « **Pour une réorganisation des quartiers périurbains par les mobilités** »

Pour tous renseignements [www.arturbain.fr](http://www.arturbain.fr) ou contacter Mme Christiane Levasseur au 01 43 25 42 75  
 ou Aude VASPART 06 20 41 77 19 pour obtenir les photos de la remise des prix et les images des projets lauréats

## REMISE DES PRIX DU CONCOURS INTERNATIONAL arturbain.fr 2012-2013 et REUNION PEDAGOGIQUE AVEC LES ENSEIGNANTS

Paris La Défense, 23 et 24 mai 2013



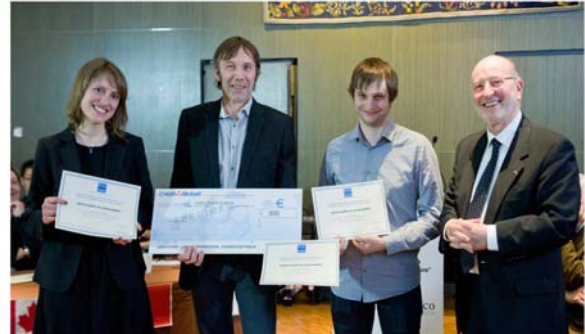
Le public, la table des enseignants lauréats, au pupitre, Robert-Max ANTONI, Président-fondateur du Séminaire Robert Auzelle



**Prix International (Bourse Metalco mobil concept remise par Arnaud AVEZOU) :**  
Enseignante : Ewa KURILOWICZ, représentant Radoslaw ACHRAMOWICZ  
Etudiants : Lukasz WENCLEWSKI et Michal POLAK



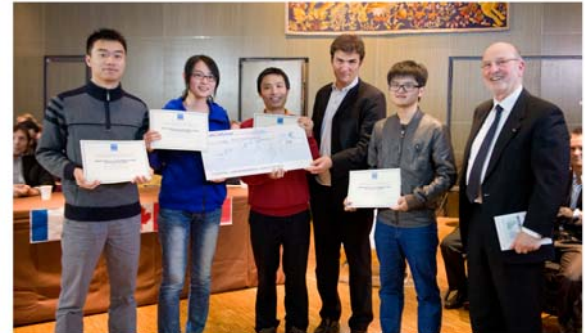
**Mention Qualité architecturale:**  
Enseignante : Maria-Beatrice ANDREUCCI  
Etudiants : Panfilo GINESTRA, Antoni PANTANO et Tiziana GIULIANO



**Mention Respect de l'environnement :**  
Enseignant : Eric ALBISSER  
Etudiants : Cécile RIVIERE et Loïc ZIMMERMANN



**Mention spéciale :**  
Enseignante : Geneviève VACHON  
Etudiants : Anthony BOUCHARD et Eric LIZOTTE



**Mention spéciale et Vote Internet du Public (Bourse Adpi remise par Karim AIT ALI):**  
Enseignant : Fen LI, représentant Jun LI  
Etudiants : Xingyi HUANG, Qinghai LYU et Huali YANG



**Mention Qualité de la vie sociale :**  
Enseignant : Patrick THEPOT, représentant Charline SOWA  
Etudiantes : Marine TESSIEUX et Iris MALIGOT



Les enseignants et l'équipe du Séminaire Robert Auzelle. De g. à d.  
Izabela BURDA  
Alain LAVOISIER (Vice-président SRA), Michèle COLIN (directrice de cabinet du Président du SRA), Janusz GUJSKI, Ewa KURILOWICZ, Robert-Max ANTONI (Président du SRA), Aude VASPART (administratrice SRA), Eric ALBISSER, Charline SOWA, Francis Le DORE (Vice-Président SRA), Geneviève VACHON, Maria-Beatrice ANDREUCCI, Magdalena WRZESIEN.

# Règlement du Concours international 2012-2013

## Règlement du Concours International arturbain.fr 21<sup>ème</sup> session, 2012/2013 sur le thème Quartiers écologiques en lien avec un « réseau Nature »

### Article 0 : THEME IMPOSE

Après avoir apporté des contributions sur les thèmes : « Valoriser les espaces vides oubliés » en 2010 et « Face à l'étalement urbain, quel cadre de vie pour demain? » en 2011, le Séminaire Robert Auzelle propose le thème 2012 :

#### « Quartiers écologiques en lien avec un réseau Nature »

Les esquisses du Concours international et les opérations exemplaires du Prix National 2012 s'inscriront ainsi dans - ce que l'on appelle en France - *le Grenelle de l'Environnement*.

Ecoquartiers, Ecocités, Trames vertes et bleues font partie des actions emblématiques du Grenelle.

« ...l'écologie est par excellence une science pluridisciplinaire; comme l'urbanisme; et, bien entendu, les champs de ces deux sciences interfèrent. Il serait vain de codifier leurs relations : affaire de pratique, pour l'écologie comme pour l'urbanisme, la hiérarchie qui s'impose entre les diverses disciplines qui les constituent ou les enrichissent dépend des circonstances et des problèmes à résoudre qui, toujours, s'inscrivent en un lieu particulier... » .

Dans « Clefs pour l'urbanisme », p. 51, ce propos de Robert Auzelle ouvre la voie à une conception nouvelle d'agglomération où « la nature ordinaire » est prise en compte dans un « réseau de corridors écologiques » reliant les espaces libres et naturels privilégiant, sans solution de continuité, la biodiversité. Par bien des points l'ensemble urbain de la *Cité de la Plaine et du Cimetière de Clamart*, réalisé par l'équipe de Robert Auzelle, illustre pour l'époque un rapport intelligent avec la Nature. En précurseur il est, 60 ans après, rejoint en 2007 par Nicolas Hulot, notamment dans la préface de « Référentiel pour la qualité du cadre de vie » du Séminaire Robert Auzelle.

Dans cet état d'esprit, en tirant parti des contributions apportées par les élus, professionnels et universitaires, sur les thèmes de 2010 et de 2011, le thème de 2012 **Quartiers écologiques en lien avec un réseau Nature** s'inscrit dans la pratique de l'espace adapté à un mode de vie voulu par l'habitant et respectueux du monde vivant. Il pourra se décliner dans un quartier ancien comme dans la création d'un quartier nouveau, en tenant compte de :

- o la recherche d'économie d'espace
- o le recours aux énergies renouvelables
- o le recyclage des déchets, l'usage de matériaux locaux durables
- o la limitation des véhicules individuels et de leur stationnement en surface
- o l'introduction d'une mixité de fonctions, rapprochant habitat /travail/ services
- o l'orientation des bâtiments selon le climat, la géographie du lieu...

La relation entre les territoires à diverses échelles est essentielle.

Les opérations exemplaires du Prix National et les esquisses du Concours international devront prendre en compte ces objectifs et évaluer le cadre de vie au regard des trois critères : **qualité architecturale**, **qualité de la vie sociale** et **respect de l'environnement**.

Pour plus d'information, consultez [www.arturbain.fr](http://www.arturbain.fr).

#### Bibliographie indicative :

- Ministère de l'écologie, du développement, durable, des transports et du logement <http://www.developpement-durable.gouv.fr>
- AUZELLE, Robert, *Clefs pour l'Urbanisme*, éd. Seghers, 1971
- Séminaire Robert Auzelle, sous la direction de Robert-Max ANTONI, *Référentiel pour la qualité du cadre de vie*, éd. Certu, 2007.
- HULOT, Nicolas, *Pour un pacte écologique*, 2006.
- Ian-L. MAC HARG, *Design with Nature*, The Natural History Press, 1969



## **Article 1 : ORGANISATEUR**

L'Association pour la promotion de l'Art urbain dite Séminaire Robert Auzelle (SRA), reconnue d'utilité publique, organise le « Concours international arturbain.fr » en langue française parrainé par le ministère chargé de l'Ecologie.

## **Article 2 : PARTICIPANTS et INSCRIPTION DES EQUIPES**

- Le concours est ouvert à tous les enseignants et étudiants inscrits à l'Université et dans les écoles d'art, d'architecture, d'ingénieur, de paysage, d'urbanisme...
- Il s'adresse plus particulièrement aux étudiants du second cycle Master.
- Les participants se regroupent en équipe pluridisciplinaire, comprenant **un enseignant ou un doctorant (directeur d'étude de l'équipe) et deux ou trois étudiants. L'équipe doit relever d'au moins deux disciplines distinctes (par exemple, un enseignant urbaniste, et 2 étudiants en architecture).**
- Chaque étudiant ne participe qu'à une seule équipe ; tout abandon d'étudiant doit être signalé.
- **Chaque enseignant peut coordonner plusieurs équipes. Il est co-responsable avec les étudiants, de la qualité de l'esquisse :**
  - il inscrit l'équipe sur le site Internet [www.arturbain.fr](http://www.arturbain.fr).
  - il veille au respect du règlement,
  - il participe au jury Internet conformément à l'article 7.3 du règlement

**L'inscription vaut adhésion des étudiants et de l'enseignant au Séminaire Robert Auzelle. Elle dispense du versement de la cotisation pour 2012 et 2013.**

**Les directeurs des établissements d'enseignement** sont invités à inscrire le Concours international dans le programme pédagogique de leur établissement.

### **Nota important :**

1. L'enseignant ou le directeur de l'établissement peut demander la venue d'un consultant du Séminaire Robert Auzelle pour une conférence-débat.
2. Les envois seront effectués sous la responsabilité de l'enseignant coordonnateur de chaque équipe.
3. Un certificat d'attestation du rendu de l'esquisse sera délivré par le Séminaire Robert Auzelle. Ce certificat permettra d'accorder **1 à 4 crédits européens (ECTS)** à chaque étudiant de l'équipe **avec l'accord du professeur et de la commission pédagogique de l'établissement.**

## **Article 3 : CHOIX DU SITE**

**Chaque enseignant est responsable du choix du site d'étude en y associant si possible la collectivité locale concernée** (villages, bourgs, petites villes, communauté de communes, établissements publics...)

**Article 4 : PRESTATIONS A RESPECTER** (voir « Note de recommandations » en annexe).

### **4.1 Respect du thème annuel :**

L'esquisse devra répondre précisément au thème défini à l'article 0. La partie « avant » analysera une situation en rapport avec ce thème et la partie « après » proposera une amélioration de ce territoire au regard de ce même thème.

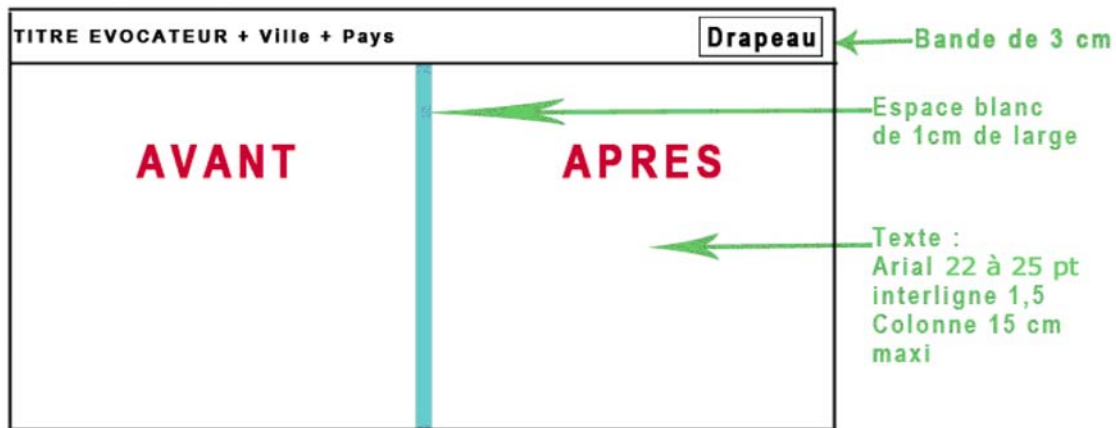
### **4.2 Format, mise en page, titre, présentation de l'esquisse en langue française :**

L'esquisse est à rendre sur **format A1** (59,4 × 84,1 cm) mode paysage selon les modalités définies à l'article 4.4.

Elle est **composée de 2 parties égales** séparées au centre sur toute la hauteur par un espace blanc de 1 cm de large :

- la partie A2 de gauche présentera la situation **Avant** (analyse)
- la partie A2 de droite présentera la situation **Après** (proposition)

**Le titre évocateur de l'esquisse** figure en langue française (police Arial, 60 pts, caractère gras, majuscule) sur une **bande horizontale de 3 cm en partie supérieure** contenant aussi les noms de la ville ou de la localité, et du pays. Le drapeau du pays dont dépend l'établissement d'enseignement de l'équipe figure à droite de cette bande horizontale. **ATTENTION : l'esquisse doit être anonyme.**

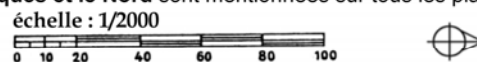


### 4.3 Pièces graphiques

Avant/ Analyse Situation existante	Après / Proposition Etat projeté
<ul style="list-style-type: none"> <li>- un plan du territoire ou une photo aérienne à l'échelle de 1/50000<sup>ème</sup>, 1/25000<sup>ème</sup> ou 1/10000<sup>ème</sup> signalera : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ les éléments naturels (espaces boisés, cours d'eau, réseau nature, trames verte et bleue...),</li> <li>○ les noyaux urbains (villes, bourg hameaux...) et les axes de déplacement et autres éléments structurants ...</li> </ul> </li> <li>- un plan du site (1 à 10 Ha) à l'échelle 1/2000<sup>ème</sup>, 1/1000<sup>ème</sup> ou 1/500<sup>ème</sup> (ou la photo aérienne) réservé au projet.</li> <li>- schémas, coupes, séquences visuelles... cf 4.3</li> </ul> <p><i>Nota : Le site choisi pour le projet sera localisé sur le plan de territoire par un cadre ou par une colorisation superposée.</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- un plan d'aménagement à la même échelle (1/50000<sup>ème</sup>, 1/25000<sup>ème</sup> ou 1/10000<sup>ème</sup>) faisant figurer les dispositifs mis en place,</li> <li>- un plan masse du projet proposé à la même échelle (1/2000<sup>ème</sup>, 1/1000<sup>ème</sup> ou 1/500<sup>ème</sup>) avec le programme.</li> <li>- schémas, coupes, séquences visuelles... en correspondance avec l'analyse.</li> </ul>

### 4.4 Mode de représentation : les normes de présentation données par le présent règlement sont obligatoires. Elles facilitent la lisibilité de l'esquisse

- Le mode de représentation de l'espace est indiqué dans le *Vocabulaire français de l'Art urbain* (trame foncière, séquence visuelle, repère, fenêtre urbaine, plan de masse, plan de paysage...);
- Les échelles graphiques et le Nord sont mentionnées sur tous les plans comme ci-dessous :



- Les plans, coupes et façades à la même échelle seront en correspondance (plan/coupe ou plan/façade).
- Les vues des « séquences visuelles » Avant/Après sont impérativement repérées (numérotées et matérialisées par un angle de vue : ● ◀) sur les plans correspondants pour une lecture plan/vue;
- Les textes apparaissent sur fond blanc pour faciliter la lecture, et n'excèdent pas 1000 caractères pour l'ensemble de l'esquisse. Ils sont écrits en colonne de 15 cm de large. La police est du Arial 22 à 25 points, interligne 1,5.
- Les éléments existants dans la partie Avant, et conservés dans la partie Après, seront représentés à l'identique.
- Un code couleur simple sera indiqué en légende des plans.

#### 4.5 Présentation des qualités de la proposition :

- La proposition (partie Après) sera décrite **OBLIGATOIREMENT** selon les trois critères de la définition de l'Art urbain :

- **Qualité architecturale**
- **Qualité de la vie sociale**
- **Respect de l'environnement**

- Une vue de la proposition illustrera le titre évocateur sur l'esquisse.

Le **Référentiel sur la qualité du cadre de vie** (cf. résumé sur [www.arturbain.fr](http://www.arturbain.fr)) servira de guide aux équipes pour décrire leur proposition, et aux enseignants pour procéder à la notation des esquisses ; des exemple de description d'opération suivant les 3 critères sont disponible sur [www.arturbain.fr](http://www.arturbain.fr) à la rubrique « Prix national » ou sur les liens ci-après : [exemple 1](#), [exemple 2](#), [exemple 3](#)

### **Article 5: MODALITES D'ENVOI DU DOSSIER DE CANDIDATURE**

L'envoi numérique du dossier de candidature s'effectue par une **plateforme de téléchargement** de type « YouSendIt », à l'adresse email : [arturbain.ciau@gmail.com](mailto:arturbain.ciau@gmail.com).

**Les 3 fichiers du dossier sont les suivants :**

- Un fichier PDF avec le titre de l'esquisse, le nom de l'enseignant, son adresse email, et son numéro de téléphone, les noms et prénoms des étudiants, le nom de l'établissement d'enseignement ;
- Un fichier JPG au format A1 (59,4 x 84,1 cm) d'une résolution de 300 pixels/pouce soit 9933 x 7016 pixels, enregistré sous le nom : *titre\_du\_projet\_a1.jpg*, en langue française;
- Un fichier JPG au format A4 (21 x 29,7 cm) d'une résolution de 300 pixels/pouce soit 1752 x 2480 pixels, enregistré sous le nom : *titre\_du\_projet\_a4.jpg*, en langue française;

### **Article 6 : DEROULEMENT DU CONCOURS**

- Période d'inscription des équipes sur Internet du 1<sup>er</sup> septembre 2012 au 7 février 2013
- **Date limite de réception des esquisses : lundi 3 mars 2013 à minuit, heure locale**
- Comité technique et Comité de sélection en mars 2013
- Publication sur Internet des esquisses sélectionnées fin mars 2013
- Remise des Prix à Paris, et Exposition : **jeudi 23 mai 2013**
- Réunion pédagogique avec les enseignants : **vendredi 24 mai 2013**

### **Article 7 : COMITE TECHNIQUE, COMITE DE SELECTION ET JURY INTERNET**

**7.1 Le comité technique du SRA** examine et transmet au comité de sélection les esquisses en indiquant :

- celles qui **ne respectent pas les dispositions du règlement et pouvant être mises hors de concours**.
- celles dont la **lisibilité** et la **pertinence dans le respect du thème** rendent difficile la communication des idées.

**7.2 Le comité de sélection** composé de professionnels experts (architectes, urbanistes, ingénieurs, économistes, plasticiens, paysagistes...), examine toutes les esquisses. Il retient unanimement une sélection qu'il estime exemplaire.

**7.3 Le jury Internet est souverain.** Il est constitué par les enseignants ayant rendu une ou plusieurs esquisses. Chaque enseignant du jury est invité à évaluer les esquisses sur [www.arturbain.fr](http://www.arturbain.fr). Il attribue à chaque esquisse sélectionnée (à l'exception de celles auxquelles il a participé) **1 point (note minimale), 2 points, ou 3 points (note maximale) pour chacun des trois critères :**

- **qualité architecturale**
- **qualité de la vie sociale**
- **respect de l'environnement**

Après la transmission des votes des enseignants au Séminaire Robert Auzelle, le classement des esquisses sélectionnées s'effectue en additionnant les points.

## **Article 8 : PRIX ET MENTIONS (dotation de Bourses de l'Art urbain)**

- Le « **Prix international arturbain.fr** » (1 500 €) est attribué à l'esquisse qui obtient le maximum de points au classement général.
- Les **trois « mentions »** (500 € chacune) « qualité architecturale », « qualité de la vie sociale », et « respect de l'environnement » sont attribuées aux esquisses qui ont respectivement obtenu le maximum de points dans chacun des trois critères. En cas d'ex æquo, le classement général départagera les esquisses.
- Des mentions spéciales (300 € chacune) peuvent être attribuées au regard du classement.

Nota 1 : la remise des bourses sera effectuée le jour de la remise des prix, en mains propres au professeur responsable de l'équipe lauréate ou à son représentant dûment mandaté ; à défaut, la bourse ne pourra être perçue.

Nota 2 : les établissements d'enseignement sont invités à participer à la prise en charge des frais des étudiants et enseignants lauréats.

## **Article 9 : RESPONSABILITES DE L'ORGANISATEUR ET COMMUNICATION**

### **9.1 Propriété intellectuelle et artistique :**

Les participants restent propriétaires des esquisses soumises au concours et de leurs droits d'exploitation. Néanmoins, l'organisateur se réserve le droit d'utiliser et de reproduire les esquisses proposées ainsi que le nom et la photographie des participants au concours, dans le but d'organiser des actions de relations publiques ou d'information dont il sera seul juge.

Toute personne physique ou morale qui souhaite utiliser les travaux des équipes doit adresser une demande à l'organisateur.

### **9.2 Responsabilité des organisateurs :**

L'organisateur se réserve le droit, quel qu'en soit le motif, d'écourter, de proroger, de reporter, de modifier ou d'annuler le présent concours. Il s'engage à en informer les participants, mais sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

### **9.3 Interprétation du règlement :**

Le règlement du concours est consultable sur [www.arturbain.fr](http://www.arturbain.fr)

La participation à ce concours implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.

L'interprétation du présent règlement est de la seule compétence de l'organisateur.

### **9.4 Communication :**

- **le site Internet** [www.arturbain.fr](http://www.arturbain.fr) fera figurer les esquisses lauréates avec les noms de leur auteurs et leur classement,
- **la publicité sur les résultats du Concours international** pour des publications sera adressée aux principaux journaux professionnels des pays concernés pour faire connaître les esquisses des lauréats,
- **un DVD** sur le thème et les résultats du Concours international sera réalisé à des fins pédagogiques,
- **Une exposition** des esquisses sélectionnées pourra être organisée en accord avec l'organisateur.

Pour tout renseignement complémentaire s'adresser à  
[arturbain.ciau@gmail.com](mailto:arturbain.ciau@gmail.com)

ou


S.R.A. Grande Arche– 92055 – PARIS LA DEFENSE CEDEX  
tél. : 01.40.81.71.35– Fax : 01.40.81.73.90

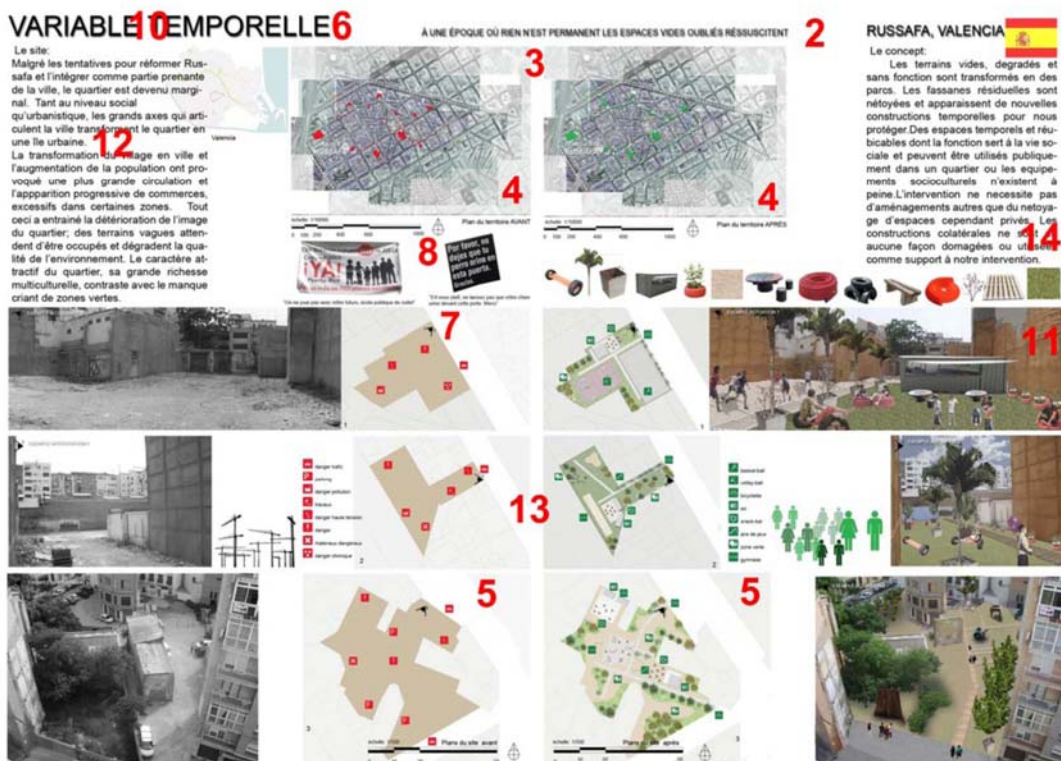
## Note de recommandations aux équipes

Chaque année, des esquisses sont mises « hors de concours » pour non respect du règlement.

**A titre d'exemple, figure ci-dessous une esquisse primée au Concours 2010-2011. Veillez au respect du règlement.**

Le non respect d'un seul de ces critères entraîne la disqualification de l'esquisse :

1. équipe pluridisciplinaire (par exemple un étudiant en architecture et un en urbanisme, ou un professeur urbaniste, un étudiant ingénieur et un étudiant paysagiste)
2. présentation au format A1 horizontal
3. séparation en deux parties A2 : « avant » à gauche, « après » à droite
4. plan à l'échelle du territoire avant ET après, en correspondance
5. plan à l'échelle du projet avant ET après, en correspondance
6. bande de « titre évocateur » en haut du format A1
7. les vues sont repérées sur les plans par une abeille et un numéro : 1 
8. sur chaque plan, le nord et l'échelle graphique sont indiqués avec les symboles de l'article 4.3
9. respectez les échelles de travail imposées par le règlement , sauf exception dûment justifiée
10. un « titre évocateur » permet de cerner le projet, le nom de la ville et du pays
11. une « vue évocatrice » (plan, perspective...), en rapport avec le titre, mise en valeur (plus grande)
12. respectez la taille des caractères et ne dépassez pas la longueur maximale du texte (1000 caractères) pour impression au format A4
13. les plans « avant » et « après » doivent être à la même échelle et si possible face à face afin que l'on comprenne facilement votre proposition.
14. présentez distinctement les principales qualités de votre esquisse selon les 3 critères du Référentiel pour la Qualité du cadre de vie (qualité architecturale, qualité de la vie sociale et respect de l'environnement).



Premier Prix - 1500€

# L'USINE DE PENICHES FSO VARSOVIE, POLOGNE

**AVANT**

La rivière WISLA | 1 | les plaines inondables | 2 | digue | 3 | RWE | 4 | piste FSO | 5 | l'usine FSO | 6

La rivière WISLA

terrain du port

pointe d'activité

pointe d'activité

pointe d'activité

échelle 1:50000

Valée de la rivière Wisla

Séparée de la ville du côté de la rive droite par l'infrastructure de transport, la piste est reliée de façon naturelle avec les terrains riverains, constituant avec le port Zerań un des éléments essentiels de l'espace du circuit nord de la Vistule à Varsovie. Hormis l'isolation de la communication pédestre, la piste est parfaitement connectée au réseau urbain de transport. En même temps, elle a du potentiel comme contrepoint pour les centres en formation dans son circuit sud.

Textures créées par la lutte de la nature avec l'aménagement post-industriel, ainsi que les restes après les installations électriques.

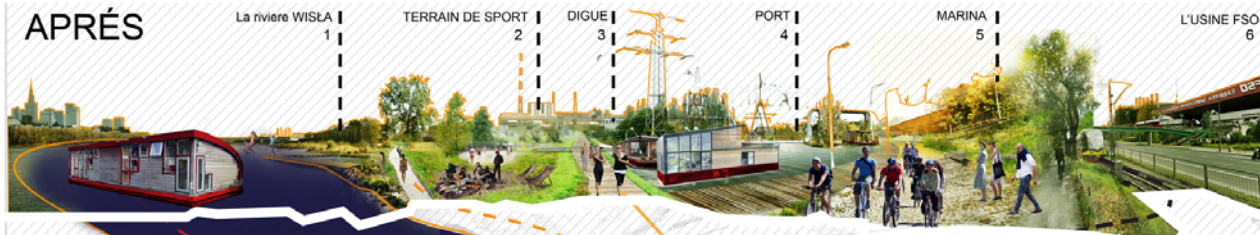
échelle 1:4000

échelle 1:2000

section AA échelle 1:2000

A

B



**LA QUALITÉ DE LA VIE SOCIALE**

- Nouvel espace de vie sur l'eau.
- Maintien de la fonction publique localisée sur la parcelle.
- Centre multifonctionnel de vie urbaine.
- Intégration des terrains urbains partagés.
- Nouveaux lieux de travail.

**RESPECT POUR L'ENVIRONNEMENT**

- Utilisage à nouveau de l'infrastructure du terrain au-dessus de la terre.
- Matériaux de construction écologiques.
- Energetique passive.
- Minimalisation du transport des matériaux de l'extérieur.
- Maintien de la flore existante.

**LA QUALITÉ DE L'ARCHITECTURE**

- Ouverture du terrain à la Vistule, intégration avec les terrains riverains.
- Adjonction du terrain au réseau existant de la communication pédestre et cycliste
- L'architecture exploite le caractère de la piste existante.
- Espace public favorable pour les gens, riche en terrains verts.

**UTILISATION DES PENICHES**  
le cour de récréation



Mention Qualité architecturale - 500€

# PAYS\_AGIR À PONTE MAMMO



Le quartier Ponte Mammolo a vu le jour dans les années vingt du XXe siècle sans suivre les plans d'urbanisme et s'est développé autour d'un important réseau nature, la Réserve naturelle de l'Aniene. Ponte Mammolo tire son nom d'un vieux pont, probablement construit dans la période romaine Républicaine, situé sur la Via Tiburtina, non loin de l'une des stations métro les plus fréquentées aujourd'hui par les échangeurs du système de transport dans la capitale. Le quartier et ses habitants pourraient bénéficier d'un potentiel unique, mais aujourd'hui son architecture traditionnelle et l'écosystème sont menacés par la dégradation, la pollution et l'abandon.



AVIFAUNE (40 ESPÈCES EXISTANTES)				ESPÈCES BOTANQUES IMPORTANTES (+1.000 ESPÈCES VÉGÉTALES EXISTANTES)				FAUNE DES RIVIÈRES (+2 ESPÈCES EXISTANTES)			
Pernis apivorus NICHEURS MIGRATOIRE	Falco tinnunculus NIFICATION DANS LES BOIS	Anas platyrhynchos ZONES HUMIDES	Cettia cetti ÉTANGS ET MARAIS	Salix alba HAUTEUR: 25m HABITAT: RIVERAIN À FEUILLES CADUCÈS	Ulmus minor HAUTEUR: 30m HABITAT: BOISÉQUET À FEUILLES CADUCÈS	Arundo donax HAUTEUR: 5m HABITAT: RIVERAIN HERACÉES	Quercus robur HAUTEUR: 30m HABITAT: RIVERAIN À FEUILLES CADUCÈS	Cyprinus carpio FACILEMENT ADAPTABLE	Anguilla anguilla ENVIRONNEMENTS À FAIBLE COURANT	Austropotamobius palipes COURS D'EAU OXYGÉNÉS AVEC REFUGES	Potamon fluviatile LACUSTRE EAU DOUCE

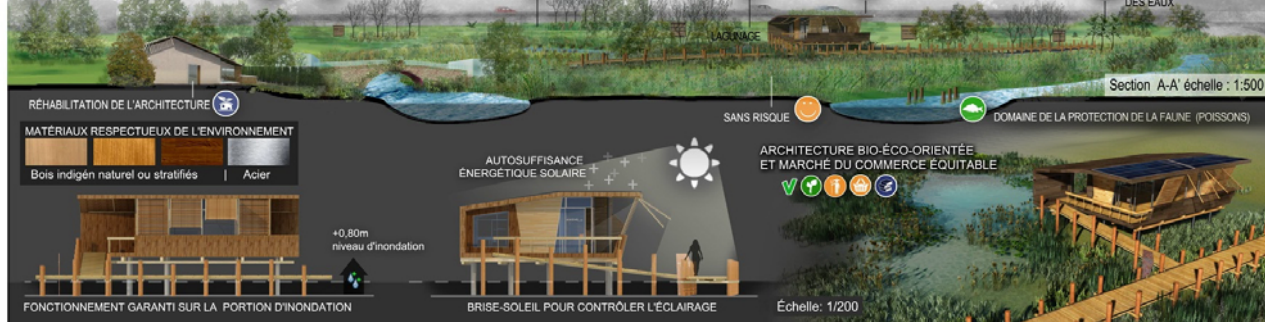


# LO - ROMA, ITALIA



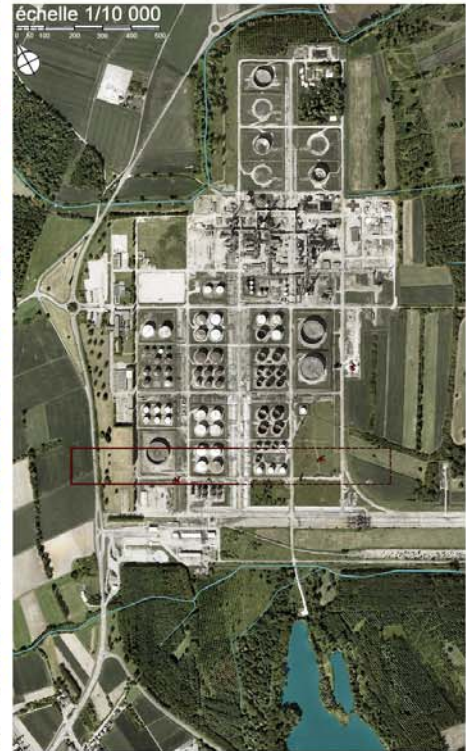
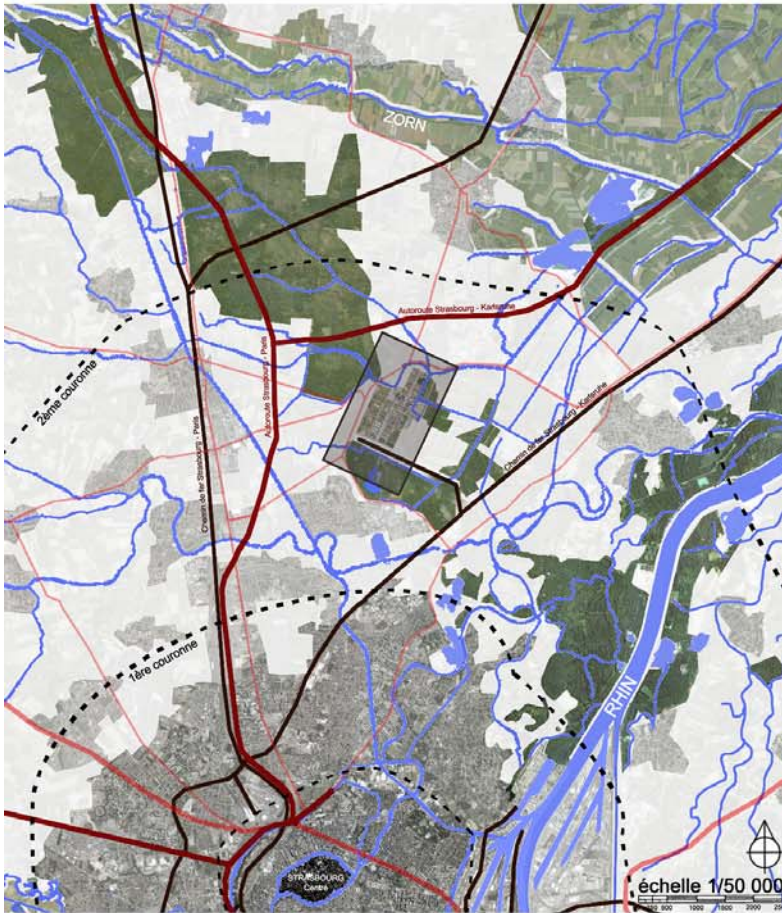
Le programme pour Ponte Mammolo est conçu en fonction du développement durable du quartier dans ses trois composantes essentielles et indissociables: architectural, socio-economique et environnemental. Qualité assurée par:

- Réhabilitation des architectures existantes (technologies et matériaux appliquée en conformité avec les principes de la conception bio-éco-orientée)
- Mise en sécurité des piétons (mobilité douce) et mixité des expériences offertes à la communauté
- Sauvegarde de la biodiversité à travers la création de stations de lagunage, repeuplement de la faune, plantation autochtone, compostage, collecte des eaux de pluie et gestion des déchets



Mention Respect de l'Environnement - 500€

## DE LA FRICHE INDUSTRIELLE A LA VILLI



Friche récente de raffinerie, enclave polluée créant une rupture dans la trame verte.

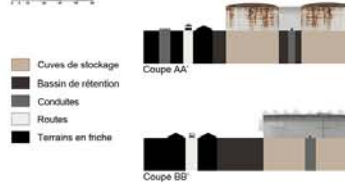
Secteur en déficit de logements, mais bonne desserte routière et desserte ferroviaire potentielle. Reconversion suivant une stratégie de dépollution par phytoremédiation, recréant la continuité de la trame verte et une implantation progressive de bâti.

Zones les plus polluées : conservées comme corridors écologiques, s'imbriquant à toutes échelles avec le bâti.

Réseaux de mobilités douces sur la base de l'existant.



Coupe 1/2000



Infrastructures existantes



Elements existants



Niveaux de pollution

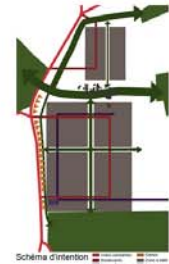
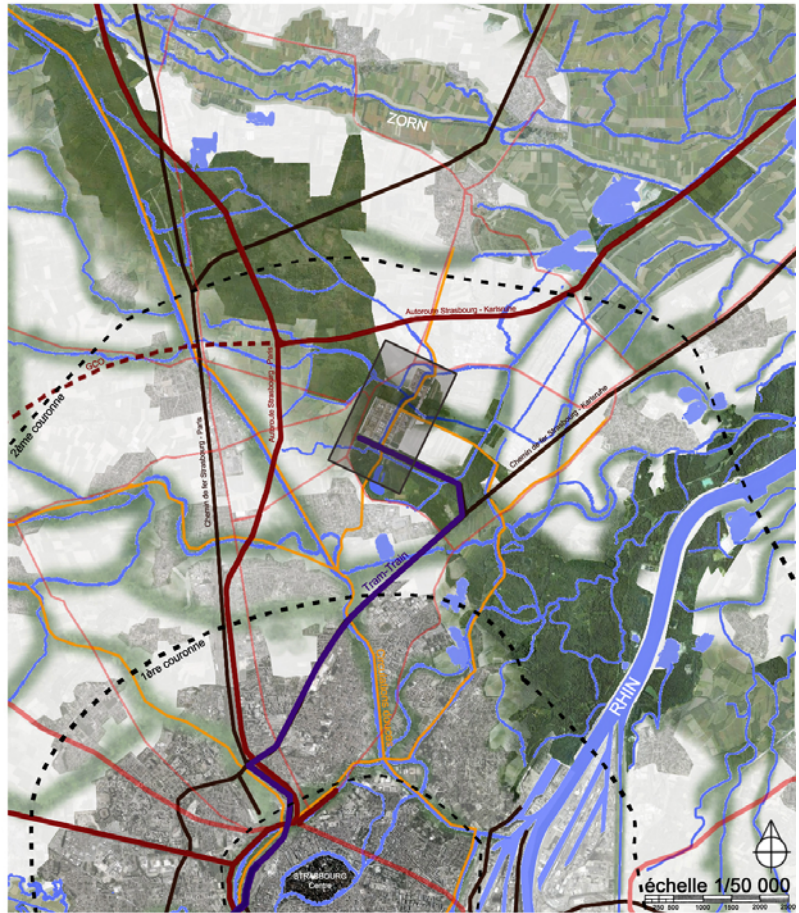


Schéma d'intervention

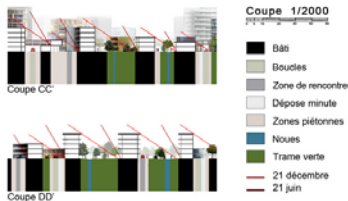


# LE VERTE

# Reichstett, France

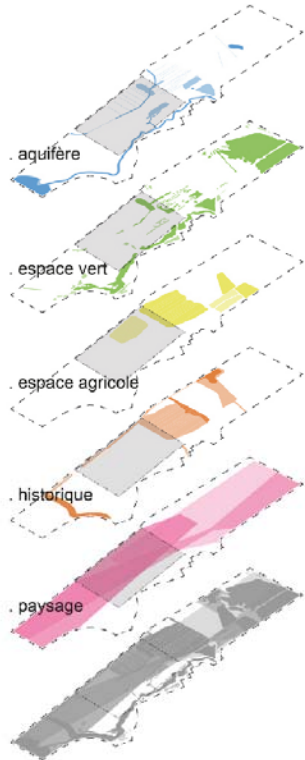


Espaces publics variés, jeu de masses et de façades, résultant de la superposition des trames existante et bioclimatique N/S. Qualité renforcée par les variations de densité et la diversité de typologies. Mixité fonctionnelle, espaces publics diversifiés et appropriables (circulation automobile et stationnement en bordure de quartier) génèrent un enrichissement des rapports sociaux. Espaces de convivialité, de rêverie, de jeu. Omniprésence d'espaces verts variés et traitement naturel de l'eau favorisent régulation bioclimatique et biodiversité. Production d'énergies renouvelables par les édifices et dans la trame verte (solaire, éolien, biogaz).



# Mention spéciale - 300€

## À QUI LA RUE? À NOUS LA RUE!

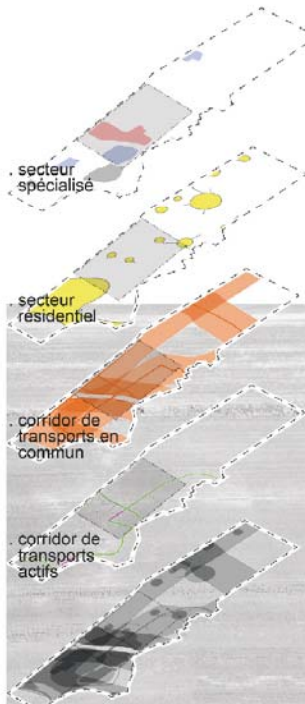


analyse des restrictions

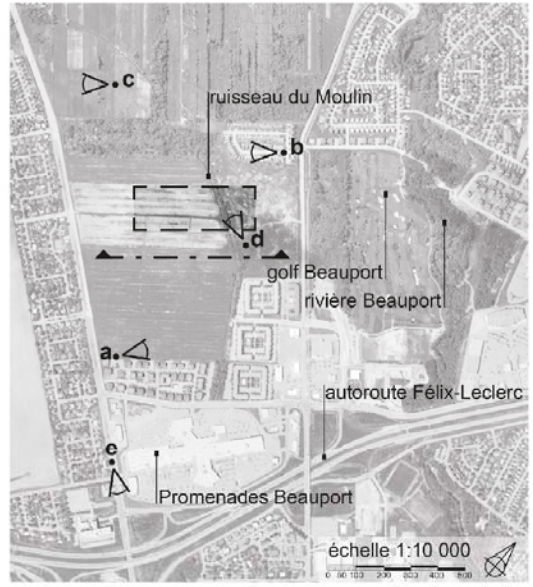
En banlieue d'après-guerre de Québec, des terres agricoles sont menacées par du développement suburbain « usuel » sanctionné par un nouveau cadre réglementaire. Le défi consiste à imaginer un scénario d'aménagement durable qui questionne les cadres d'intervention actuels en proposant un **équilibre entre rentabilité écologique, communautaire et foncière.**

L'analyse du site s'inspire de la méthode des superpositions de McHarg (1969) pour en **démontrer les potentiels et les restrictions**, mais surtout pour **orienter une intervention écosensible :**

- Les terres agricoles, au nord, sont un héritage des découpes seigneuriales.
- Le centre commercial Promenades Beauport et les nombreux commerces au sud forment un pôle d'une grande intensité en termes d'emplois et de services.
- L'autoroute constitue une barrière avec la vieille ville, mais aussi un axe de transport achalandé.
- La grande biodiversité du secteur compte sur la présence d'un ruisseau et d'une forêt dense.
- Les vues insoupçonnées vers le promontoire de Québec et le fleuve Saint-Laurent sont un atout considérable.



analyse des potentiels



plan du territoire



plan du site

## QUÉBEC [QC], CANADA



. coupe longitudinale paysage



. plan du territoire

La proposition d'aménagement du nouveau milieu se décline en quatre stratégies :

### [1] Cultiver un habitat durable & écoresponsable

- . Interagir avec les réalités du site pour un dialogue entre banlieue existante, nouveau tissu résidentiel et réseau vert.
- . Bâtir un milieu compact et mixte misant sur une économie d'espace et la conservation d'une grande partie des terres agricoles comme bien collectif.
- . Respecter le tracé du découpage seigneurial et conserver les stratégies héritées de récupération des eaux champêtres.
- . Limiter le stationnement de surface pour maximiser la percolation des sols. Orchestrer toits verts, utilisation de matériaux locaux (bois), intégration d'énergies renouvelables comme pratiques de base.



### [2] Concevoir une esplanade-jardin

- . Conserver un parc urbain généré par les méandres du ruisseau comme élément générateur et épine dorsale d'un réseau de nature où abondent – jardins, sentiers pédestres et cyclables, zones maraîchères, terrains de sports, plaines inondables.



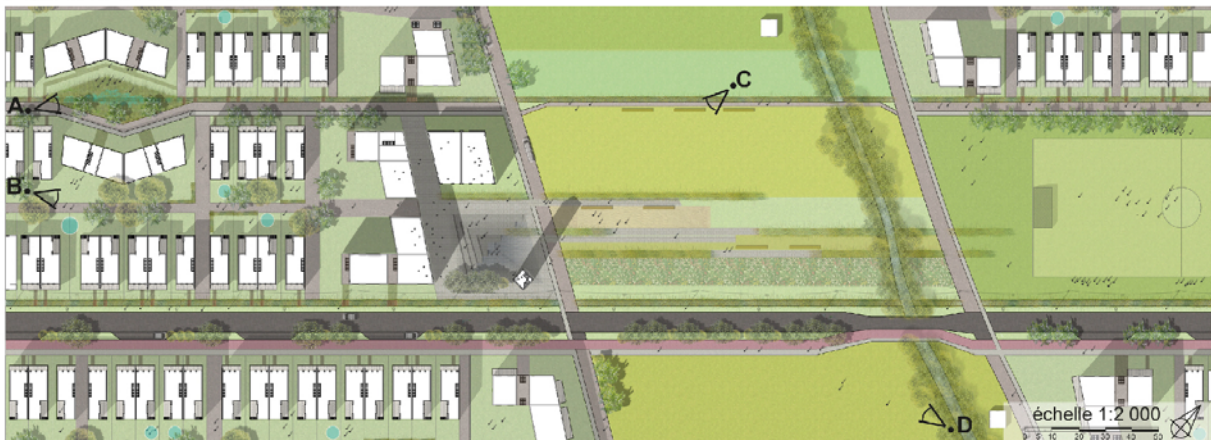
### [3] Composer l'espace public de la banlieue contemporaine

- . Infiltrer la nature au cœur du quartier afin de créer des lieux de rencontre variés mais surtout un milieu de vie naturel propice aux interactions sociales.



### [4] Infiltrer la nature

- . Permettre à la nature sous toutes ses manifestations – horizon et percées, champs cultivés, parc public, récupération des eaux à même la rue, etc. — de s'infiltrer jusqu'à chaque unité d'habitation par des configurations d'îlots « poreuses ».



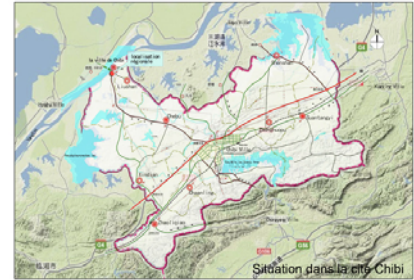
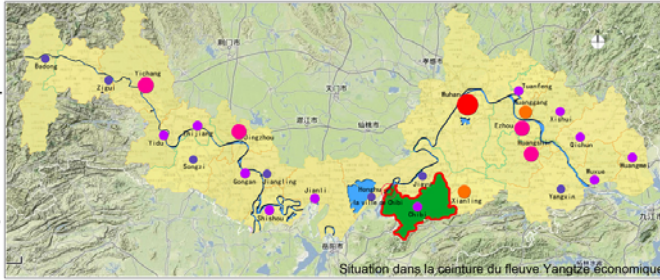
. plan du site

# Mention spéciale - 300€

## La restauration écologique du système de la

### Philosophie éléments

- 1 écologique harmonie
- 2 réseau d'eau
- 3 Pénétration et respiratoire
- 4 La restauration écologique



### Analyse de la situation actuelle

**Fond du programme:** Située à la région Guzhen dans le bourg Chibi, la cité Chibi, la province du Hubei, l'abaisse est entourée par des terres arables du système liquide, et le vestige ancien du champ de bataille est à son direction nord directement. Elle est pleine de modalité du bourg ancien avec la culture de Chu et d'images de la géomancie, le paysage des architectures traditionnelles sont bien entretenues, l'environnement écologique est excellent.

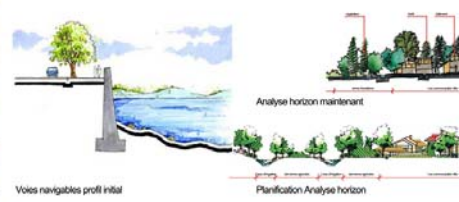
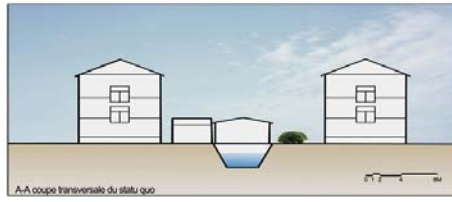
**Situation actuelle du projet:** les bâtiments se serrent d'une grande densité et ont une mauvaise qualité. L'urbanisation fait que les mains d'oeuvre du village filent vers les grandes villes de sorte que l'espace reste inoccupée et que la fonction est uniforme.

**Situation actuelle de l'environnement:** Les environs sont riches en ressources de montagne et d'eau, mais à cause de la construction désordonnée dans la cité, le corridor écologique original est bloqué, et le paysage naturel ne peut pas entrer dans la ville. Le système d'eau dans les terres environs est fragmenté, les canaux et les tunnels qui étaient utilisés pour l'irrigation sont devenus des égouts.

**Vie sociale:** Les industries principales dans le bourg antique sont celles des services touristiques et de l'agriculture spécialisée, moins d'activités sociales. Du fait d'un système de marche moins circulant, une partie de l'endroit est moins accessible, qui ne peut pas faire former un espace public très dynamique.



**légende**  
 Meux bâtiment  
 Construction générale  
 Bâtiment Méusais  
 Perspective  
 Point de référence



# la rivière et du lac

## la ville de Chibi, Chine

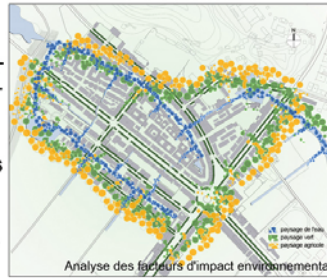


### Concept de design

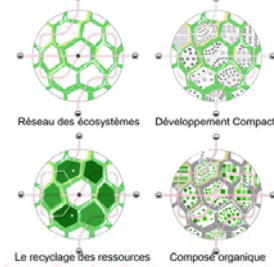
1 Par la récupération du système d'eau fractionnaire dans la base, former un réseau de ce système, et faire le paysage de montagne, d'eau et de terre arable pénétrer naturellement au bourg, et puis améliorer la condition d'habitation et la qualité de vie des résidents locaux.

2 Restaurer la fonction originale des canaux et des tunnels pour l'irrigation, et puis irriguer les terres agricoles devant chaque maison.

3 Utiliser des ressources écologiques existantes, avec l'aide de la planification, limiter la construction désordonnée dans la ville.



### L'analyse de la notion de



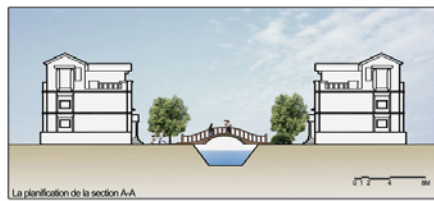
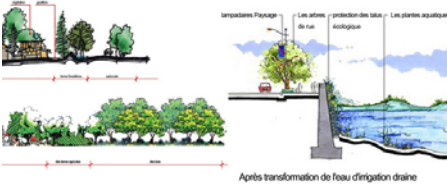
### Idées de design

**Qualité de la construction:** On a proposé trois modes de transformation architecturale de l'espace intérieur, et mets en pratique la protection et l'utilisation par donner les nouvelles fonctions aux architectures traditionnelles. Conserver le meilleur style architectural, démolir celles de mauvaise qualité, et faire les nouveaux architectures poursuivre les symboles architecturaux traditionnels, enfin former un style harmonique de la culture de Chu.

**Respect sur l'environnement:** Par la récupération du système d'eau fractionnaire dans la base, former un réseau de ce système, et faire mêler le paysage urbain et rural.

**Qualité de la vie sociale:** Arranger le système de marche de Bins-hui, améliorer la texture architecturale, et former un couloir pour introduire des facteurs naturels; créer un espace public, développer la culture de bataille antique à la période de trois royaumes, et créer un centre de la vie extrêmement populaire; enfin faire fusionner mutuellement la vitalité sociale et des facteurs naturels.

bâtiments	sentier	colline	canal	des terres agricoles
rue	sol	reboiser	irrigation	Perspective
1 des terres agricoles	2 entrée détournement	3 Waterscape	4 L'eau d'irrigation	
5 camé	6 sentiers piédestres	7 Battlefield ancienne entrée	8 Montagne	
9 Parking	10 Yangtze digue			



Mention Qualité de la Vie Sociale - 500€

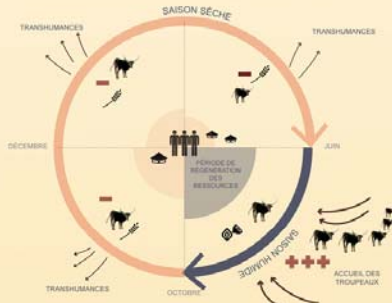
# HABITER L'IMMENSITÉ

Dori, Burkina Faso

DORI, AU CARREFOUR DES TRANSHUMANCES TRANSFRONTALIÈRES



- POINT D'ESCALE DES NOMADES PEULS QUI PERPÉTUE LA TRADITION
- DÉVELOPPEMENT DE LA VILLE VERS L'OUEST
- AGROPASTORALISME, 80% DES ACTIVITÉS, CULTURES CÉRÉALIÈRES ET ÉLEVAGE, TRANSHUMANCE ET PRÉSERVATION DES RESSOURCES : ÉQUILIBRE ÉCOLOGIQUE



L'AGROPASTORALISME, UN RÉSEAU NATURE



AUTOUR DE LA MARE DE DORI



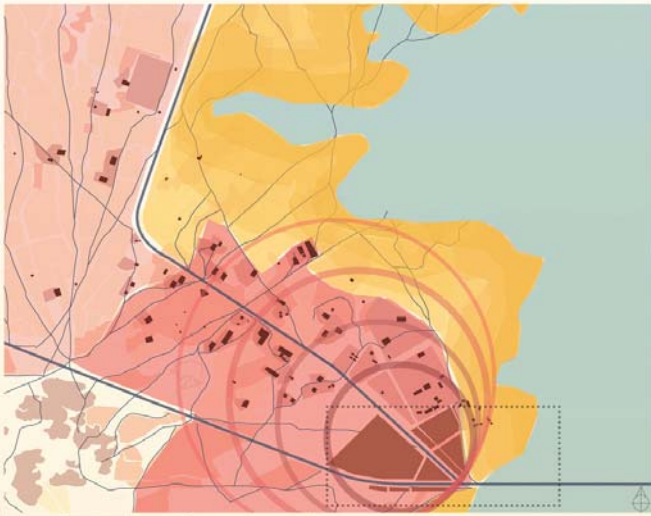
UN SITE SURÉLEVÉ, PROMONTOIRE SUR LA MARE



échelle 1:2000

CROISEMENT STRATÉGIQUE, SUPPORT POUR UN NOUVEAU QUARTIER





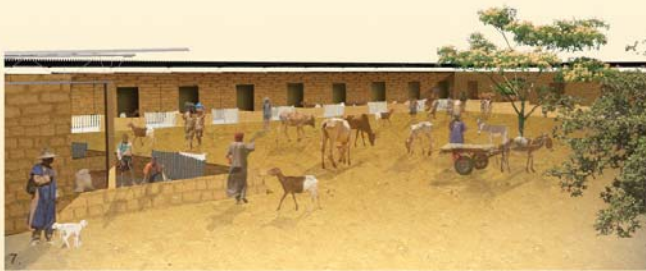
POINT D'OPPORTUNITÉ POUR HABITER L'IMMENSITÉ

échelle 1:10000

- ceinture végétale protégée
- site d'intervention
- densification prospective I
- densification prospective II
- rayonnement du quartier



- SAISONS, ACTIVITÉS, MODES D'HABITER
- 3 MOIS DE VIE URBAINE POUR LES PEUPLES NOMADES



LE MARCHÉ AU BÉTAIL, SUPPORT DE L'AGROPASTORALISME



ENTRÉE POUR LA VILLE ET PORTE DU DÉSERT



INSERTION DANS LES RÉSEAUX EXISTANTS



ALLERS ET VENUES DES PEUPLES TRANSHUMANTS



échelle 1:2000

UN LIEU POUR CO-HABITER



# Conclusion



# Rencontre avec les professions du cadre de vie et les services de l'Etat (26 septembre 2012) Recommandations



**Dominique de Sauza**, Union des Constructeurs Immobiliers, Fédération Française du Bâtiment,  
**Dominique Duperré**, Union des Maisons Françaises.



**Philippe Madec**, Architectes-conseil de l'Etat,  
**Emmanuel Raoul**, Plan Urbanisme Construction et Architecture.



**Bertrand Ousset**, Club Ville et Aménagement,  
**Jacques Vialettes**, Société Française des Urbanistes  
**Christian Deuré**, Syntec Ingénierie.



**Pierre-Marie Tricaud**, Fédération Française du Paysage,  
**Martine Elissalt-Pattou**, Conseil National de l'Ordre des Architectes,  
**Xavier Prigent**, Conseil Supérieur de l'Ordre des Géomètres-experts.

## “ QUARTIERS ECOLOGIQUES EN LIEN AVEC UN RESEAU NATURE”

Recommandations des professions du cadre de vie :

- Prendre en considération les **agglomérations de communes rurales** autour des petites villes, enjeu fort du développement futur.
- Considérer la nature comme **lieu continu de la biodiversité en milieu rural et urbain**.
- Composer la maison individuelle comme **maison urbaine**, la faire coexister avec les immeubles d'habitation, **dans des tailles et densités à mesure humaine**.
- **Importance de la formation permanente** des professionnels sur ce sujet.
- Préférer des **procédures plus ouvertes** à l'imagination et à la gouvernance avec la **participation des habitants** et des services publics, plutôt que la stricte application des normes et labels.
- Insister auprès des élus sur la nécessité d'engager des **études préalables** et une **concertation démocratique** en amont de toute opération.
- Ne pas faire d'opérations isolées, prendre en compte les diverses **échelles "trans-calaïres"** des territoires concernés.

## Prix national arturbain.fr (27 novembre 2012)

Les maires, les maîtres d'ouvrage et les maîtres d'oeuvre ont répondu au thème "Quartiers écologiques en lien avec un réseau nature" par :

1/ Créer un "éco-bourg" piéton le long d'une liaison verte, regroupant mixité sociale, intergénérationnelle et fonctionnelle (Viry).



2/ Créer un écoquartier basé sur la mixité de maisons de villes en bois et d'immeubles bas avec une continuité d'espaces plantés de promenades (poumon vert) (Ballainvilliers).



3/ Redécouvrir l'éco centre-ville par la création d'une voie nouvelle (Dreux).



4/ Créer un lotissement conservant le maillage bocager avec accessibilité à pied du centre-bourg par une liaison douce (Hébécrevon).



5/ Prolonger le centre-ville par un écoquartier en lien avec celui-ci et proposer des liaisons douces (Saint-Léger-des-Bois).



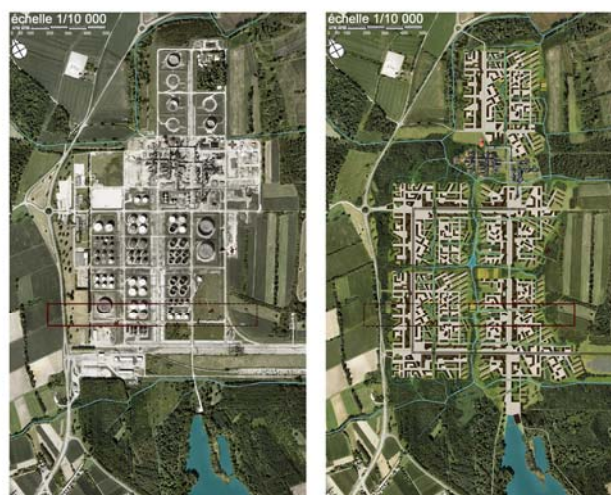
6/ Créer un écoquartier et une continuité d'espaces naturels le long d'une rivière reliant le centre-ville à un monument historique (Melun).



# Concours international arturbain.fr (23 mai 2013)

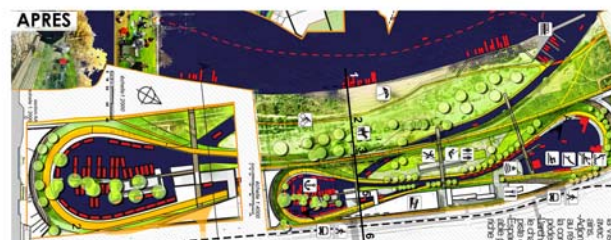
Les enseignants et étudiants des équipes pluridisciplinaires internationales ont répondu à la problématique du thème "Quartiers écologiques en lien avec un réseau nature" par :

1/ Réhabiliter des **sites de friches industrielles** pour définir après dépollution, un quartier doté d'équipements de proximité et de transports en commun.



"De la friche industrielle à la ville verte"

2/ Réhabiliter des **sites naturels dégradés** à proximité d'agglomération revalorisant la nature pour un usage de détente et de loisirs.



"L'usine de péniches FSO"

3/ Réhabiliter des **sites urbains dégradés** où sont restaurés les réseaux nature.

4/ Des cadres de vie originaux, tels **l'habitat lacustre** ou **l'habitat temporaire pour nomades**.

5/ Des propositions d'aménagement où la **nature** est présente à **l'échelle du quartier** et **en continuité avec l'échelle régionale**.

6/ Le souci d'**utiliser l'espace de manière économe** en conservant les témoignages historiques architecturaux et naturels tout en apportant des modifications pour les usages contemporains.



"Pays\_agir à Ponte Mammolo"





# Annexes

- Articles de presse
- Site Internet [www.arturbain.fr](http://www.arturbain.fr)
- Notoriété et audimat du Séminaire Robert Auzelle
- Bilan de l'Assemblée générale
- Prochain thème de réflexion 2013-2014



## Articles de presse



**L'information et les services de la copropriété**

[Toute l'info](#) | [Réglementations](#) | [Annuaire](#) | [Liens](#) | [Echanger avec nous](#)

Vous êtes dans : [Accueil](#) » [Actualités](#) » [Pour un engagement vers des « quartiers écologiques en lien avec un réseau nature »](#)

25 février 2012 0 commentaire(s)

**URBANISME**

### Pour un engagement vers des « quartiers écologiques en lien avec un réseau nature »



Crédit photo : Trame bleue, Perpignan

A-A+ Imprimer | Flux RSS

Le 15 Février 2012 à l'Arche de La Défense le Séminaire Robert Auzelle (SRA) a tenu sa première rencontre annuelle sur le thème des « quartiers écologiques en lien avec un réseau nature »....



**L'information et les services de la copropriété**

[Toute l'info](#) | [Réglementations](#) | [Annuaire](#) | [Liens](#) | [Echanger avec nous](#)

Vous êtes dans : [Accueil](#) » [Agenda](#) » [« Quartiers écologiques en lien avec un réseau nature »](#)

26 septembre 2012

### « Quartiers écologiques en lien avec un réseau nature »

A-A+ Imprimer | Flux RSS

Séminaire  
ROBERT AUZELLE

arturbain.fr

Rencontre-débat entre les Professions du cadre de vie organisée par le Séminaire Robert Auzelle sous le haut patronage du Ministère de l'Égalité des Territoires et du Logement.

L'étude concernant le palmarès EcoQuartier 2011, réalisée par le Ministère de l'Écologie (DGALN) sur 393 projets d'éco-quartiers a montré l'implication des professionnels et des élus.

La rencontre-débat sur le thème " Quartiers écologiques en lien avec un réseau nature" fait suite à la réflexion engagée par le Séminaire Robert Auzelle en 2011 sur "l'étalement urbain et le cadre de vie pour demain". Elle a pour objet de présenter les actions engagées par les professionnels sur les éco quartiers et la trame verte et bleue et confronter leurs points de vue.

Cette rencontre s'inscrit en préambule du Prix national et du Concours international arturbain.fr, organisés par le Séminaire Robert Auzelle. Ces trois manifestations annuelles sur le même thème (Rencontre, Prix National et Concours international) participent au soutien du Grenelle de l'Environnement.

La Revue Urbanisme, dans son numéro de novembre-décembre 2012, publiera les contributions des organisations du cadre de vie sur ce thème.

[Téléchargez le programme](#)

**Mercredi 26 Septembre 2012 à 17h30**  
 Arche de la Défense paroi sud / Salle des Tapisseries  
 Métro 1 ou RER A : La Défense - Grande Arche  
 A partir de 18H et sera suivi d'un cocktail.

Merci de confirmer votre présence sur [www.arturbain.fr](http://www.arturbain.fr) ou au 01 40 81 71 35.  
 Cette invitation sera demandée avec une pièce d'identité à l'accueil de l'Arche de la Défense

[www.arturbain.fr](http://www.arturbain.fr)

HAUTE-SAVOIE

## L'écoquartier de Viry emporte le prix national d'art urbain 2012

Par Cyril Novovitch. Mis à jour le 18.12.2012

Première opération du genre à avoir vu le jour sur le département, l'écoquartier de Viry, situé à quelques kilomètres de Genève, est salué pour sa qualité environnementale.

Partager &amp; Commenter

Chaque année, le séminaire Robert-Auzelle, association déclarée d'utilité publique, organise le prix national arturbain.fr, sous le haut patronage du Ministère de l'Égalité des Territoires et du Logement.

Cette année, le thème portait sur les quartiers écologiques en lien avec un réseau nature. 4 petites villes et 2 villes moyennes ont été retenues en tant que finalistes par l'association. Des visites sur place avec les maires et les maîtres d'ouvrages ont permis de mettre en valeur les qualités des opérations retenues.

Le projet d'aménagement d'écoquartier de Viry a finalement emporté la mise. Jugé "ambitieux", il a été reconnu pour la qualité environnementale des aménagements réalisés (coulée verte, place centrale, réseau de chaleur bois, utilisation de la pente), ainsi que pour sa volonté de mettre la qualité de vie sociale au centre du projet.

Sur 16,3 hectares, cet écoquartier comprendra au final, à l'horizon 2020, 800 logements accueillant 2 000 nouveaux habitants. La mixité sociale a été privilégiée: 25% des logements seront proposés en locatif social, 10% en accession sociale et 65% en accession ou locatif libre. 4 000 mètres carrés de commerces sont également prévus. (TDG)

Créé: 18.12.2012, 11h50

Aucun commentaire pour le moment

INFOS STATIONS Météo, agenda, webcams... toutes les informations

Alpes Du Sud | Auvergne | Haute-Savoie | Isère | Jura | Pyrénées

LeMessager.fr



Accueil | Actualités | Sports | Dossiers | Sortir

### FIL INFOS REGIONALES

## Viry : l'éco-quartier récompensé

mardi 11.12.2012, 09:12

Le 27 novembre, l'écoquartier de Viry, Ecovela, s'est vu décerner le Prix Art urbain.fr 2012 par Robert-Max Antoni, président du Séminaire Robert Auzelle.



Le projet virien a reçu le Prix national Art urbain.fr mardi 27 novembre.

Ecovela, l'éco-quartier de Viry a été reconnu pour « la qualité environnementale de ses aménagements ainsi que pour sa volonté de mettre la qualité de vie sociale au centre du projet », a indiqué l'équipe de développement de l'éco-quartier dans un communiqué.

Le Messager

## Architecture & Urbanisme

2012  
MEILLEURS VŒUX A TOUS!

ATELIER DE PAYSAGES

BRUEL  
DELMARPAYSAGISTES D.P.L.G.  
URBANISTES A.E.U.

### PRIX DE L'ART URBAIN 2011

## Un écoquartier nantais récompensé

Pour sa 15<sup>e</sup> édition, le prix de l'art urbain du Séminaire Robert Auzelle a été décerné à l'écoquartier nantais Bottière-Chénale. Ce prix, qui récompense des réalisations exemplaires par leurs qualités architecturale, sociale et environnementale, avait cette année pour thème la lutte contre l'étalement urbain.

Trois mentions ont été attribuées: à la reconversion d'un hôpital en parc et logements à Auxerre (Yonne); à la redynamisation d'un quartier mixte à La Garenne-Colombes (Hauts-de-Seine); et à une écoresidence sur le site d'une ancienne carrière à Vert-Saint-Denis (Seine-et-Marne). Le projet de densification du village de Chauconin-Neufmontiers (Seine-et-Marne) a aussi été distingué. Particularité du prix: il est soumis au vote des nominés, fait intervenir le public et peut récompenser des réalisations anciennes, comme cette année le grand ensemble de la Cité de la Plaine à Clamart, imaginé en 1947 par l'urbaniste Robert Auzelle.

Aline Gillette



### NANTES - LAURÉAT Une nouvelle centralité pour l'est de la ville

Pour offrir aux classes moyennes des logements abordables proches du centre-ville, cette ancienne terre maraîchère a été densifiée (2 300 logements, dont 40% en accession à prix abordable). Le projet s'appuie sur la réouverture du ru, l'aménagement d'espaces publics (1,5 ha), d'équipements (1 400 m<sup>2</sup>) et de commerces (5 500 m<sup>2</sup>), formant une nouvelle centralité pour le quartier voisin de Doulon-Bottière. Luc Vissuzaine de Nantes Métropole a rappelé l'ampleur de l'étalement urbain à Nantes, et sa reprise en main par la puissance publique, avec une maîtrise d'ouvrage pour les projets d'aménagement passée de 10% à 40% en dix ans.

**FICHE TECHNIQUE** Maîtrise d'ouvrage: Nantes Métropole Aménagement. Maîtrise d'œuvre: Jean-Pierre Prantlas-Descours (architecte-urbaniste), Atelier Bruel-Delmar (paysagiste), SCE (VR0), Confluences (hydraulique), Brethone (VR0), Spie (réseaux), ISS Espaces verts (génie civil), Jaulin (plantations). Livraison: jusqu'à 2015.



12

# immobilier

LUNDI 17 DECEMBRE 2012

## Prix national arturbain.fr

Le Prix National «arturbain.fr» est organisé par l'Association pour la promotion de l'art urbain dite «Séminaire Robert Auzelle» (association reconnue d'utilité publique), sous le patronage du Ministère de l'Égalité et du logement. Il s'adresse aux maîtres d'ouvrages publics et privés, et récompense les opérations d'aménagements remarquables. L'objectif est de réaliser un travail de pédagogie par l'exemple. La définition de l'art urbain par le séminaire Robert Auzelle est la suivante: ensemble des démarches pluridisciplinaires pour améliorer le cadre de vie, avec un souci d'évaluation de la qualité architecturale, de la qualité de vie sociale, et du respect de l'environnement. [www.arturbain.fr](http://www.arturbain.fr)

## Développement diffus

Après Annemasse en septembre, le canton de Saint-Julien-en-Genevois a également rejoint le dispositif pour l'effacement diffus. Il s'agit d'un système fonctionnant au moyen d'un boîtier connecté aux tableaux électriques des particuliers, qui suspend le fonctionnement des appareils de chauffage, durant quelques minutes, suffisamment peu de temps pour ne pas baisser le niveau de confort des habitants, mais un temps suffisant néanmoins pour faire des économies d'énergies. Ce dispositif est gratuit et pris en charge par Voltalis. [www.voltalis.com](http://www.voltalis.com)

# Et le prix national Art urbain est attribué à... **Ecovela!**

**VIRY** • L'éco-quartier vient de se voir décerner un prix récompensant une opération d'aménagement remarquable. Le thème de l'édition 2012 de ce concours national portait sur les quartiers écologiques en lien avec un réseau nature.

BD

C'est assurément une bonne nouvelle, tant pour l'environnement et la voie écoresponsable que pour la Haute-Savoie et la commune de Viry, à la pointe dans ce domaine. Le 27 novembre, l'éco-quartier de la commune haut-savoiarde était honorée lors du séminaire Robert Auzelle, organisateur du Prix national «arturbain.fr». Pour l'occasion, c'est Robert-Max Antoni, le Président du séminaire, qui a remis son trophée à Viry, parmi les six postulants encore en lice (quatre petites villes et deux de taille moyenne). Au préalable, des visites sur site avec les maires et les maîtres d'ouvrages avaient permis de

mettre en valeur les qualités des opérations retenues. L'attribution du prix 2012 à Viry récompense le premier projet d'éco-quartier de Haute-Savoie dans la tenue de ses objectifs et la conduite de sa première tranche de travaux. Mais le prix honore également le programme ambitieux de ce projet, reconnu pour la qualité environnementale des aménagements réalisés (coulee verte, place centrale, réseau de chaleur bois, utilisation de la pente, bâtiments performants), ainsi que pour sa volonté de mettre la qualité de sa vie sociale au centre de ses prérogatives. Ainsi, c'est toute une équipe -composée à la fois de structures publiques et privées- qui doit aujourd'hui bénéficier



Lors de la remise du prix national Art urbain 2012 par Robert-Max Antoni, le président du séminaire Robert Auzelle, organisateur du concours, en présence des protagonistes hauts-savoiarde de l'éco-quartier de Viry. [www.arturbain.fr](http://www.arturbain.fr)

de cette récompense: la commune de Viry, bien sûr, mais aussi Teractem, l'aménageur de l'opération, le Cabinet Uguet, paysagiste et maître d'œuvre, Brière & Brière Architectes, l'urbaniste et architecte en chef de

la première tranche, ainsi que Chaleur des Alpes, l'investisseur pour le réseau de chaleur bois. Après avoir été identifié en avril dernier par le concours «Eco-quartier 2012» comme un projet présentant un «intérêt particulier» (selon les termes du ministère de

l'Égalité des territoires et du logement), l'éco-quartier confirme, avec cette distinction, qu'il suit la bonne voie. Il doit être reçu comme un encouragement pour poursuivre, toujours dans une démarche qualitative, la suite du projet dont la tranche 2 est en cours d'élaboration. ♦

Le Dauphiné Libéré

## LE GENEVOIS

### VIRY

# Le prix national "Art urbain" est décerné à l'éco-quartier



Cette distinction confirme que l'éco-quartier de Viry suit la bonne voie. La suite du projet est en cours d'élaboration. Au centre de la photo, le maire Jean-Pierre Buet avait défendu le dossier Ecovela devant plus de 150 participants. Photo DR.

Chaque année, le séminaire Robert Auzelle, organise le Prix national «arturbain.fr». Et pour cette édition 2012, cette distinction a été décernée à l'éco-quartier Ecovela de Viry, par Robert-Max Antoni, président du séminaire à Paris.

Le thème portait sur "les quartiers écologiques en lien avec un réseau nature". Parmi les candidatures, 4 petites villes et 2 villes moyennes ont été retenues en tant que finalistes. Au préalable, des visites sur place avec les maires et les maîtres d'ouvrage avaient permis de mettre en valeur les qualités des opérations retenues.

Fin novembre, les 6 nominés étaient invités à venir présenter leurs projets respectifs au cours d'une cérémonie or-

ganisée au Ministère de l'égalité des territoires et du logement à Paris.

Le programme ambitieux de la commune a été reconnu pour la qualité environnementale des aménagements réalisés (coulee verte, place centrale, réseau de chaleur bois, utilisation de la pente, bâtiments performants), ainsi que pour sa volonté de mettre la qualité de vie sociale au centre du projet.

C'est donc une belle récompense pour le premier projet d'éco-quartier en Haute-Savoie qui a su tenir ses objectifs dans la conduite de sa première tranche. □

**POUR EN SAVOIR PLUS**  
Plus d'informations sur  
[www.arturbain.fr](http://www.arturbain.fr)

# Le courrier de l'architecte

ARCHITECTES TYPOLOGIES MATÉRIEAUX POINTS DE VUE ALP

## Prix National arturbain.fr 2012

13/07 13/07

Le Séminaire Robert Auzelle (SRA) organise depuis 1997 le Prix National arturbain.fr afin de faire connaître des actions exemplaires conduites par des équipes pluridisciplinaires. Le thème 2012 est 'Quartiers écologiques en lien avec un réseau Nature'. La date limite des candidatures est fixée au 13 juillet 2012.

Le Prix National arturbain.fr - placé sous le haut patronage du ministre de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement - a pour but de faire connaître au public des opérations exemplaires déjà réalisées, relevant du thème de l'année, améliorant le cadre de vie et illustrant la définition de l'Art urbain. Sont en priorité concernées les opérations situées dans les territoires des petites villes, des communautés de communes ou syndicats intercommunaux.

Les opérations exemplaires du Prix National 2012 s'inscrivent ainsi dans - ce que l'on appelle en France - le Grenelle de l'Environnement. Ecoquartiers, Ecocités, Trames vertes et bleues font partie des actions emblématiques du Grenelle.

Le thème de 2012 'Quartiers écologiques en lien avec un réseau Nature' s'inscrit dans la pratique de l'espace adapté à un mode de vie voulu par l'habitant et respectueux du monde vivant.

Il pourra se décliner dans un quartier ancien comme dans la création d'un quartier nouveau, en tenant compte de :

- > La recherche d'économie d'espace ;
- > Le recours aux énergies renouvelables ;
- > Le recyclage des déchets, l'usage de matériaux locaux durables ;
- > La limitation des véhicules individuels et de leur stationnement en surface ;
- > L'introduction d'une mixité de fonctions, rapprochant habitat / travail / services ;
- > L'orientation des bâtiments selon le climat, la géographie du lieu...

Les opérations exemplaires du Prix National devront prendre en compte ces objectifs et évaluer le cadre de vie au regard des 3 critères suivants : qualité architecturale, qualité de la vie sociale et respect de l'environnement.

### Participants et modalités de candidature

La candidature est ouverte aux collectivités territoriales et organismes privés ou publics d'aménagement, d'environnement et d'urbanisme. Les candidats proposent une opération par courrier (adressé au Président du SRA), en indiquant le nom du correspondant.

Les candidats retenus adhèrent à l'association. Le montant de leur participation est fixé à 500€. Pour les collectivités de moins de 1.000 habitants et les associations, le montant de la participation est arrêté en accord avec le Séminaire Robert Auzelle. Cette participation permet d'alléger la charge de l'organisation du Prix. Elle permet également aux élus et aux personnels des collectivités, organismes et associations de participer gratuitement aux actions de formation et de sensibilisation à l'Art urbain organisées par le Séminaire.

### Calendrier et préparation de la manifestation

- > Réception des candidatures : avant le 14 juillet 2012 ;
- > Présentation publique des opérations à l'Arche de la Défense et remise des distinctions : mardi 27 novembre 2012.

### Modalités de vote du jury et du vote du public

Le jury est composé des élus des collectivités et représentants d'organismes privés ou publics participants. Chaque élu et représentant d'organisme attribue une note aux opérations sélectionnées autres que la sienne concernant les 3 critères de la définition de l'Art urbain.

Les distinctions Prix National et Mentions sont décernées en fonction du classement. La Meilleure communication est décernée par le public.

### Propriété et l'exploitation des opérations présentées au Prix National arturbain.fr

En application des divers textes réglementant la propriété intellectuelle, artistique et industrielle, les participants restent propriétaires des images des opérations et de leurs droits d'exploitation.

L'organisateur se réserve le droit d'utiliser et de reproduire les opérations sélectionnées, dans le but d'organiser des expositions, de réaliser des actions de relations publiques et d'information laissées à son appréciation.

### Renseignements et envoi des candidatures :

Monsieur le Président du Séminaire Robert Auzelle | Prix National arturbain.fr  
Arche de la Défense | 92055 La Défense cedex  
01.40.81.71.35  
vaspart.aude[at]numericable.fr  
www.arturbain.fr/index2.html

# Le courrier de l'architecte

ARCHITECTES EXPOSITIONS MATÉRIEAUX POINTS DE VUE ALPIERS PHOTOS COLLECTIF S'ÉCLAIRCIT UNIVERSITÉS UNIVERSITAIRE



### Brève | Prix National arturbain.fr 2012 : les résultats

Le Prix National arturbain.fr est organisé chaque année depuis 1997 par l'Association pour l'Art urbain, dite Séminaire Robert Auzelle (SRA). Placé sous le haut patronage de la ministre de l'Égalité des territoires et du Logement, il s'adresse aux professionnels du cadre de vie et aux élus soucieux de présenter une réalisation pour les cinq Haies, répondant au thème de l'année. Les résultats ont été annoncés le 27 novembre 2012. Communiqué.

Thème 2012, le thème portait sur les Quartiers écologiques en lien avec un réseau Nature.

Le règlement du prix a fait l'objet d'un appel à candidatures paru dans la presse et sur le site internet www.arturbain.fr ainsi qu'auprès des différents réseaux du SRA.

Les petites villes et les villes moyennes ont été retenues par l'association. Des visites sur place avec les maires et les maires d'ouvrages ont permis de mettre en valeur les qualités des opérations retenues.

### Le palmarès

Prix national arturbain.fr : Novella, au 'Yeu Isang', Virey (71)

Virey est une commune périurbaine de 3.100 habitants, située à l'ouest de Chalon, en bordure de deux départements, ce qui lui confère une situation stratégique. C'est une commune constituée de 12 hameaux très étirés. Pour éviter l'étalement urbain, les dispositions du PLU ont prévu le développement de la ville sur le territoire d'origine, pour éviter d'impacter les autres Haies.

Le projet articulait un projet visionnaire, car il y a près de 20 ans et a été rendu possible par une grande volonté et stabilité politique. L'opération s'étend sur 16,5 ha et permettra la réalisation sur 12 ans de 800 logements (450 logements sociaux et 350 logements privés), dans un environnement de qualité.

Le projet suit une démarche progressive en deux tranches. La 1ère tranche, pré-programmée, est relativement aérée pour faire un lien progressif avec le bâti existant. La 2ème tranche, plus compacte, représente une évolution des formes urbaines : compacte face à la qualité architecturale et le fait de créer un maillage de la qualité environnementale, travail sur le plan masse pour une bonne orientation et éviter les vis-à-vis.

Le projet bénéficie d'un réseau de chaleur bois rasantement de la plaignette forestière locale. Ce réseau est conçu de droit en première instance à cette étude. Il permet de limiter la volonté municipale d'éviter un réseau de chaleur collectif, sans pour autant exclure des tarifs préférentiels.



Équipe pluridisciplinaire :  
Commune de Virey : Jean-Pierre Boer, Maire, accompagné de son équipe et de ses services  
Aménageur / urbanisme : Admond Desouches / Tranche 1 : Cabinet Brice de Brice  
Travaux et Maîtrise d'œuvre : VUD / Cabinet Ugeux

Mention qualité architecturale : 'Un Eco-domaine en Bois, pour harmoniser l'Humain avec la Nature, Ballainvilliers (69)

A 27 km de Paris, à 2 minutes du centre-ville de la commune de Ballainvilliers (92.900 habitants - 2005) à l'ouest de Paris, à 20 minutes du grand centre commercial 'Eco-domaine de Bois-Frenais' (9 hectares) a pour objectif principal d'acquiescence l'Humain avec la Nature.



Éléments de la réalisation de cet éco-domaine de Bois-Frenais, d'un ensemble scolaire de haute classe, d'un restaurant scolaire et d'une salle polyvalente.

La newsletter Recherche OK OK  
Envie vous email pour vous inscrire Standard Étudiants

Le courrier de l'architecte est édité dans une démarche de développement durable. Elle tend vers 2 objectifs majeurs : le mieux vivre et la réduction de l'empreinte écologique.

Équipe de rédaction :  
George Vandenbrouck - Responsable du Bois-Frenais  
Architecte-urbaniste : Cabinet Usd-Jacques Orly, architectes - Jean Remyreau-Cusson et Pierre Raphaëla  
Paragistes : Architecture et Jardins et Allavoine  
BET Vitric et Besse, CFI

De projet à réalisation esquisse mention Meilleure communication (note de la salle) et l'avis du public (vote par Internet).

Mention respect de la vie sociale : Développement de l'éco-centre-ville par la création d'une voie nouvelle, Ureux (18)

Situé à moins d'une heure de Paris, Ureux compte environ 30.000 habitants. Elle est au cœur d'une agglomération de près de 50.000 habitants. Depuis les années 2000, la municipalité a engagé un programme ambitieux autour de la place Médard, d'abord avec la construction d'un quartier d'habitat à agglomération, puis avec la construction à proximité d'un parking souterrain payant de 400 places adjacent à un mur végétal.

Dans la moitié des années 2000, ont été entrepris les aménagements paysagers de la place Médard et ses alentours sur une surface totale de 2 hectares en plein cœur de ville. Afin de rendre le jardin de vie encore plus attractif, plusieurs opérations de travaux de paysage ont été réalisées.



Les visuels artistiques sont simplifiés et ont été adaptés à des environnements intelligents dans les espaces publics et l'environnement d'un musée d'art.

Équipe pluridisciplinaire :  
Ville de Ureux  
Lauréat Urban : Architecte-urbaniste mandataire, Agence Arc-Acte  
Maîtrise d'œuvre : BET VUD  
Urbanisme : Centre Ouest - Collège Bernard BET Environnement  
Paysagiste : BURANA

Mention respect de l'environnement : Eco-quartier 'Tigryr', ZAC du Grand Montin, Saint-Léger-des-Bois (40)

Saint-Léger-des-Bois est situé à l'Ouest d'Angers et bénéficie de la ceinture verte de la ville. Il est une commune de 12.500 habitants, sur 15 à 20 km de la ville d'Angers et dispose d'un bon réseau de transports publics et d'écoles.



Le programme est une ZAC de 10 hectares à usage principal d'habitat (30.000 m² de surfaces de plancher), à proximité immédiate du Centre-Village.

À l'entrée, l'écologie urbaine permet de créer 255 logements (150 de sociaux et 105 de privés) dans un environnement agréable, dans un espace collectif (descriptif : moyenne de 70 m², 500 mètres carrés et 100 logements par hectare, 100 logements en petits collectifs mais aussi 5000 m² de commerces, services et équipements publics.

L'opération permet le développement de la commune et son inscription dans la démarche des politiques d'agglomération et l'accès d'une population nouvelle permettant une croissance démographique maîtrisée de la commune et répond aux objectifs du PLU (50% de logements sociaux, diversification du parc immobilier...).

Équipe pluridisciplinaire :  
Collectivité locale : Dominique Servant, Maire de Saint-Léger-des-Bois, Vice-Président de l'agglomération d'Angers  
Maîtrise d'œuvre : Maitry Ensemble/Urban  
Maîtrise d'œuvre - in situ : Clément Delleuvre et Desrosiers Collier / Travaux : Architecture de paysage, Guillaume Serin  
ETI VUD et générale : SOP Chauveau, Sébastien Roussel  
BET : François Gerain

Par ailleurs, deux mentions ont été décernées aux projets :  
- Eco-Humain Les Chénais-Oreux, 4850000 (69)  
- Projet Urbain Orgueilleux, vers l'éco-citoyenneté durable, Metz (77)



Mentions | Résultats de l'Art urbain 2012



L'information et les services de la copropriété

Toute l'info Réglémentations Annuaire Liens Echanger avec nous

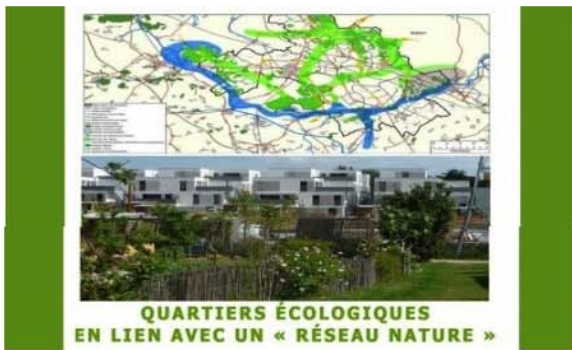
Vous êtes dans : Accueil » Actualités » Prix National arturbain.fr 2012 : appel à candidature sur le thème « quartier écologique en lien avec un réseau nature »

10 avril 2012

0 commentaire(s)

URBANISME

## Prix National arturbain.fr 2012 : appel à candidature sur le thème « quartier écologique en lien avec un réseau nature »



Crédit photo : www.arturbain.fr

A-A+

Imprimer Flux RSS

Le Prix National arturbain.fr 2012 est organisé par l'association pour la promotion de l'Art urbain, dite Séminaire Robert Auzelle (SRA), sous le haut patronage de la ministre de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement.

Il a pour but de faire connaître au public des opérations exemplaires déjà réalisées, relevant du thème de l'année, améliorant le cadre de vie et illustrant la définition de l'Art urbain. Sont en priorité concernées les opérations situées dans les territoires des petites villes, des communautés de communes ou syndicats intercommunaux.

Après avoir apporté des contributions sur les thèmes : « Valoriser les espaces vides oubliés » en 2010 et « Face à l'étalement urbain, quel cadre de vie pour demain ? » en 2011, le Séminaire Robert Auzelle propose le thème 2012 : « Quartiers écologiques en lien avec un réseau Nature ».

Les esquisses du Concours international et les opérations exemplaires du Prix National 2012 s'inscriront ainsi dans - ce que l'on appelle en France - le Grenelle de l'Environnement. Ecoquartiers, Ecocités, Trames vertes et bleues font partie des actions emblématiques du Grenelle.

Le thème de 2012 « Quartiers écologiques en lien avec un réseau Nature » s'inscrit dans la pratique de l'espace adapté à un mode de vie voulu par l'habitant et respectueux du monde vivant. Il pourra se décliner dans un quartier ancien comme dans la création d'un quartier nouveau, en tenant compte de :

- la recherche d'économie d'espace
- le recours aux énergies renouvelables
- le recyclage des déchets, l'usage de matériaux locaux durables
- la limitation des véhicules individuels et de leur stationnement en surface
- l'introduction d'une mixité de fonctions, rapprochant habitat /travail/ services
- l'orientation des bâtiments selon le climat, la géographie du lieu...

Les opérations exemplaires du Prix National et les esquisses du Concours international devront prendre en compte ces objectifs et évaluer le cadre de vie au regard des trois critères : qualité architecturale, qualité de la vie sociale et respect de l'environnement. La candidature est ouverte aux collectivités territoriales et organismes privés ou publics d'aménagement, d'environnement et d'urbanisme.

Consulter le règlement sur [www.arturbain.fr](http://www.arturbain.fr)

Courrier de candidature à adresser avant le 14/07/2012

« SRA Arche de la Défense-92055 LA DEFENSE cedex »

## LE PRIX ARTURBAIN.FR 2012 POUR VIRY (74)

Les opérations devaient s'inscrire dans le cadre de la thématique 2012 du Séminaire Robert Auzelle "Quartiers écologiques en lien avec un réseau nature" (cf. p. 16 à 28). Le SRA a décerné, le 27 novembre 2012, son prix national au maire de Viry (Haute-Savoie), Jean-Pierre Buet, pour "Écovéla", un éco-bourg réalisé par Teractem (ex-Société d'équipement du département de Haute-Savoie). La mention "qualité architecturale" a été attribuée à un "éco domaine en bois" à Ballainvilliers (91) avec le groupe Natekko comme maître d'ouvrage ; la mention "vie sociale" à "la découverte de l'éco centre-ville de Dreux (28) par la création d'une voie nouvelle" ; la mention "respect de l'environnement" à l'écoquartier "Légéry" dans la ZAC du Grand Moulin à Saint-Léger-des-Bois (49), avec Nexity Foncier Conseil comme maître d'ouvrage. Deux autres projets ont été mentionnés : l'éco-hameau "Les Chemins Verts" à Hebécrevon (50) et le projet urbain "Oxygène" à Melun (77).

Le vote de la salle pour la meilleure communication comme le prix internet ont récompensé Ballainvilliers et sa maire, Brigitte Puech.

Pour la troisième fois, le SRA attribue ses bourses de l'Art urbain, de 500 euros chacune, à des étudiants ayant rendu les meilleurs projets de fin d'études (PFE) du cycle de master. En 2012, 56 dossiers émanant de vingt établissements ont été proposés.

Le Séminaire a attribué six bourses : à Éléonore Bernicchia, Delphine Bugaud et Alice Gras, Victoria Campion, Élise Géhin, Louise Lefebvre et Adélaïde Piveteau, en présence des mécènes du SRA (Crédit Mutuel, Metalco Mobil Concepts, ADPI).

[www.arturbain.fr](http://www.arturbain.fr)

## CONCOURS

### Prix national d'art urbain 2011

Organisé par le Séminaire Robert Auzelle (SRA), association pour la promotion de l'art urbain, ce prix national a pour but de faire connaître au public des opérations exemplaires déjà réalisées, améliorant le cadre de vie et illustrant la définition de l'art urbain. Le thème proposé cette année invite les élus et les professionnels en France, ainsi que les étudiants et les enseignants de tous les pays à donner une réponse à cette question : "Face à l'étalement urbain, quel cadre de vie pour demain ?" L'étalement urbain est un phénomène mondial lié à l'accroissement démographique. Il se traduit par une emprise croissante de l'espace bâti et aménagé, réduisant ainsi l'espace naturel et la biodiversité. Quelles propositions, adaptées à chaque territoire,

peuons-nous imaginer ? La qualité du cadre de vie résultant de l'opération s'évaluera à partir de trois critères : qualité architecturale, qualité de la vie sociale et respect de l'environnement. Après une consultation publique et la réception des candidatures, des visites des opérations présentées par un comité d'experts et la sélection des opérations présentées sous forme de fiches et de diaporamas, la remise des distinctions se fera le 30 novembre lors de la présentation publique des opérations à Paris.

✓ Séminaire Robert Auzelle - Prix national arturbain.fr  
Arche de la Défense,  
92055 La Défense Cedex  
Tél. : 01 40 81 63 00/71 35 - Fax : 01 40 81 73 90  
[www.arturbain.fr](http://www.arturbain.fr)  
michele.colin@i-carre.net

VOTER ! PROPOSEZ VOTRE PROJET TYPOLOGIES ÉCOLES VIE ÉTUDIANTE LA SÉLECTION



Élisaire Bernichon

**Brevé | Bourses de l'Art urbain 2012**

Chaque année, des 'Bourses de l'Art urbain' sont décernées par le Séminaire Robert Auzelle (SRA) à de jeunes professionnels du cadre de vie ayant obtenu une mention Bien, Très Bien à leurs Projets de Fin d'études (PFE) de Master. Le 26 octobre 2012, 6 bourses et 4 mentions spéciales ont été décernées sur 56 dossiers présentés. Issus de 20 écoles d'architecture, de paysage et de design d'espace. La remise des bourses a eu lieu le 27 novembre 2012. Communiqué.

Le jury, après avoir examiné les 56 fiches de présentation des projets, a remis 6 PFE traitant d'une problématique de l'Art urbain, s'inscrivant dans le souci d'améliorer le cadre de vie existant et conforme aux objectifs du Grenelle de l'environnement. Son avis a été fondé sur le choix thématique, la lisibilité de la présentation des textes et images et la pertinence de l'évaluation des qualités architecturales, sociales et environnementales du projet.

Conformément au règlement, ces étudiants ont reçu une bourse de 500€ le 27 novembre 2012, à l'Arche de la Défense, lors de la manifestation du Prix national arturbain.fr.

**Les lauréats**

**Élisaire Bernichon** : 'Par dessous, le marché - qualification du quartier de la porte Pasquier, Paris 4<sup>ème</sup>'  
Ecole Supérieure d'Arts appliqués Boule  
Directrice d'études : Valérie De Calignon

Le quartier de la porte Pasquier est encadré entre des barres d'immeubles et les friches de l'actuelle A43. L'enjeu est de faire de ce non-lieu un réel espace de destination, de réactiver les territoires en investissant des usages à la mesure de l'infrastructure. Le projet prend en compte la dimension paysagère du site afin de mettre en place un paysage de raccordement par la création d'un parc, qui fasse de l'espace sous le viaduc un lieu constructeur entre les 3 communes (Cligny, Saint-Ouen et Paris).

Un nouveau paysage se met en place, installant perspectives, cheminements, limites douces. Le viaduc apparaît alors comme espace d'activité potentielle. Marchés, brocantes, manifestations festives y installent grâce à la présence d'une structure osageuse installée en sous-face du viaduc, qui répond aux contraintes d'usage techniques sans marqueur d'emprise au sol.



Élisaire Bernichon

Delphine Bogaud et Alice Gras : 'Habiter les quills, Ambert, 6<sup>ème</sup>'  
Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Grenoble  
Directeur d'étude : Stéphanie Sadoux

Le projet s'inscrit dans la problématique de l'aménagement des territoires ruraux face aux enjeux environnementaux. Il décide d'une collaboration pédagogique avec la Ville d'Ambert : la commune souhaite accroître son rayonnement par le développement de nouvelles filières et d'une offre de logements attractifs et diversifiés, ancrée dans les cultures constructives locales.

En s'appuyant sur une stratégie de rematage et de requalification des espaces publics modestes accessibles, le projet vise à proposer un habitat à taille humaine desservi par des venelles piétonnes et intégré dans une trame verte et bleue. Les logements répondent aux critères BBC et favorisent les matériaux disponibles dans la région.



Delphine Bogaud et Alice Gras

Victoria Campion : 'Champs Libres - Gare maraîchère Paris, 75019<sup>ème</sup>'  
Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Paris Belleville  
Directrice d'études : Béatrice Martine

Le site approuvé s'inscrit dans le projet d'aménagement des emprises de l'ex-station VDD, aujourd'hui en friche. De nombreux projets sont en discussion actuellement ainsi qu'une gare du Grand Paris, en correspondance avec le RER E. Le projet consiste à appréhender cette interface entre aggrès et 'subséjour', entre urbanisation et espace de nature.

Ce délaissé foncier offre la VDD permet aujourd'hui de créer un double programme, celui d'une gare maraîchère. Un lieu de production, de distribution et de consommation sur le principe du circuit court, où les terres permettent de cultiver des plants de légumes au sein même de la gare. Les marchés locaux pourront ainsi vendre leurs produits par le biais d'un marché et par la distribution de paniers pour les usagers. Chaque espace de la gare entretiendra un lien privilégié avec une étape de la production.

The newsletter  OK  
Enter your e-mail for your theme

Rechercher    
 Standard  Étudiant



Elise Gehin : 'La rivière à flanc de coteau : remodeler Longwy-bas par son paysage Longwy (54)  
Ecole Nationale Supérieure d'Architecture et du Paysage de Lille  
Directrice d'étude : Armelle Varcin

Longwy est composé d'une ville haute - valorisée par la présence de la citadelle Vauban, classée à l'UNESCO - et d'une ville basse marquée par un soulèvement topographique. C'est au plus fort de cette activité que la rivière qui coulait dans le centre de Longwy-bas, devenue exutoire des industriels, avait été reconverte d'une dalle béton. La ville moderne aujourd'hui revivifie Longwy-bas, œuvre stigmatisée par cette période, en mettant à jour la rivière assainie dans le centre réaménagé.

Le projet s'inscrit de cette intention et propose de découvrir la rivière sur 600 mètres, permettant ainsi d'aménager de manière cohérente et continue les espaces publics principaux. A travers ce périmètre, il s'agit de mettre en valeur le paysage de la ville et de créer un nouveau cadre de vie urbain où la nature trouve une place majeure.



Elise Gehin

Laetitia Lefebvre : 'Culture(s) industrielle(s) à Charleroi, Belgique'  
Ecole Nationale Supérieure du Paysage de Versailles  
Directeurs d'étude : Caroline Bigot et Thierry Laverne

Charleroi, en Belgique, rétablit dans une géographie sociale et culturelle liée à l'industrie et aux mines de charbon. Sa culture industrielle et ses énormes infrastructures empêchent la lecture et l'appropriation du territoire plus large. A l'heure de la déindustrialisation, ces territoires sont restés vides comme des richesses à sacraliser mais surtout comme des lieux de mémoire ou des figures d'identité culturelle et l'expérience des lieux renvoie postindustriallement permet d'imaginer de nouvelles mutations et valorisations.

Le projet, à très long terme, s'inscrit à la Sambre, rivière au cœur de l'agglomération, pour lui donner une nouvelle équation et l'inscrire comme centralité linéaire et promenade urbaine, autour de laquelle articuler des entités paysagères et des lieux dignes d'intérêt. Le but du projet est de reconstruire l'urbain autour d'un grand espace ouvert continu, d'équiper variable, le long de l'eau. Autour de ce vaste espace public, la construction de nouveaux quartiers pour densifier la ville sera possible dans 4 communes de l'agglomération.



Laetitia Lefebvre

Adélaïde Riveteau : 'Un super marché d'un nouveau genre, Angers (49)  
Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Nantes  
Directeur d'étude : Pascal Amphoux

Ce centre commerciale l'Epiplaneau, situé dans le quartier de la Roiserie au sud d'Angers, est un site ambigu. Il présente de nombreux points attractifs mais il pèche d'une image peu qualitative, vieillissante et d'une mauvaise orientation.

Il va donc agir d'articuler, c'est-à-dire de créer des traverses entre les fragments du territoire, jouer avec les articulations péonnes mais aussi faire du lieu. Il s'agit également d'activer, c'est-à-dire de donner forme au potentiel présent et à son atmosphère singulière mais aussi faire que le tram de ligne structurant et amener un nouvel espace public de qualité. Et enfin, il s'agit de polariser, c'est-à-dire de faire de cet espace stratégique un lieu attractif et vivifiant du tissu.



Adélaïde Riveteau

Le mentionnés  
- Aude Battesti, Passer l'étalement urbain à Los Angeles, USA / Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Versailles / Directrice d'étude : Djamel Klouch et Mo Avliker ;  
- Camille Collin et Océane Humbert, Détournés - Réinscrire les Hauts-tartrés dans un système urbain Corbiellaxonnais (017) / Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Paris la Villette / Directeur d'étude : Jean Harant ;  
- Thomas Martin, Héros Urbains Vegetalis, Centre Ville de Marseille, 1<sup>3</sup> / Ecole Nationale Supérieure du Paysage de Versailles / Directeur d'étude : Gilles Clément ;  
- Liu Petri, Entre les murs - Relier les habitants d'un lieu à Bab Marrakech, Casablanca, Maroc / Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Bretagne / Directeur d'étude : Jérôme Maberrier.

Lire aussi | Bourses de l'Art urbain 2012  
www.arturbain.fr

VOTER ! PROPOSEZ VOTRE PROJET TYPOLOGIES ÉCOLES

**Bourses de l'Art urbain 2012 : appel à candidatures aux étudiants de Master**

12/10 12/10

Le Séminaire Robert Auzelle organise les 'Bourses de l'Art urbain 2012', ouvertes aux jeunes professionnels du cycle Master (architectes, ingénieurs, paysagistes, urbanistes...) ayant obtenu leur Projet de Fin d'Etudes (PFE) présenté durant l'année 2012. La date limite d'envoi des dossiers de candidature est fixée au 12 octobre 2012.

Pour la rentrée de septembre, le thème choisi est : 'Quartiers écologiques en lien avec un réseau nature'.

Le Projet de Fin d'Etudes (PFE) doit :

- > Traiter (indépendamment du strict projet technique et architectural) d'une problématique de l'Art urbain conforme aux objectifs du Grenelle de l'environnement ;
- > Comparer l'analyse d'un site existant (avant) à la proposition du PFE (après) ;
- > Indiquer les qualités architecturales, sociales et environnementales.

**Dossier de candidature**

Pour être recevable, le dossier de candidature doit comprendre les fichiers suivants :

- > Le CV du candidat (ou des candidats ayant rendu le PFE en équipe) au format PDF ;
- > L'attestation d'attribution du PFE avec le nom et le mail du directeur d'études, la note ou la mention obtenue ;
- > Une fiche de présentation du PFE au format A4, enregistrée en pdf et dont la mise en page respectera la charte graphique imposée (modèle téléchargeable sur le site Internet du concours).

Le dossier de candidature doit être envoyé par mail avant le vendredi 12 octobre 2012.

**Bourse**

Le montant de la bourse s'élève à 500€ par PFE. 10 bourses maximum seront accordées.

Les candidats sélectionnés s'engagent à participer à la remise des bourses le mercredi 27 novembre 2012 en soirée, à l'Arche de la Défense, lors de la manifestation du Prix national, en présence de la presse et des personnalités invitées.

**Renseignements et envoi des candidatures :**

Séminaire Robert Auzelle  
Arche de la Défense | 92055 La Défense Cedex  
arturbain.ciau[at]gmail.com  
www.arturbain.fr/arturbain/bourses/bourses.html

INTERNET

**Pour tout savoir sur l'art urbain**



La meilleure adresse pour découvrir les activités et rendez-vous du Séminaire Robert Auzelle, en particulier le concours international destinés aux élèves des écoles d'architecture et du paysage, de même que le prix national, lesquels doivent respecter les trois règles de la définition de l'art urbain : « ensemble des démarches pluridisciplinaires pour améliorer le cadre de vie avec un souci d'évaluation de la qualité architecturale, de la qualité de la vie sociale et du respect de l'environnement ».

www.arturbain.fr

Paysage Actualités • Mai 2012



## Publications, Diplômes de fins d'Etudes et travaux d'étudiants



## CONCOURS INTERNATIONAL ARTURBAIN 2013 : L'Ensa félicite son équipe lauréate!

Les **jeudi 22** et **vendredi 24 mai** dernier à eu lieu à l'Arche de la Défense (Paris) la remise des prix aux six équipes lauréates du concours international arturbain 2013. Pour la seconde année consécutive, l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Strasbourg fait partie des lauréats du Concours International arturbain.

Armée en seconde place, l'équipe, composée des étudiants **Cécile Rohrer, Loïc Zimmermann** et de l'enseignant **Eric Abbeser** a ainsi remporté le prix de la mention "Respect de l'environnement" pour son projet "De la friche industrielle à la ville verte".

Organisé par le séminaire Robert Auzelle, le concours 2013 avait pour thème "Les quartiers écologiques en lien avec un "réseau nature" et s'inscrivait dans le cadre de la mise en oeuvre, pour la France, du "Omnelle de l'Environnement".



## DE LA FRICHE INDUSTRIELLE A LA VILLE VERTE

Reichstett, France



Au total, ce sont plus de 106 équipes pluridisciplinaires constituées par 46 enseignants et 273 étudiants originaires de 14 pays qui ont participé.

Les six équipes lauréates :

- **Prix International** : L'usine de péchine FSO, Warsaw University of Technology, Faculty of Architecture - Varsovie, Pologne
- **Mention "Qualité architecturale"** : Pays\_agri à Porta Mammolo, Spazienza Università di Roma, Facoltà di Architettura - Rome, Italie
- **Mention "Respect de l'environnement"** : De la friche industrielle à la ville verte, Ensa
- **Mention "Spéciale"** : A qui la rue? A nous la rue!, Faculté d'aménagement, d'architecture et des arts visuels de l'Université Laval - Québec, Canada
- **Mention "Spéciale" et vote internet du public** : La restauration écologique du système de la rivière et du lac, School of Urban Design, Wuhan University - Chine
- **Mention "Qualité de la vie sociale"** : Habiter l'immenité!, Dori au carrefour des transhumances transfrontalières, Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Grenoble

Retrouver l'ensemble des résultats par année ainsi que les projets lauréats sur le site du concours : <http://www.arturbain.fr/arturbainconcourse/>

## Trame verte et bleue

Centre de ressources

Le site des ressources pour la mise en œuvre de la Trame verte et bleue

Qui sommes nous ? Présentation de la TVB Vie de la TVB Retours d'expériences Outils et méthodes

Accueil > La vie de la TVB > Actualités > Concours international "Quartiers écologiques en lien avec un réseau nature"

## Concours international "Quartiers écologiques en lien avec un réseau nature"

Vendredi 14 Septembre 2012



Quartier écologique © Laurent Mignaux/METL-MEDDE

Après avoir apporté des contributions sur les thèmes « Valoriser les espaces vides oubliés » en 2010 et « Face à l'étalement urbain, quel cadre de vie pour demain ? » en 2011, le Séminaire Robert Auzelle propose pour son concours international 2012 le thème « Quartiers écologiques en lien avec un réseau Nature ».

Les esquisses du Concours international et les opérations exemplaires du Prix National 2012 s'inscrivent ainsi dans les démarches Ecoquartiers, Ecocités et Trame verte et bleue.

« L'écologie est par excellence une science pluridisciplinaire, comme l'urbanisme ; et, bien entendu, les champs de ces deux sciences interfèrent. Il serait vain de codifier leurs relations : affaire de pratique, pour l'écologie comme pour l'urbanisme, la hiérarchie qui s'impose entre les diverses disciplines qui les constituent ou les enrichissent dépend des circonstances et des problèmes à résoudre qui, toujours, s'inscrivent en un lieu particulier... ». Dans « Clefs pour l'urbanisme », p. 51, ce propos de Robert Auzelle ouvre la voie à une conception nouvelle d'agglomération où « la nature ordinaire » est prise en compte dans un « réseau de corridors écologiques » reliant les espaces libres et naturels.

Dans cet état d'esprit, en tirant parti des contributions apportées par les élus, professionnels et universitaires, sur les thèmes de 2010 et de 2011, le thème de 2012 s'inscrit dans la pratique de l'espace adapté à un mode de vie voulu par l'habitant et respectueux du monde vivant. Il pourra se décliner dans un quartier ancien comme dans la création d'un quartier nouveau.

Ce concours est ouvert à tous les enseignants et étudiants inscrits à l'Université et dans les écoles d'art, d'architecture, d'ingénieur, de paysage, d'urbanisme... Il s'adresse plus particulièrement aux étudiants en second cycle Master.

Période d'inscription des équipes sur Internet : du 1er septembre 2012 au 7 février 2013

Date limite de réception des esquisses : lundi 3 mars 2013

Fichier(s) joint(s) :

[Téléchargez le règlement du concours](#)

## Trame écologique du Massif central

DAMAC

identifiant

.....

Connexion

Mot de passe oublié ? [Identifiant oublié ?](#)

Se souvenir de moi

## ACTUALITÉS INTERNATIONALES

## Concours international "Quartiers écologiques en lien avec un réseau nature"

14 septembre



Quartier écologique © Laurent Mignaux/METL-MEDDE

Après avoir apporté des contributions sur les thèmes « Valoriser les espaces vides oubliés » en 2010 et « Face à l'étalement urbain, quel cadre de vie pour demain ? » en 2011, le Séminaire Robert Auzelle propose pour son concours international 2012 le thème « Quartiers écologiques en lien avec un réseau Nature ».

Les esquisses du Concours international et les opérations exemplaires du Prix National 2012 s'inscrivent ainsi dans les démarches Ecoquartiers, Ecocités et Trame verte et bleue. Ce concours est ouvert à tous les enseignants et étudiants inscrits à l'Université et dans les écoles d'art, d'architecture, d'ingénieur, de paysage, d'urbanisme... Il s'adresse plus particulièrement aux étudiants en second cycle Master.

Période d'inscription des équipes sur Internet : du 1er septembre 2012 au 7 février 2013

Date limite de réception des esquisses : lundi 3 mars 2013

[TÉLÉCHARGEZ LE RÈGLEMENT DU CONCOURS](#)

## Bilan 2012

15 février **Assemblée Générale 2012**

- Thème 2012 :  
*Quartiers écologiques en lien avec un réseau Nature*

10 mai **Concours International 2011/2012**

- Thème 2011/2012 :  
*Face à l'étalement urbain, quel cadre de vie pour demain ?*
- Résultats

26 septembre **Rencontres avec les professions du cadre de vie**

- Synthèse de la rencontre
- Vidéo de la rencontre [VIDÉO](#)
- Revue Urbanisme (décembre 2012)

27 novembre **Prix National 2012**

- Consulter les résultats et les vidéos [VIDÉO](#)
- Programme de la soirée
- Communiqué de presse
- Lettre de Mme Cécile Dufflot à M. Robert-Max Antoni

27 novembre **Bourses de l'Art Urbain 2012**  
attribuées par le Séminaire Robert Auzelle avec l'Amopa et le Crédit Mutuel

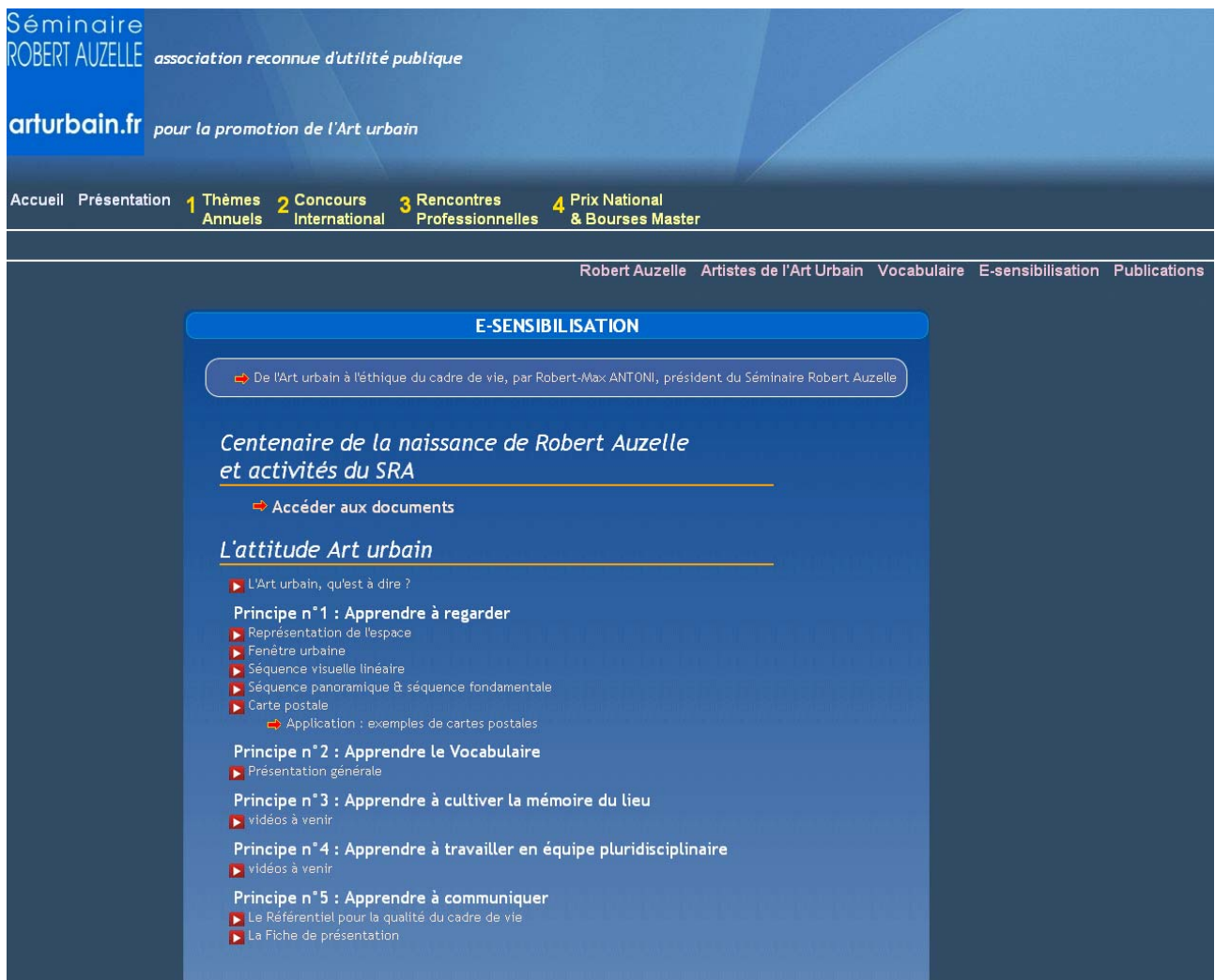
- Consulter les résultats et les vidéos [VIDÉO](#)
- Règlement

## Site Internet [www.arturbain.fr](http://www.arturbain.fr) - e-sensibilisation

Depuis le début de l'année 2012, le site Internet propose des modules de e-sensibilisation pour permettre aux internautes de découvrir et d'approfondir leur connaissances en matières d'Art urbain.

Ces modules se déclinent suivant les 5 principes de «l'attitude Art urbain» :

- Apprendre à regarder
- Apprendre le vocabulaire
- Apprendre à cultiver la mémoire du lieu
- Apprendre à travailler en équipe pluridisciplinaire
- Apprendre à communiquer.



Séminaire  
ROBERT AUZELLE association reconnue d'utilité publique

arturbain.fr pour la promotion de l'Art urbain

Accueil Présentation 1 Thèmes Annuels 2 Concours International 3 Rencontres Professionnelles 4 Prix National & Bourses Master

Robert Auzelle Artistes de l'Art Urbain Vocabulaire E-sensibilisation Publications

**E-SENSIBILISATION**

➔ De l'Art urbain à l'éthique du cadre de vie, par Robert-Max ANTONI, président du Séminaire Robert Auzelle

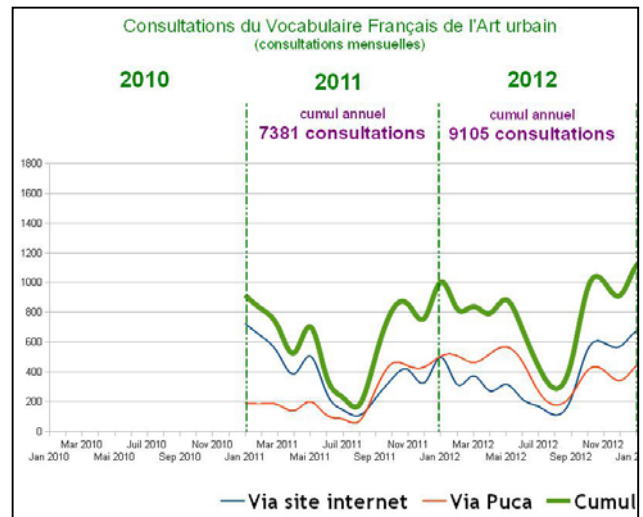
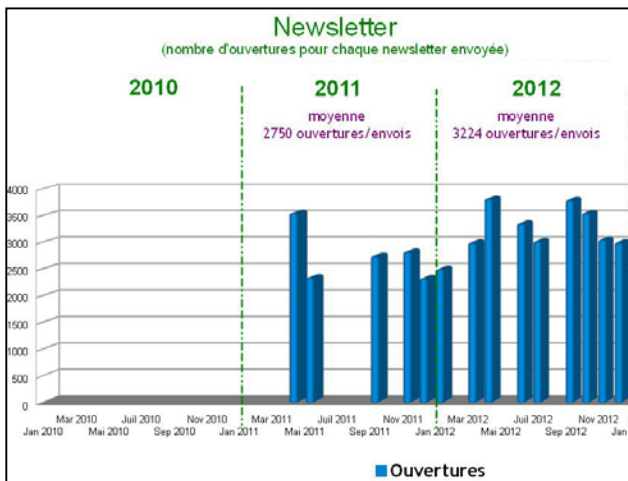
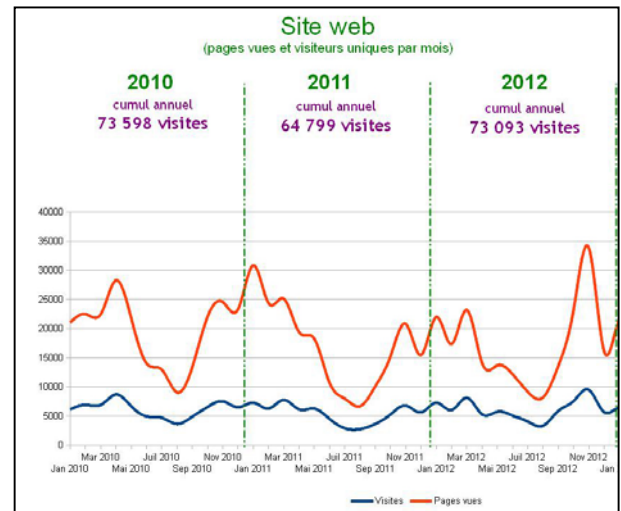
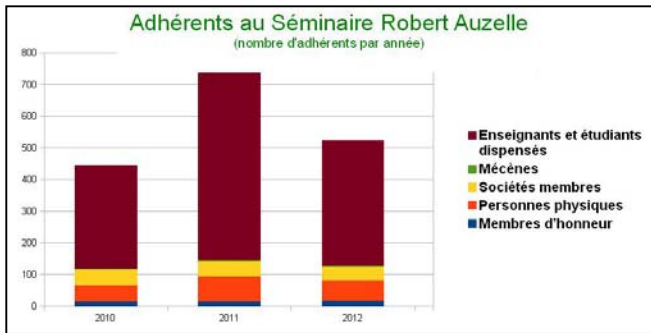
*Centenaire de la naissance de Robert Auzelle et activités du SRA*

➔ Accéder aux documents

*L'attitude Art urbain*

- ▶ L'Art urbain, qu'est à dire ?
- Principe n°1 : Apprendre à regarder**
  - ▶ Représentation de l'espace
  - ▶ Fenêtre urbaine
  - ▶ Séquence visuelle linéaire
  - ▶ Séquence panoramique & séquence fondamentale
  - ▶ Carte postale
  - ➔ Application : exemples de cartes postales
- Principe n°2 : Apprendre le Vocabulaire**
  - ▶ Présentation générale
- Principe n°3 : Apprendre à cultiver la mémoire du lieu**
  - ▶ vidéos à venir
- Principe n°4 : Apprendre à travailler en équipe pluridisciplinaire**
  - ▶ vidéos à venir
- Principe n°5 : Apprendre à communiquer**
  - ▶ Le Référentiel pour la qualité du cadre de vie
  - ▶ La Fiche de présentation

## Notoriété et Audimat du Séminaire Robert Auzelle



## Bilan de l'Assemblée Générale

### Résumé du bilan d'activités 2012

Le Rapport moral et financier sera disponible à l'AG du 30 01 2013

#### Les faits marquants

3 janvier	Lettre du Directeur général de l'enseignement scolaire du ministère de l'éducation nationale pour référencer le «Vocabulaire français de l'Art urbain» sur le site <i>Eduscol</i> compte tenu de sa valeur pédagogique.
3 avril	Rencontre avec ADP i organisateur de la visite de l'aéroport de Roissy.
6 juillet	Rencontre aux Herbiers organisée par Marcel Albert, Maire et Président de la communauté de communes des Herbiers à propos des petites villes et de l'intercommunalité.
26 juin	Lettre de Jean-Marc Michel DGALN prenant acte (cf convention SRA/ DGALN) de la qualité du bilan des activités pédagogiques du SRA au vu du dossier 2011 diffusé aux membres.
Juin	Lettre de Philippe Kaltenbach Sénateur- maire de Clamart confirmant le partenariat avec le SRA pour soutenir le projet de classement au Patrimoine mondial de l'UNESCO de l'ensemble urbain, classé en ZPPAUP conçu par l'urbaniste Robert Auzelle et son équipe et conduire des démarches pour obtenir cette reconnaissance .
9 octobre	Décret du Premier ministre et du ministre de l' Education nationale concernant la promotion du Président du SRA au grade de Commandeur dans l'Ordre des palmes académiques pour services rendus à l' Education nationale
27 novembre	Lettre de Cécile Dufлот au Président du SRA, exprimant son soutien à l'engagement du SRA.
5 décembre	Lettres de la famille Auzelle confiant au SRA l'initiative de la représenter pour exploiter à des fins pédagogiques les œuvres écrites et graphiques de Robert Auzelle.
31 décembre	Convention de partenariat entre le METL (Secrétariat général) et le SRA pour la mise à disposition de moyens de fonctionnement pour une durée d'un an renouvelable 3 ans.

## Chapitre 1 Présentation des 4 manifestations publiques à l'Arche de la Défense

### 15 février 1.1 Assemblée générale, bilan et thème annuel

#### Assemblée générale

**Le conseil d'administration** (élus en italique) est composé : Pour le bureau: *RM Antoni* Président, *Ch Levasseur* V/Pdt, F. Le Doré V/Pdt, A. Lavoisier V/Pdt et Secrétaire, J-H Bord Trésorier: Pour les autres membres: M. Albert, E. Berger, *JP Decourcelle*, *A. delli Ponti*, Ch Deuré, M Golub, *Y Josse- Auzelle*, *Y Malfilatre*, L Moutard, *A Naman*, F Oriol, R Peylet, P Sanson, V Taboada, A Vaspart.

**Les membres** : 82 pers phys/ 45 sociétés dont 4 mécènes/ 395 enseignants et étudiants (membres dispensés de cotisation)

#### Bilan (Budget exécuté 2012)

**Les Recettes** : 74875 € dont Mécénat 36500 € (Métalco mobil concepts/ ADPi / Crédit Mutuel / Amopa ), Cotisations 25000 €, Produits financiers 11500 €, avec un **Compte de bénévolat représentant un équivalent de 423200 €**

**Les Dépenses** : 58734 € dont dépenses par nature: Fonctionnement 10000 €, Assistance technique 30000 €, Bourses 10500 € Représentation et Communication 8000€. Le résultat est mis en réserve pour abonder le fonds dédié aux Bourses de l'art urbain .

**Thème 2012: « Quartiers écologiques en lien avec un réseau nature »** adopté en AG du 15 02 2012

### 10 et 11 mai 1.2 Concours international

Sur le thème 2011/2012 « Face à l'étalement urbain, quel cadre de vie pour demain ? », 103 équipes pluridisciplinaires de 8 pays ont participé, soit 37 enseignants et 282 étudiants. Après la sélection du Comité d'experts du SRA, le jury Internet des enseignants (28 votes exprimés sur 37) a retenu 14 équipes ( 9 esquisses lauréates dont 3 projets français).

Nos mécènes ont attribué 4200 € de Bourses aux étudiants. Le vendredi 11, les enseignants ont procédé à une auto-évaluation.

Consultez les résultats et les esquisses sur [www.arturbain.fr](http://www.arturbain.fr)

### 26 septembre 1.3 Rencontre avec les organisations professionnelles du cadre de vie

Sur le thème 2012, se sont exprimés : l' UMF, l' UCI, le SNAL, le Club ville et Aménagement, le CNOA, la FFP, le CNOGE, Syntec ingénierie et pour l' Etat, le CGEDD, la DGALN/PUCA et l' association des Architectes conseils de l' Etat

Les actes sont publiés dans la revue Urbanisme partenaire du SRA.

Le numéro de décembre sera offert aux membres lors de l' AG, et diffusé aux enseignants des établissements d'enseignement.

Consultez le film de synthèse de la rencontre sur [www.arturbain.fr](http://www.arturbain.fr).

### 27 novembre 1.4 Prix national et Remise de Bourses

Sur le thème 2012 : 6 opérations présentées: Viry, Ballainvilliers, Dreux, St Leger des bois, Hébécrevon, Melun. 6 Bourses de l'Art urbain attribuées pour un montant de 3000 €.aux jeunes professionnels ayant rendu les meilleurs projets de fin d'études pour l'obtention de leur diplôme de Master.

En clôture, lettre de Cécile Dufлот lue en présence de l'assemblée et Métalco mobil concepts , ADPi., Crédit Mutuel et Amopa.

Consultez les films de la manifestation figurant sur [www.arturbain.fr](http://www.arturbain.fr)

## Chapitre 2 Enseignement à distance

Le site [www.arturbain.fr](http://www.arturbain.fr) a fait l'objet d'une refonte. Sa présentation figure en accueil dans un film de 2 minutes traduit en plusieurs langues. Sa fréquentation a augmenté et 9 Arturbain INFO ont été diffusés. Il regroupe des modules pour des conférences, des expositions ainsi que des films de quelques minutes sur You Tube et Face Book.

**2/1** Robert Auzelle, sa vie, ses oeuvres (en partenariat avec les archives de l'IFA). **2/2** Les artistes de l'Art urbain

**2/3** Le *Vocabulaire français de l'Art urbain* **2/4** Les modules de «e-sensibilisation» **2/5** Les publications et revue de presse.

**Nota** : Pour 2013, nouveau thème, programme d'activités, budget prévisionnel et candidatures au renouvellement des membres du CA seront à porter à la connaissance des membres en AG **RMA 23 01 2013**

**PROCHAIN THEME DE REFLEXION (2013-2014)**

**"POUR UNE RÉORGANISATION DES QUARTIERS  
PÉRIURBAINS PAR LES MOBILITÉS"**



## Quartiers écologiques en lien avec un réseau nature

Dossier documentaire sur le thème de réflexion 2012  
**Rencontres professionnelles, Prix National arturbain.fr  
et Concours international arturbain.fr**

### | SUR L'ART URBAIN ET L'ETHIQUE DU CADRE DE VIE

- **L'Art urbain pour les villes de demain  
(villes nouvelles d'Île-de-France)**  
2004, éd. Certu
- **L'Art urbain**  
*Dossier documentaire*  
2004, éd. Certu
- **La place publique, lieu de vie sociale**  
2006, éd. Certu
- **Référentiel pour la qualité du cadre de vie**  
2007, éd. Certu
- **Reconsidérer le lotissement  
comme ensemble urbain à mesure humaine**  
2007, éd. Certu
- **Composer avec la nature**  
2008, éd. Ministère de l'Égalité des Territoires et du Logement
- **Le centre urbain et son environnement accessibles à tous**  
2009, éd. Ministère de l'Égalité des Territoires et du Logement
- **Le Vocabulaire français de l'Art urbain**  
2010, éd. Certu
- **Valoriser les espaces vides oubliés**  
2010, éd. Ministère de l'Égalité des Territoires et du Logement
- **Face à l'étalement urbain, quel cadre de vie pour demain?**  
2011, éd. Ministère de l'Égalité des Territoires et du Logement
- **Quartiers écologiques en lien avec un réseau nature**  
2012, éd. Ministère de l'Égalité des Territoires et du Logement
- **Pour une réorganisation des quartiers périurbains par les mobilités**  
2013, éd. Ministère du Logement, de l'Égalité des Territoires et de la Ruralité
- **L'espace public au coeur du renouvellement urbain**  
(à venir)